This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

LEWES Ann 1748

LEWES Ann 1748

LES LETTRES DE PLINE LE JEUNE.

NOUVELLE EDITION, revûë & corrigée.

TOME TROISIÉME.

A PARIS,
Par la Compagnie des Libraires.

M. DCC. XXI.
AVEC PRIVILEGE DU ROY.

BODLEIAN
29 AUG 1935
LIBRARY

TABLE

DES LETTRES contenuës en ce troiſiéme Volume.

LIVRE HUITIÉME.

LEttre I. *A Septitius*, page 1
Lettre II. *A Calviſius*, 3
Lettre III. *A Sparſus*, 6
Lettre IV. *A Caninius*, 8
Lettre V. *A Geminius*, 12
Lettre VI. *A Montanus*, 13
Lettre VII. *A Tacite*, 24
Lettre VIII. *A Romain*, 25
Lettre IX. *A Urſus*, 29
Lettre X *A Fabatus, ayeul de ſa femme*, 30
Lettre XI. *A Hiſpulla*, 32

TABLE

Lettre XII. *A Minutianus,*
Lettre XIII. *A Genialis,*
Lettre XIV. *A Ariſton,*
Lettre XV. *A Junior,*
Lettre XVI. *A Paternus,*
Lettre XVII. *A Macrinus,*
Lettre XVIII. *A Rufin,*
Lettre XIX. *A Maxime,*
Lettre XX. *A Gallus,*
Lettre XXI. *A Arrien,*
Lettre XXII. *A Geminius,*
Lettre XXIII. *A Marcellin,*
Lettre XXIV. *A Maxime,*

LIVRE NEUVIÉME

Lettre I. *A Maxime,*
Lettre II. *A Sabin,*
Lettre III. *A Paulin,*
Lettre IV. *A Macrin,*
Lettre V. *A Tyron,*
Lettre VI. *A Calviſius,*
Lettre VII. *A Romanus,*

DES LETTRES.

Lettre VIII. *A Augurinus*, 104
Lettre IX. *A Colon*, 105
Lettre X. *Tacite, à Pline*, 108
Lettre XI. *Pline, à Geminius*, 109
Lettre XII. *A Junior*, 111
Lettre XIII. *A Quadratus*, 112
Lettre XIV. *A Tacite*, 126
Lettre XV. *A Falcon*, 127
Lettre XVI. *A Mamilien*, 128
Lettre XVII. *A Genitor*, 130
Lettre XVIII. *A Sabin*, 132
Lettre XIX. *A Rufin*, 133
Lettre XX. *A Venator*, 137
Lettre XXI. *A Sabinien*, 138
Lettre XXII. *A Severe*, 140
Lettre XXIII. *A Maxime*, 142
Lettre XXIV. *A Sabinien*, 145
Lettre XXV. *A Mamilien*, 146
Lettre XXVI. *A Lupercus*, 148
Lettre XXVII. *A Paternus*, 157
Lettre XXVIII. *A Romanus*, 159
Lettre XXIX. *A Ruſticus*, 162
Lettre XXX. *A Geminius*, 163
Lettre XXXI. *A Sardus*, 165

TABLE

Lettre XXXII. *A Titien*, 166.
Lettre XXXIII. *A Caninius*, 167
Lettre XXXIV. *A Suetone*, 173
Lettre XXXV. *A Oppius*, 175
Lettre XXXVI. *A Fuſcus*, 176
Lettre XXXVII. *A Paulin*, 180.
Lettre XXXVIII. *A Saturnin*, 183
Lettre XXXIX. *A Muſtius*, 184.
Lettre XL. *A Fuſcus*, 186.

LIVRE DIXIÉME.

Lettre I. *A l'Empereur Trajan*, 188
Lettre II. *Au même*, 190.
Lettre III. *Au même*, 192
Lettre IV. *Au même*, 194.
Lettre V. *Au même*, 196.
Lettre VI. *Au même*, 197
Lettre VII. *Au même*, 198
Lettre VIII. *Au même*, 200
Lettre IX. *Au même*, 201
Lettre X. *Au même*, idem
Lettre XI. *Au même*, 202

Lettre XII. *Au même*, 204
Lettre XIII. *Au même*, 205
Lettre XIV. *Au même*, 206
Lettre XV. *Au même*, 207
Lettre XVI. *Au même*, 208
Lettre XVII. *Au même*, 210
Lettre XVIII. *Au même*, 211
Lettre XIX. *Au même*, 212
Lettre XX. *Au même*, 214
Lettre XXI. *Trajan, à Pline*, 216
Lettre XXII. *A l'Empereur Trajan*, idem
Lettre XXIII. *Trajan, à Pline*, 218
Lettre XXIV. *A l'Empereur Trajan*, 219
Lettre XXV. *Trajan, à Pline*, 222
Lettre XXVI. *A l'Empereur Trajan*, 223
Lettre XXVII. *Trajan, à Pline*, 224
Lettre XXVIII. *A l'Empereur Trajan*, 225
Lettre XXIX. *Trajan, à Pline*, 227
Lettre XXX. *A l'Empereur Trajan*, 229

Lettre XXXI. *Trajan, à Pline,* 230
Lettre XXXII. *A l'Empereur Trajan,* 231
Lettre XXXIII. *Traj. à Pline,* 232
Lettre XXXIV. *A l'Emp. Traj.* 233
Lettre XXXV. *Traj. à Pline,* 234
Lettre XXXVI. *A l'Emp. Tr.* idem
Lettre XXXVII. *Traj. à Pl.* 235
Lettre XXXVIII. *A l'Emp. Tr.* 236
Lettre XXXIX. *Trajan, à Pl.* 237
Lettre XL. *A l'Emp. Trajan,* 238
Lettre XLI. *Trajan, à Pline,* 240
Lettre XLII. *A l'Emp. Traj.* 242
Lettre XLIII. *Trajan, à Pline,* 243
Lettre XLIV. *A l'Emp. Traj.* 244
Lettre XLV. *Trajan à Pline,* 245
Lettre XLVI. *A l'Emp. Traj.* 246
Lettre XLVII. *Trajan, à Pline,* 248
Lettre XLVIII. *A l'Emp. Traj.* 249
Lettre XLIX. *Trajan, à Pline,* 252
Lettre L. *A l'Empereur Trajan,* 254
Lettre LI. *Trajan, à Pline,* 256
Lettre LII. *A l'Emp. Trajan,* 257
Lettre LIII. *Trajan, à Pline,* 258

Lettre LIV. *A l'Emp. Trajan*, 259
Lettre LV. *Trajan, à Pline*, 260
Lettre LVI. *Pline, à Trajan*, idem
Lettre LVII. *Trajan, à Pline*, 262
Lettre LVIII. *A l'Emp. Traj.* 263
Lettre LIX. *Trajan, à Pline*, 264
Lettre LX. *A l'Emp. Trajan*, 265
Lettre LXI. *Trajan, à Pline*, 266
Lettre LXII. *A l'Emp. Traj.* idem.
Lettre LXIII. *Trajan à Pline*, 268
Lettre LXIV. *A l'Emp. Traj.* 269
Lettre LXV. *Trajan, à Pline*, 272
Lettre LXVI. *A l'Emp. Traj.* 273
Lettre de Domitien, *A Terence-Maxime*, 275
Lettre du même, *A Lucius Appius Maximus*, idem
Edit de Nerva, 276
Lettre du même, *A Tullius Justus*, 278
Lettre LXVII. *A l'Emp. Traj.* 279
Lettre LXVIII. *Traj. à Pline*, 280
Lettre LXIX. *A l'Emp. Traj.* 281
Lettre LXX. *Trajan, à Pline*, 284

TABLE

Lettre LXXI. *A l'Emp. Traj.* 285
Lettre LXXII. *Traj. à Pline,* 286
Lettre LXXIII. *A l'Emp. Traj.* 288
Lettre LXXIV. *Traj. à Pline,* 289
Lettre LXXV. *A l'Emp. Traj.* 290
Lettre LXXVI. *Traj. à Pline,* 292
Lettre LXXVII. *A l'Emp. Tr.* 293
Lettre LXXVIII. *Traj. à Pline,* 294
Lettre LXXIX. *A l'Emp. Traj.* 295
Lettre LXXX. *Traj. à Pline,* 296
Lettre LXXXI. *A l'Emp. Traj.* 297
Lettre LXXXII. *Traj. à Pl.* 298
Lettre LXXXIII. *A l'Emp. Tr.* 299
Lettre LXXXIV. *Traj. à Pl.* 302
Lettre LXXXV. *A l'Emp. Tr.* 303
Lettre LXXXVI. *Traj. à Pline,* 307
Lett. LXXXVII. *A l'Emp. Tr.* 308
Lettr. LXXXVIII. *Traj. à Pl.* idem
Lettre LXXXIX. *A l'Emp. Tr.* 309
Lettre XC. *Trajan à Pline,* 310
Lettre XCI. *A l'Emp. Traj.* idem
Lettre XCII. *Traj. à Pline,* 311
Lettre XCIII. *A l'Emp. Traj.* 312
Lettre XCIV. *Traj. à Pline,* 313

Lettre XCV. *A l'Emp. Traj.* 314
Lettre XCVI. *Traj. à Pline,* 316
Lettre XCVII. *A l'Emp. Traj.* 316
Lettre XCVIII. *Traj. à Pline,* 321
Lettre XCIX. *A l'Emp. Traj.* 322
Lettre C. *Trajan à Pline,* 323
Lettre CI. *A l'Emp. Trajan,* 324
Lettre CII. *Trajan à Pline,* 325
Lettre CIII. *A l'Emp. Traj.* idem
Lettre CIV. *Trajan à Pline,* 326
Lettre CV. *A l'Emp. Trajan,* idem
Lettre CVI. *Trajan à Pline,* 327
Lettre CVII. *A l'Emp. Traj.* 328
Lettre CVIII. *Trajan à Pline,* 329
Lettre CIX. *A l'Emp. Trajan,* idem
Lettre CX. *Trajan à Pline,* 331
Lettre CXI. *A l'Emp. Trajan,* 332
Lettre CXII. *Trajan à Pline,* 333
Lettre CXIII. *A l'Emp. Traj.* 334
Lettre CXIV. *Trajan à Pline,* 335
Lettre CXV. *A l'Emp. Trajan,* 336
Lettre CXVI. *Trajan à Pline,* 338
Lettre CXVII. *A l'Emp. Traj.* 339
Lettre CXVIII. *Traj. à Pline,* 340

TABLE DES LETTRES.

Lettre CXIX. *A l'Emp. Traj.* 341
Lettre CXX. *Trajan à Pline*, 343
Lettre CXXI. *A l'Emp. Traj.* 344
Lettre CXXII. *Traj. à Pline*, 346

Fin de la Table du troiſiéme Volume.

LES

LES LETTRES DE ?LINE LE JEUNE.

LIVRE HUITIE'ME.

LETTRE PREMIERE.

A Septitius.

MON VOYAGE a été aſſez heureux, à la réſerve que le grand chaud a rendu quelques-uns de mes gens malades. Encolpus, mon Lecteur, qui

m'eſt d'un ſi grand ſecours, ſoit dans mes occupations, ſoit dans mes amuſements, s'eſt ulcéré la gorge pour avoir trop avalé de pouſſiere, & a craché le ſang. Quoy de plus cruel pour luy! quoy de plus chagrinant pour moy, s'il faut que cet homme devienne inutile aux Belles-lettres, dont il tire tout ſon mérite! Où trouveray-je après luy quelqu'un qui liſe ſi bien mes ouvrages, qui les aime autant, qui ſe faſſe ſi bien entendre? Mais les Dieux me donnent de meilleures eſpérances. Le crachement de ſang a ceſſé: la douleur s'eſt appaiſée. D'ailleurs, il eſt ſobre; je ſuis attentif; les Médecins ſont affectionnez; & ce qui ne vaut pas moins, la campagne, la retraite, le repos, l'éloignement de toutes affaires, luy promettent autant de ſanté que de loiſir pour la rétablir. Adieu.

LETTRE II.

A Calviſius.

LEs autres ne vont à leurs terres, que pour en revenir plus riches : moy, je ne vais aux miennes, que pour en revenir plus pauvre. J'avois vendu mes vendanges à des Marchands qui avoient enchéri à l'envi, excitez par le bon marché qu'ils croyoient trouver, & par l'eſpérance du gain qu'ils ſe promettoient d'y faire. Leur attente a été trompée. Le plus court étoit de leur faire à tous une égale remiſe ; mais il n'y avoit pas aſſez de juſtice. Je ne trouve pas moins glorieux de la rendre dans la maiſon, que dans les Tribunaux, dans les petites affaires que dans les grandes,

dans les ſiennes que dans celle
d'autrui. Car ſi l'on prétend qu
toutes fautes ſont égales, il faudr
dire auſſi, que toutes les bonnes ac
tions le ſont. Je leur ay donc remi
à tous la huitiéme partie du pri
dont nous étions convenus, afi
qu'il n'y en eût aucun qui ne rem
portât des marques de ma libérali
té. Après cela, j'ay eu des égard
particuliers pour ceux qui m'a
voient avancé de très-grandes ſom
mes ; j'en avois reçu plus de ſe
cours, & eux plus de préjudice
Outre la remiſe commune du hui
tiéme, je leur ay fait encore cell
d'un dixiéme de tout ce qu'il
étoient obligez de payer au-del
de dix mille ſeſterces. * Je ne ſça
ſi je m'explique : je vais rendre c
calcul plus ſenſible. Celuy qui avoi
acheté quinze mille ſeſterces **, j

* Environ 1000 livres de notre monnoye.
** Environ 1500 livres de notre monnoye.

y remettois, outre ſon huitiéme
cette ſomme, la dixiéme partie
cinq mille ſeſterces. J'ay conſi-
ré d'ailleurs que ſur leur marché,
s uns avoient plus payé, les autres
oins, quelques-uns rien ; & je
ay pas crû raiſonnable de traiter
ec une égale bonté dans la re-
iſe, ceux qui ne m'avoient pas
ité avec une égale exactitude
ns le payement. J'ay donc enco-
remis à ceux qui m'avoient
ancé leurs deniers le dixiéme de
qu'ils m'avoient avancé. Par-là,
y prétendu ſatisfaire pour le paſ-
à ce que chacun, ſelon ſon mé-
e, pouvoit attendre de moy; &
obliger tous de plus en plus à
venir, ſoit d'acheter, ſoit de me
yer. Cette facilité, ou ſi vous
ulez, cette équité me coûte
aucoup; mais elle vaut bien ce
elle me coûte. On ne parle
ns tout le pays que de la nou-

veauté de cette remiſe, & de
maniére dont elle a été faite. T
le monde la louë. Entre ceux r
mes que je n'avois pas meſu
(comme l'on dit) à la même aû
mais avec la diſtinction & la p
portion convenable, celuy qui
plus de probité, témoigne me
voir plus de gré, d'avoir épro
qu'il n'eſt pas vray chez moy, c
Le méchant & le bon ſoyent mis en même ra
Adieu.

LETTRE III.

A Sparſus.

VOUS me mandez que
tous mes ouvrages, le
nier que je vous ay envoyé
celuy qui vous plaît davant
C'eſt auſſi le goût d'une a

* Vers de l'Iliade d'Homere.

perſonne très-éclairée. J'en ay d'autant plus de penchant à croire que vous ne vous trompez ni l'un ni l'autre, ſoit parce qu'il n'eſt pas vraiſemblable que vous vous trompiez tous deux, ſoit parce que j'aime à me flatter. Je veux toûjours que ma derniére piéce ſoit la plus achevée. Par cette raiſon, je me déclare aujourd'huy contre celle-cy même, en faveur d'une harangue que je viens de donner au Public, & que je ne manqueray pas de vous faire tenir par la premiére voye ſûre qui ſe préſentera. C'eſt trop vous promettre; & je crains bien qu'après cela, quand vous la lirez, elle ne rempliſſe pas toute votre attente. Cependant attendez-la, comme ſi elle vous devoit plaire; & peut-être qu'elle vous plaira. Adieu.

LETTRE IV.

A Caninius.

VOUS ne pourriez mie faire, que d'écrire la gu re contre les Daces. Où trou un ſujet plus nouveau, plus che, plus étendu, plus ſuſcep ble de tous les ornements de poëſie, & où les plus conſtan yéritez ayent plus l'air de fable Vous nous repréſenterez des fl ves au milieu des campagnes, paravant ſéches & arides ; ponts bâtis ſur des riviéres, l'on n'en avoit point encore v des armées campées ſur la ci de montagnes inacceſſibles ; Roy toûjours plein de confian forcé d'abandonner ſa Capit & la vie. Vous nous peind

deux triomphes, dont l'un a été le premier que l'on eût remporté ſur une nation juſques-là invincible ; l'autre ſera le dernier. Il n'y a qu'une difficulté, mais elle eſt très-grande ; c'eſt d'égaler votre ſtile à ces exploits. C'eſt un effort qui me paroît terrible, même pour votre eſprit, à qui l'élévation eſt ſi naturelle, que les plus grandes entrepriſes ſemblent luy donner de nouvelles forces. Ce ne ſera pas même un petit embarras, que de faire entrer dans les vers Grecs des noms barbares, & particuliérement celuy du Roy. Mais il n'eſt rien, que le travail & l'art ne viennent à bout de ſurmonter, ou du moins d'adoucir. D'ailleurs, ſi l'on permet à Homere, pour rendre le vers plus coulant, d'abréger, d'étendre, de changer des noms Grecs naturellement doux à l'oreille,

pourquoy vous défendroit-on une pareille licence, principalement ſur des noms que vous n'avez pas choiſis, mais dont vous êtes obligé de vous ſervir? Après donc que, ſuivant la coûtume des Poëtes, vous aurez invoqué les Dieux, ſans oublier celuy dont vous allez nous raconter les deſſeins, les exploits, les ſuccès; lâchez les cordages, déployez toutes les voiles, & voguez, il en eſt temps plus que jamais, avec toute la force de votre génie. Car pourquoy ne prendrois-je pas le ſtile poëtique avec un Poëte? Toute la grace que je vous demande aujourd'huy, c'eſt que vous m'envoyiez les premiers eſſais de votre ouvrage, à meſure qu'ils ſeront achevez, ou plûtôt, avant qu'ils le ſoyent, dès qu'ils auront reçû leur premiére forme, & qu'ils ne ſeront encore que crayonnez & ébauchez. Vous ne

manquerez pas de me dire, qu'il n'eſt pas poſſible que des morceaux détachez ayent l'agrément d'une piéce ſuivie, ni l'ouvrage commencé les graces d'un ouvrage fini. Je le ſçay. Je les regarderay donc comme des ébauches, comme des morceaux; & ils attendront leur derniére perfection dans mon porte-feüille. A tant de témoignages d'une amitié ſinguliére, dont vous m'avez déja comblé, ajoûtez encore celuy de vouloir bien me confier, ce que vous ne voudriez confier à perſonne. En un mot, je pourray bien loüer, aimer davantage vos écrits, ſi vous me les envoyez plus tard & avec plus de circonſpection. Mais je vous loüeray vous-même, je vous aimeray beaucoup plus, quand vous apporterez moins de retardement & de précaution à me les envoyer. Adieu.

LETTRE V.

A Geminius.

NOTRE ami Macrinus vient de recevoir un rude coup. Il a perdu ſa femme, dont la vertu auroit pû ſe faire admirer de l'antiquité. Pendant trente-neuf ans, ils ont vêcu enſemble ſans diſpute, ſans démêlé. Pourroit-on dire à quel point elle reſpectoit ſon mari, elle qui méritoit tant d'être reſpectée ? Ne la voyoit-on pas réünir en ſa perſonne toutes les vertus qui ſont propres aux différents âges. Véritablement il ſemble, que c'eſt une grande conſolation pour Macrinus, que d'avoir poſſédé ſi long-temps un bien ſi eſtimable ; mais il ſent d'autant mieux le prix de ce qu'il a perdu.

Plus la poſſeſſion a eu de charmes, plus la perte cauſe d'horreur. Je ne puis donc m'empêcher de ſouffrir avec un homme que j'aime tant, & de craindre pour luy, juſqu'à ce que ſa bleſſure ſoit en état de ſupporter les remédes & de ſe fermer. C'eſt ce que rien ne fera mieux que le pouvoir de la néceſſité, le ſecours du temps, les dégoûts de la douleur même. Adieu.

LETTRE VI.

A Montanus.

MA derniére lettre doit vous avoir appris que j'ay remarqué ces jours paſſez une inſcription ſur le tombeau de Pallas, conçûë en ces termes : *Pour récompenſer ſon attachement & ſa fidélité envers ſes Patrons, le Sénat luy a décerné*

*les marques de distinction dont joüissent les Préteurs, avec quinze millions de sesterces *; & il s'est contenté du seul honneur.* Cela me fit croire que le décret même ne pouvoit qu'être curieux à voir. Je l'ay découvert. Il est si ample & si flatteur, que cette superbe & insolente épitaphe me parut modeste & humble. Que nos plus illustres Romains viennent, je ne dis pas ceux des siécles plus éloignez, les Afriquains, les Numantins, les Achaïques; mais ceux de ces derniers temps, les Marius, les Sylla, les Pompées, je ne veux pas descendre plus bas; qu'ils viennent aujourd'huy faire comparaison avec Pallas. Tous les éloges qu'on leur a donnez, se trouveront fort au-dessous de ceux qu'il a reçûs. Appelleray-je ailleurs ou malheureux, les Auteurs d'un tel

* Environ quinze cent mille livres de notre monnoye.

décret ? Je les nommerois railleurs, ſi la plaiſanterie convenoit à la gravité du Sénat. Il faut donc les reconnoître malheureux. Mais perſonne le peut-il être jamais juſqu'au point d'être forcé à de pareilles indignitez ? C'étoit peut-être ambition & paſſion de s'avancer. Seroit-il poſſible qu'il y eût quelqu'un aſſez fou pour déſirer de s'avancer aux dépens de ſon propre honneur & de celuy de la République, dans une Ville, où l'avantage de la premiére place étoit de pouvoir donner les premiéres loüanges à Pallas ? Je ne dis rien de ce qu'on offre les honneurs, les prérogatives de la Préture à Pallas, à un eſclave : ce ſont des eſclaves qui les offrent. Je ne releve point qu'ils ſont d'avis, que l'on ne doit pas ſeulement exhorter, mais même contraindre Pallas à porter les anneaux d'or. Il eût été contre la majeſté du Sénat,

qu'un homme revêtu des ornements de Préteur, eût porté des anneaux de fer. Ce ne ſont là que des bagatelles, qui ne méritent pas que l'on s'y arrête. Voicy des faits bien plus dignes d'attention. *Le Sénat pour Pallas...* (& le Palais où il s'aſſemble n'a point été depuis purifié) *Pour Pallas le Sénat remercie l'Empereur de ce que ce Prince a fait un éloge magnifique de ſon affranchi, & a bien voulu permettre au Sénat de combler un tel homme d'honneurs.* Que pouvoit-il arriver de plus glorieux au Sénat, que de ne paroître pas ingrat envers Pallas? On ajoûte dans ce décret, *Qu'afin que Pallas, à qui chacun en particulier reconnoît avoir les derniéres obligations, puiſſe recevoir les juſtes récompenſes de ſes travaux & de ſa fidélité....* Ne croiriez-vous pas qu'il a reculé les frontiéres de l'Empire, ou ſauvé

les armées de l'Etat. On continuë... *Le Sénat & le Peuple Romain ne pouvant trouver une plus agréable occaſion d'exercer leurs libéralitez, qu'en les répandant ſur un ſi fidéle & ſi déſintéreſſé gardien des finances du Prince.* Voilà où ſe bornoient alors tous les déſirs du Sénat, & toute la joye du Peuple; voilà l'occaſion la plus précieuſe d'ouvrir le Tréſor Public. Il faut l'épuiſer pour enrichir Pallas. Ce qui ſuit n'eſt guéres moins remarquable: Que *le Sénat ordonnoit qu'on tireroit de l'Epargne quinze millions de ſeſterces *, pour les donner à cet homme; & que plus il avoit l'ame élevée au-deſſus de la paſſion de s'enrichir, plus il falloit redoubler ſes inſtances auprès du Pere commun, pour en obtenir qu'il obligeât Pallas de déférer au Sénat.* Il ne man-

* Environ quinze cent mille livres de notre monnoye.

quoit plus en effet que de traiter au nom du Public avec Pallas, que de le ſupplier de céder aux empreſſements du Sénat, que d'interpoſer la médiation de l'Empereur, pour ſurmonter cette inſolente modération, & pour faire enſorte que Pallas ne dédaignât pas quinze millions de ſeſterces. Il les dédaigna pourtant. C'étoit le ſeul parti qu'il pouvoit prendre par rapport à de ſi grandes ſommes. Il y avoit bien plus d'orgueil à les refuſer, qu'à les accepter. Le Sénat cependant ſemble ſe plaindre de ce refus, & le comble en même-temps d'éloges, en ces termes : *Mais l'Empereur & le Pere commun ayant voulu, à la priere de Pallas, que le Sénat luy remît l'obligation de ſatisfaire à cette partie du décret, qui lui ordonnoit de prendre dans le tréſor public quinze millions de ſeſterces ;*

le Sénat déclare, que c'eſt avec beaucoup de plaiſir & de juſtice, qu'entre les honneurs qu'il avoit commencé de décerner à Pallas, il avoit mêlé cette ſomme pour connoître ſon zéle & ſa fidélité; que cependant le Sénat, pour marquer ſa ſoûmiſſion aux ordres de l'Empereur, à qui il ne croyoit pas permis de réſiſter en rien, obéiſſoit. Imaginez-vous Pallas qui s'oppoſe à un décret du Sénat, qui modére luy-même ſes propres honneurs, qui refuſe quinze millions de ſeſterces, comme ſi c'étoit trop, & qui accepte les marques de la dignité des Préteurs, comme ſi c'étoit moins. Repréſentez-vous l'Empereur, qui, à la face du Sénat, obéit aux prieres, ou plûtôt, aux commandements de ſon affranchi; car un affranchi, qui, dans le Sénat, ſe donne la liberté de prier ſon Patron, luy commande. Figurez-vous le Sénat, qui, juſqu'à

l'extrémité, déclare qu'il a commencé avec autant de plaiſir que de juſtice, à décerner cette ſomme & de tels honneurs à Pallas ; & qu'il perſiſteroit encore, s'il n'étoit obligé de ſe ſoumettre aux volontez du Prince, qu'il n'eſt permis de contredire en aucune choſe. Ainſi donc, pour ne point forcer Pallas de prendre quinze millions de ſeſterces dans le tréſor public, on a eu beſoin de ſa modération & de l'obéiſſance du Sénat, qui n'auroit pas obéi, s'il luy eût été permis de réſiſter en rien aux volontez de l'Empereur. Vous croyez être à la fin ; attendez, & écoutez le meilleur : *C'eſt pourquoy, comme il eſt très-avantageux de mettre au jour les faveurs dont le Prince a honoré & récompenſé ceux qui le méritoient, & particuliérement dans les lieux où l'on peut engager à l'imitation les perſonnes chargées du ſoin*

de ſes affaires ; & que l'éclatante fidélité & probité de Pallas ſont les modéles les plus propres à exciter une honnête émulation, il a été réſolu que le diſcours prononcé dans le Sénat par l'Empereur le vingt-huit Janvier dernier, & le décret du Sénat à ce ſujet, ſeroient gravez ſur une table d'airain, qui ſera appliquée près de la ſtatuë qui repréſente Jules-Ceſar en habit de guerre. On a compté pour peu que le Sénat eût été témoin de ces honteuſes baſſeſſes. On a choiſi le lieu le plus expoſé, pour les mettre devant les yeux des hommes de ce ſiécle & des ſiécles futurs. On a pris ſoin de graver ſur l'airain tous les honneurs d'un inſolent eſclave, ceux même qu'il avoit refuſez ; mais qu'autant qu'il dépendoit des auteurs du décret il avoit poſſédez. On a écrit dans les Regiſtres publics, pour en conſerver à jamais

le ſouvenir, qu'on luy avoit déféré les marques de diſtinction que portent les Préteurs, comme on y écrivoit autrefois les anciens Traitez d'alliance, les Loix ſacrées. Tant l'Empereur, le Sénat, Pallas luy-même eût montré de.... (je ne ſçay que dire), qu'ils ſemblent s'être empreſſez d'étaler à la vûë de l'Univers, Pallas ſon inſolence, l'Empereur ſa foibleſſe, le Sénat ſa miſére. Eſt-il poſſible que le Sénat n'ait pas eu honte de chercher des prétextes à ſon infamie? La belle, l'admirable raiſon que l'envie d'exciter une noble émulation dans les eſprits, par l'exemple des grandes récompenſes dont étoit comblé Pallas. Voyez par-là dans quel aviliſſement tomboient les honneurs, je dis ceux même que Pallas ne refuſoit pas. On trouvoit pourtant des perſonnes de naiſſance qui déſiroient, qui

recherchoient avec ardeur ce qu'ils voyoient être accordé à un affranchi, être promis à des eſclaves. Que j'ay de joye de n'être point né dans ces temps, qui me font rougir comme ſi j'y avois vêcu! Je ne doute point que vous ne penſiez de même. Je connois votre délicateſſe, votre grandeur d'ame. Je ſuis donc perſuadé que bien qu'en quelques endroits l'indignation m'ait emporté au-delà des juſtes bornes d'une lettre, vous aurez plus de penchant à croire que je ne me plains pas aſſez, qu'à penſer que je me plains trop. Adieu.

LETTRE VII.

A Tacite.

CE n'eſt ni comme de maîtr à maître, ni comme de diſ ciple à diſciple, ainſi que vou me le mandez ; mais comme d maître à diſciple, que vous m'a vez envoyé votre livre ; car vou êtes le maître, moy le diſciple Auſſi me rappellez-vous à mo devoir, quand je prolonge encore la licence des Saturnales. Je ne pouvois, ce me ſemble, vous faire un compliment plus embarraſſé ; ni en même-temps vous mieux prouver, que loin de pouvoir paſſer pour votre maître, je ne ſuis pas digne d'être appellé votre diſciple. Je feray pourtant le perſonnage de maître; & j'exerceray ſur votre livre tout

tout le droit que vous m'avez donné : j'en uſeray avec d'autant moins de retenuë, que j'ay bien réſolu de ne vous rien envoyer pendant ce temps, ſur quoy vous puiſſiez vous venger. Adieu.

LETTRE VIII.

A Romain.

N'AVEZ-VOUS jamais vû la ſource du Clitumne ? Je ne le crois pas ; car vous m'en auriez parlé. Si donc vous ne l'avez point encore vûë, voyez-la : je la viens de voir ; & j'ay regret de ne l'avoir pas vûë plûtôt. Du pied d'une petite colline, chargée d'un bois de cyprès fort touffu, ſort une fontaine, dont les eaux répanduës par pluſieurs veines inégales, forment un grand baſſin ſi pur & ſi clair,

que l'on y peut compter les piéces d'argent que l'on y jette & les cailloux que l'on y voit reluire.* De-là, elle ſe précipite, moins par la pente qu'elle trouve, que par ſa propre abondance & comme par ſon propre poids. A peine eſt-elle ſortie de ſa ſource, qu'elle devient un fort grand fleuve, qui porte des batteaux, & qui donne un paſſage libre, & à ceux qui montent, & à ceux qui en même-temps deſcendent. Il ſe précipite par une pente ſi unie, que pour le deſcendre, on peut ſe paſſer du ſecours des rames; & qu'avec des rames & des perches, on a beaucoup de peine à le remonter. L'une & l'autre de ces choſes donnent beaucoup de plaiſir à ceux qui ne s'y embarquent que pour ſe divertir. Selon qu'ils vont contre le fil de

* Je crois que *Calculos* ſignifie des jettons, & non pas des cailloux.

l'eau, ou qu'ils le ſuivent; ils ſont ſuccéder le repos au travail, & le travail au repos. Les rivages ſont chargez de frênes & de peupliers, que vous voyez ſe multiplier au fond du canal, mais ſi diſtinctement, qu'on les pourroit compter. Le froid de ſes eaux le diſpute à la neige; & elles ne luy cédent point pour la couleur. Près de là, eſt un Temple auſſi reſpecté qu'ancien. Le Dieu du fleuve luy-même y paroît vêtu d'une robe. C'eſt un Dieu fort ſecourable & qui prédit l'avenir, ainſi que le témoigne tout l'appareil qu'on y voit, & qui eſt propre à rendre les Oracles. Au tour de ce Temple, ſont répanduës des Chapelles en grand nombre; chacune a une ſtatuë du Dieu, chacune eſt célébre, chacune eſt diſtinguée par quelque dévotion particuliére. Quelques-unes même ont leurs

fontaines; car outre la principal
& qui eſt comme la mere des a
tres, il s'en trouve encore pl
ſieurs, dont la ſource eſt différent
mais qui ſe perdent dans le fleuv
On le paſſe ſur un pont, qui ſ
pare les lieux ſacrez des profan
Au-deſſus du pont, l'on ne pe
ſe paſſer de batteau. Au-deſſou
on peut ſe baigner. Les Hiſp
lattes, à qui Auguſte a donné c
te contrée, fourniſſent gratuit
ment toutes les choſes néceſſair
pour le bain, & le gîte même. I
long du fleuve, vous rencontr
quantité de maiſons, que la bea
té du fleuve a invité d'y bât
En un mot, vous n'y trouver
rien qui ne vous faſſe plaiſ
Vous y pourrez même étudie
vous y lirez une infinité d'inſcri
tions gravées ſur toutes les colon
nes, par toutes ſortes de perſo
nes, à l'honneur de la Fontai

& de la Divinité. Vous louërez les unes, vous vous mocquerez des autres ; ou plûtôt, ſelon que je connois votre bonté naturelle, vous ne vous mocquerez d'aucune. Adieu.

LETTRE IX.

A Urſus.

DEPUIS long-temps je n'ay rien lû ; je n'ay rien écrit. Depuis long-temps je ne connois plus le loiſir, ni enfin le bonheur de ne rien faire, de ne rien être ; bonheur peut-être trop uni, mais délicieux pourtant. La multitude d'affaires dont je ſuis chargé pour mes amis, m'éloigne de la retraite & de l'étude. Car il n'y a point d'étude, quelque précieuſe qu'elle ſoit, qu'on ne doive

inconnus; & leur nobleſſe ne ſer
point l'ouvrage d'un ſoudain capr
ce de la fortune. Puiſſent-ils naît
ſeulement, & changer ainſi notr
triſteſſe en joye ! Adieu.

LETTRE XI.

A Hiſpulla.

QUAND je fais réflexion ſu
la tendreſſe que vous ave
pour votre niéce, & qui paſſ
celle que pourroit avoir une mer
pour ſa fille, je crois que je ſe
ray bien de vous écrire l'état o
nous ſommes, avant que de vou
mander l'état où nous avons été
afin que la joye qui remplira votr
cœur, n'y laiſſe plus de place au ch
grin. Encore avec cette précautior
je ne laiſſeray pas de craindre, qu
de la joye vous ne retombiez dan

la crainte ; & qu'en vous réjoüiſſant de ſçavoir votre niéce hors de danger, vous ne trembliez au récit de celuy qu'elle a couru. Déja ſon premier enjouëment revient ; déja renduë à elle-même & à moy, elle réprend ſes forces ; & en rétrogradant vers la vie & la ſanté, elle fait le même chemin qu'elle avoit fait vers la maladie & la mort. On ne peut pas être plus mal qu'elle a été. S'il m'eſt permis de le dire, il n'y a pas eu de ſa faute ; mais il y en a eu un peu de ſon âge. De-là viennent & ſa fauſſe couche, & les fâcheuſes ſuites d'une groſſeſſe dont elle ignoroit les conſéquences. Ainſi, quoyque vous n'ayiez pas eu la ſatisfaction de voir adoucir la perte de votre frere par un petit neveu, ou par une petite niéce, ſouvenez-vous que c'eſt un bien qui n'eſt que différé & non pas perdu, puiſque la perſonne dont nous avons droit

d'en attendre, nous reſte encore. Excuſez donc auprès de votre pere un malheur, que les femmes ſçavent toûjours plus aiſément pardonner. Adieu.

LETTRE XII.

A Minutianus.

JE ne vous demande quartier que pour aujourd'huy. Titinius Capito lit en public un de ſes ouvrages ; & je ne ſçay ſi je n'ay pas encore plus d'envie que d'obligation de l'entendre. C'eſt un parfaitement honnête homme, & que l'on peut compter pour un des premiers ornements de notre ſiécle. Il cultive les ſciences ; il aime les gens de lettres ; il les protége, les avance, & ſe plaît à les récompenſer ; il eſt la reſſour-

ce, l'azile de la plûpart de nos Auteurs, & l'exemple de tous; il eſt l'appuy, le reſtaurateur des lettres qui commencent à tomber. Sa maiſon eſt la maiſon de tous ceux qui ont quelque piéce à lire. Perſonne ne vient entendre plus réguliérement ceux qui liſent, ſoit chez luy, ſoit ailleurs. Pour moy, tant qu'il s'eſt trouvé à Rome, il ne m'a jamais manqué. Le défaut de reconnoiſſance ſeroit donc d'autant plus honteux, que le ſujet qui la demande eſt plus honnête. Quoy! ſi j'avois un procès, je me croirois infiniment redevable à ceux qui m'accompagneroient à l'audience; & aujourd'huy que je fais mon unique affaire de mes études, que j'y donne toute mon application, je croiray devoir moins à une perſonne, qui ſe plaît tant à faire honneur à ces choſes, dans leſquelles on m'oblige beaucoup,

pour ne pas dire dans leſquelles on m'oblige ordinairement le plus? D'ailleurs, quand ſur les devoirs réciproques, il ne ſeroit pas en avance avec moy; quand je ne luy devrois aucun retour, je ne ſerois pas moins engagé à l'aller entendre, par la beauté, par la grandeur, par la force, par la douceur de ſon eſprit, & par la nobleſſe du ſujet qu'il a choiſi. Il écrit la mort des Hommes illuſtres, dont pluſieurs ont été de mes plus intimes amis. Il me ſemble donc que je m'acquitte d'un devoir de Religion, lors que je vais entendre les éloges funébres de ceux dont il ne m'a pas été permis d'honorer les obſéques : éloges qui doivent être d'autant moins ſuſpects, qu'ils viennent plus tard. Adieu.

LETTRE XIII.

A Genialis.

J'APPROUVE fort que vous ayiez lû mes ouvrages avec votre pere. Vous ne pouvez manquer de profiter beaucoup, quand vous apprendrez d'un auſſi habile homme ce qu'il faut loüer, ce qu'il faut blâmer; & que formé par ſes leçons, vous vous ſerez accoûtumé à dire la vérité. Vous avez qui ſuivre, ſur les traces de qui marcher. Que vous êtes heureux de rencontrer un modéle parfait dans l'objet de vos plus juſtes affections! de trouver tout à imiter dans celuy à qui la nature a voulu que vous reſſembliez! Adieu.

LETTRE XIV.

A Ariſton.

COMME je ſçay que vo
n'êtes pas moins verſé da
la connoiſſance du droit publi
dont le droit des Sénateurs f
partie, que dans celle du dr
particulier, je ſouhaite fort d'a
prendre de vous, ſi je me ſ
trompé le dernier jour dans
Senat; & je le ſouhaite, non p
rapport au paſſé, ce ſeroit tr
tard; mais pour être inſtruit,
à l'avenir il ſe préſentoit qu
que choſe de ſemblable. Vous n
direz, pourquoy demander ce q
vous devriez ſçavoir? La ſervit
de des derniers temps nous a am
né non-ſeulement l'ignorance
l'oubli des beaux Arts, mais au

des droits & des coûtumes du Sénat. Qui eſt l'homme aſſez patient, pour vouloir apprendre ce qui ne luy doit être d'aucun uſage ? D'ailleurs, comment retenir ce qu'on apprend, ſi l'on ne le pratique jamais quand on l'a appris ? La liberté de retour nous a donc trouvé novices & mal habiles ; & l'impatience de goûter les douceurs qu'elle offre, nous force d'agir avant que d'apprendre. L'ancienne Inſtitution vouloit que nous viſſions faire, que nous entendiſſions dire à ceux qui nous devançoient en âge, ce que bientôt nous-mêmes nous avions à faire & à dire, & ce que nous devions à notre tour tranſmettre à ceux qui viendroient après nous. De là cette coûtume d'engager les jeunes gens à ſervir dans l'armée dès leur plus tendre jeuneſſe, afin qu'en obéiſſant, ils appriſſent à

commander; qu'en ſuivant les au
tres, ils ſe rendiſſent capables d
marcher à leur tête. De-là vie
que ceux qui ſongeoient à s'élev
aux Charges, demeuroient debo
à la porte du Sénat, obligez d'
tre ſpectateurs avant que d'êt
acteurs dans le Conſeil publi
Chacun avoit ſon pere pour ma
tre; ou s'il n'avoit point de p
re, c'étoit le plus illuſtre &
plus ancien Sénateur qui luy
ſervoit. C'eſt ainſi qu'ils appr
noient par l'exemple, le plus
de tous les maîtres, quel étoit
pouvoir de celuy qui propoſoi
le droit de celuy qui opinoi
l'autorité de chaque Magiſtra
la liberté de tous les autre
quand il falloit céder, réſiſte
ſe taire; quand & comment
falloit parler; comment ſe f
ſoit la diſtinction des avis co
traires; comment il étoit perm

d'ajoûter quelque choſe à ce qu'on avoit déja dit : enfin tout l'ordre qu'on devoit garder au Sénat. Pour nous, il eſt vray que nous avons ſervi dans les armées pendant notre jeuneſſe ; mais alors la vertu étoit ſuſpecte, le vice honoré ; alors nulle autorité dans les chefs, nulle modération dans les ſoldats ; alors on ne connoiſſoit plus, ni commandement, ni obéiſſance ; la licence, le déſordre régnoient par tout ; on ne voyoit rien qui ne fût renverſé, rien enfin qui ne méritât bien plûtôt d'être oublié, que d'être retenu. Nous avons auſſi entré tout jeunes au Sénat ; mais en un Sénat toûjours tremblant, toujours muet, où l'on ne pouvoit ſans péril dire ce qu'on penſoit, & ſans infamie ce qu'on ne penſoit pas ? Que pouvoit-on avoir appris ? que pouvoit-on ap-

prendre qui fit plaiſir, dans
temps où l'on ne voyoit aſſembl
le Sénat, ou que pour ne rien f
re, ou que pour faire quelq
grand crime; dans un temps où l'
ne le convoquoit, que pour s'
mocquer, ou pour l'affliger; où
qu'on mettoit en délibération n
voit jamais rien de ſérieux; &
pourtant ce qu'on jugeoit ét
preſque toûjours funeſte? No
avons vû les mêmes maux ſe p
pétuer pendant pluſieurs année
depuis que, devenus Sénateur
nous en avons pris & reſſenti n
tre part d'une ſi cruelle maniér
que nos eſprits en ont été émo
fez, éteints, hébêtez. Il n'y a q
fort peu de temps (car plus
temps ſont heureux, plus ils ſc
courts) qu'il nous eſt permis
ſçavoir, qu'il nous eſt permis d
tre ce que nous ſommes. Je vo
demande donc avec d'autant pl

de raiſon, d'abord d'excuſer mon erreur, ſi j'y ſuis; enſuite de m'en tirer par votre ſçavoir. Je ſçay qu'il ne s'étend pas moins à ce qui eſt du droit public, qu'à ce qui eſt du droit particulier; à l'hiſtoire ancienne, qu'à la moderne; aux événements les plus ſinguliers, qu'aux plus communs. Je ſuis même perſuadé que le fait ſur lequel je vous conſulte, eſt ſi extraordinaire, que ceux à qui une longue expérience, ſoûtenuë d'une grande application, ne laiſſe rien ignorer, pourroient bien ou n'en être pas inſtruits, ou ne l'être pas aſſez. Nous en ſerons d'autant plus dignes, moy de pardon ſi j'ay erré, & vous de loüanges, ſi vous pouvez enſeigner ce que vous ne pouvez guéres avoir appris que par vous-même. Le Sénat traitoit l'affaire des affranchis d'Affranius Dexter, Conſul. On l'a trouvé tué chez luy; & l'on ignore

ſi ſa main ou celle des ſiens, ſi leur crime ou leur obéiſſance l'ont fait périr. L'un (demandez-vous qui? Moy; mais il n'importe) a été d'avis, qu'après avoir ſouffert la queſtion, il les falloit renvoyer abſous; l'autre, qu'il falloit les reléguer dans une Iſle; un troiſiéme, qu'ils devoient être punis de mort. Ces avis étoient ſi oppoſez, qu'il n'étoit pas poſſible de les faire compatir enſemble. Car que peuvent avoir de commun la mort & le banniſſement? Rien de plus, ſans doute, que le banniſſement & l'abſolution; encore l'avis de l'abſolution approche plus de celuy du banniſſement, que l'avis de la mort; car les deux premiers s'accordent à laiſſer la vie; & le dernier l'ôte. Cependant, & ceux qui opinoient à la mort, & ceux qui opinoient au banniſſement, ſuſpendant pour quelque moment

ır diſcorde, feignirent de s'u-
, & ſe rangerent du même cô-
Je ſoûtenois que chacun des
is avis devoit être ſéparément
mpté ; qu'on ne devoit point
ıffrir que deux des trois ſe joi-
ïſſent, à la faveur d'une tréve
quelques moments. Je préten-
is donc que ceux dont les voix
oient à la mort, fûſſent ſépa-
z de ceux qui ſe contentoient
: bannir; & que tous, prêts à ſe
ntredire, ils ne formâſſent pas
pendant enſemble un même par-
contre ceux qui vouloient ab-
udre : parce qu'au fond il im-
ɔrtoit peu qu'ils rejettâſſent
us l'abſolution, s'ils n'admet-
ient pas tous la même condam-
ıtion. Je trouvois étrange, que
luy qui avoit opiné à punir de
ort les eſclaves, & à reléguer les
franchis, fût obligé de couper
n avis en deux parties ; & que

cependant on réünit dans un même avis celuy qui vouloit que les affranchis fussent reléguez, & celuy qui vouloit qu'on les fit mourir. S'il falloit couper l'avis d'une même personne, parce qu'il renfermoit deux choses, je ne concevois pas comment on pouvoit unir les avis de deux personnes qui, sur la même chose, pensoient d'une maniére si contraire. Permettez-moy donc, je vous supplie, aujourd'huy que l'affaire est décidée, de vous rendre raison de mon sentiment, comme si elle étoit encore indécise; & de vous dire de suite à loisir ce que je fus obligé de dire alors avec beaucoup d'interruption & de contradiction. Supposons que l'on eût nommé seulement trois Juges pour prononcer sur cette affaire que l'un d'eux eût été d'avis de condamner les affranchis au dernie

ſupplice, l'autre de les reléguer, le troiſiéme, de les abſoudre. Les deux premiéres opinions réuniſſant leurs forces, l'emporteront-elles ſur la derniére? Ou plûtôt, chacune des trois ne vaudra-t-elle pas ſéparément autant que l'autre, ſans que l'on puiſſe joindre plûtôt la premiére à la ſeconde, que la ſeconde à la derniére? Il faut donc de même, dans le Sénat, compter comme contraires les avis que l'on y a dits comme différents. Que ſi un même homme opinoit tout-à-la-fois & au banniſſement & à la mort, pourroit-on, ſelon cet avis, les bannir & leur ôter la vie? Enfin regarderoit-on comme une ſeule & même opinion, celle qui raſſembleroit des choſes ſi manifeſtement incompatibles? Comme donc eſt-il poſſible qu'on regarde comme un ſeul avis, les avis de deux perſonnes,

Qu'importe aux opinants, à qu
certainement il ne peut jamai
être convenable de mettre tou
en uſage pour empêcher l'opi
nion la plus douce de prévaloir!
Il faut pourtant (ajoûte-t-on) que
ceux qui condamnent à la peine
capitale, & ceux qui banniſſent,
ſoyent d'abord comparez enſemble
avec ceux qui veulent abſoudre;
& qu'enſuite on les compare eux-
mêmes entre eux. Sera-ce donc
comme dans certains ſpectacles,
où le ſort ſépare & réſerve quel-
qu'un qui doit combattre contre le
vainqueur? ainſi y aura-t-il dans
le Sénat de premiers combats, &
enſuite de ſeconds? & l'avis qui
l'emporte ſur un autre, devra-t-il
encore ſoûtenir les efforts d'un
troiſiéme qui l'attend? Mais quoy
lors qu'un avis a prévalu, tous les
autres ne tombent-ils pas d'eux-
mêmes? Le moyen donc de comp-

pour un ſeul avis, deux avis
ne doivent plus être comptez
r rien ? Je m'explique plus
irement. Si ceux qui opinent
a mort ne paſſent du côté de
luy qui opine au banniſſement
ndant qu'il dit ſon avis, il ne
r doit plus être permis de ſe
tacher dans la ſuite d'un parti
quel ils ont voulu s'attacher au
mmencement. Mais j'ay bonne
ce de m'ériger icy en maître,
oy qui ne déſire que d'apprendre.
ites-moy donc s'il falloit parta-
r ces opinions, de ſorte qu'elles
n fiſſent que deux ; ou s'il fal-
it les compter ſur le pied de
is opinions différentes. Véri-
blement j'ay obtenu ce que je
mandois : mais je voudrois bien
avoir ſi j'ay dû le demander, ou
je devois plûtôt paſſer à l'un des
eux autres avis, comme a fait
uteur de l'avis à la mort. Vaincu

par mes raiſons, il a quitté ſon pr
mier avis (& cela, j'ignore s'il
pû faire), & a pris le parti du ba
niſſement, dans la crainte que
l'on ſéparoit les trois avis, comm
il prévoyoit qu'il alloit arriver, c
luy d'abſoudre ne vînt à l'emporte
car il y avoit bien plus de ſuffrag
pour cet avis, que pour chacun d
deux autres ſéparément. Alo
tous ceux qui, entraînez par ſo
autorité, s'étoient attachez à ſo
opinion, voyant qu'il les abando
noit, quitterent un avis que ſo
auteur quittoit luy-même; & ſu
virent comme transfuge, celu
qu'ils ſuivoient auparavant comm
Capitaine. Ainſi les trois avis on
été réduits à deux; & de ces deu
l'un a prévalu. Le troiſiéme, qu
a été rejetté, n'ayant pû ſeul f
faire céder par les deux premiers,
choiſi du moins auquel des deux i
céderoit luy-même. Adieu.

LETTRE XV.

A Junior.

I vous ay ſans doute accablé, en
vous envoyant tant de volumes
. fois ; mais je vous en ay acca-
, parce que vous me les avez
nandez. Et d'ailleurs vous m'a-
écrit que vos vendanges étoient
iodiques, qu'il m'a été facile de
nprendre que vous aviez du loi-
le reſte, comme on dit commu-
nent, pour lire un livre. Je reçois
iblables nouvelles de mes terres:
ay donc le temps d'écrire des
rages que vous puiſſiez lire, ſi
rtant j'ay de quoy acheter du pa-
r : Mais s'il eſt trop gros, ou s'il
t, il faudra ſe réſoudre, ou à ne
nt écrire, ou à écrire des choſes
, bonnes ou mauvaiſes, s'effece-
t à meſure que je les écriray.
ieu.

LETTRE XVI.

A Paternus.

LA maladie de mes gens, la mort même de quelqu uns dans la fleur de leur âg m'ont accablé de triſteſſe. J' deux ſujets de conſolation, t deux trop foibles pour un chagrin ; mais ſujets de conſo tion pourtant. L'un, la co plaiſance que j'ay eûë, de les franchir ; car il me ſemble qu quelque façon je n'ay pas pe trop tôt ceux que j'ay pe libres : L'autre, la permiſſion q je donne aux eſclaves mêm de faire une eſpéce de teſtame que j'obſerve auſſi religieuſem que s'il étoit légitime. Ils diſ ſent, ils me prient de ce qui l

laît : j'exécute ſans héſiter. Ils partagent entre leurs camarades ce qu'ils ont ; ils donnent, ils laiſſent à qui ils veulent, pourvû que ce ſoit à quelqu'un de la maiſon. Car la maiſon eſt comme la République & la Patrie des eſclaves. Cependant, quoyque cette conduite me ſoulage, la même humanité qui me la fait tenir, m'abbat & m'accable. Je ne voudrois pas toutefois devenir moins ſenſible : non que j'ignore que beaucoup d'autres ne traitent de pareilles diſgraces, que d'une ſimple perte de biens, & qu'avec de tels ſentiments ils ſe croyent de grands hommes & fort ſages. Pour moy, je ne ſçay s'ils ſont auſſi grands & auſſi ſages qu'ils le penſent ; mais je ſçay bien qu'ils ne ſont point hommes. L'homme doit être acceſſible à la douleur ; la ſentir,

la combattre pourtant ; être ca
ble de conſolation, & non n
avoir pas beſoin. Peut-être
ſuis-je étendu ſur cela plus
je ne devois ; mais c'eſt enc
moins que je n'aurois voulu. Il
je ne ſçay quelle ſorte de plai
ſe plaindre, ſur tout ſi vous ré
dez vos larmes dans le ſein
ami prêt à les loüer, ou à les
cuſer. Adieu.

LETTRE XVII.

A Macrinus.

LE climat que vous hal
eſt-il auſſi dérangé que
luy-cy ? L'on ne voit à R
qu'orages, qu'inondations. Le
bre s'eſt débordé & répandu
loin. Quoyque le canal que l
ge prévoyance de l'Empere

fait faire, en ait reçû une partie, il remplit les vallées ; il coule par les campagnes ; par tout où il trouve des plaines, il ne laisse rien à découvert. De-là, il arrive qu'allant au-devant des fleuves qu'il a coûtume de recevoir & d'emmener confondus avec luy, il les force à rebrousser, & couvre ainsi d'eaux étrangeres les terres qu'il n'inonde pas de ses propres eaux. L'Anion *, le plus doux des fleuves, & qui semble comme invité & retenu par les belles maisons bâties sur ses bords, déracine & entraîne les arbres qui luy donnoient de l'ombre. Il a renversé des montagnes ; & se trouvant arrêté par leur chûte en plusieurs endroits, il cherche le passage qu'il s'est fermé, abbat les maisons, & s'éleve sur leurs ruines. Ceux qui demeurent en des

* Aujourd'huy le Theveror.

LETTRE XVIII.

A Rufin.

IL n'eſt pas vray, comme on a coûtume de le dire, que le teſtament des hommes ſoit le tableau de leurs mœurs, puiſque Domitius Tullus vient de paroître en mourant, beaucoup plus honnête homme qu'il n'avoit fait pendant ſa vie. Après s'être livré à toutes les amorces de ceux qui briguoient ſa ſucceſſion, il a inſtitué ſon héritiere une fille de ſon frere, qu'il avoit adoptée. Il a fait pluſieurs legs & très-conſidérables à ſes petits enfants, & même à un arriere-petit-fils. En un mot, la tendreſſe paternelle régne par tout

ıs ſon teſtament ; & ſurprend
utant plus, qu'on s'y atten-
it moins. On en parle donc
t diverſement à Rome. Les uns
traitent de fourbe, d'ingrat,
perfide ; & ne prennent pas
de, qu'ils ne peuvent ſe dé-
ûner contre luy, ſans ſe trahir
-mêmes par un honteux aveu,
s qu'ils ſe plaignent d'avoir été
hérités par cet homme, com-
s'il étoit leur pere, leur ayeul
leur biſayeul. Les autres l'éle-
ıt juſqu'au ciel, pour avoir
ſtré les ſordides eſpéranees de
ts engeance d'hommes ; & pré-
ident que, dans un ſiécle auſſi
rompu, les tromper, c'eſt pru-
ıce. Ils ajoûtent, qu'il ne luy
it pas libre de faire un autre
ament ; qu'il étoit redevable
ſes grands biens à ſa fille ; &
il les luy a moins donnez, que

rendus. Car Curtius Mantia *, prévenu d'averſion contre Domitius Lucanus ſon gendre (c'eſt le frere de Tullus), avoit inſtitué héritiere ſa fille, petite-fille de Curtius, à condition que ſon pere l'émanciperoit. Domitius l'avoit émancipée ; & auſſi-tôt Tullus ſon oncle l'avoit adoptée. Ainſi Domitius, qui avoit eu communauté de biens avec ſon frere, avoit, par une émancipation artificieuſe, éludé l'intention du teſtateur, & remis ſa fille avec de très-grandes richeſſes ſous ſa puiſſance, après l'avoir émancipée. Il ſemble d'ailleurs, que la deſtinée de ces deux freres ait été de s'enrichir malgré ceux qui les ont enrichis ; car Domitius Afer qui les adopta, eſt mort, ſans autre te-

* Caſaubon, ſur la foy de Tacite, veut qu'on le nomme Curtilius Mantia.

ſament que celuy qu'il avoit fait de vive voix dix-huit ans auparavant, & ſur lequel il avoit depuis ſi fort changé de ſentiment, qu'il avoit pourſuivi la confiſcation des biens de leur pere. Sa diſgrace eſt auſſi ſurprenante que leur bonheur: Sa diſgrace, d'avoir adopté & d'avoir eu pour héritiers les enfants de ſon ennemi capital, qu'il avoit fait retrancher du nombre des citoyens: leur bonheur, d'avoir retrouvé un pere dans celuy qui leur avoit ôté le leur. Mais il étoit juſte, qu'après avoir été inſtitué héritier par ſon frere, au préjudice de ſa propre fille, il remît à cette même fille, pour ſe réconcilier avec elle, la ſucceſſion d'Afer, ainſi que les autres biens que les deux freres avoient acquis enſemble. Ce teſtament mérite d'autant plus de loüanges, que la nature, la fidélité, l'honneur

l'ont dicté; que chacun, ſelon ſo
dégré d'affinité, ſelon ſes ſervices,
a trouvé des marques d'affection'
de reconnoiſſance, la femme d
Tullus comme les autres. Cett
femme d'une vertu, d'une pa
tience ſinguliére, & qui devoi
être d'autant plus chere à ſon ma
ri, que par ſon mariage elle s'é
toit attiré des reproches, a e
pour ſa part de très-belles maiſon
de campagne, & une ſomme d'a
gent conſidérable. Il ſembloit qu'a
vec de la naiſſance & de bonne
mœurs, ſur le déclin de l'âge
après une longue viduité, aprè
avoir été mere autrefois, elle ſ
fût oubliée, en prenant pour ma
ri un riche vieillard, ſi charg
d'infirmitez, qu'il auroit pû dé
goûter une femme même qui l'au
roit épouſé, lors qu'il étoit & jeu
ne & plein de ſanté. Perclus é
paralytique de tout ſon corps,

ie joüiſſoit de tant de biens, que par les yeux, & ne ſe remuoit même dans ſon lit, que par le ſecours d'autruy. Il falloit (ce qui eſt auſſi triſte à ſouffrir, que déſagréable a dire) qu'il donnât ſa bouche à laver, & ſes dents à nétoyer. On l'a plus d'une fois entendu déplorer le miſérable état où il étoit réduit ; & ſe plaindre, que pluſieurs fois le jour il ſouffroit dans ſa bouche les doigts de ſes eſclaves. Il vivoit pourtant, & vouloit vivre, ſoûtenu principalement par la vertu de ſa femme, qui avoit trouvé le ſécret par ſa conſtance, de tirer de la gloire d'un mariage, dont les commencements luy avoient été honteux. Voilà tout ce qu'il y a de nouveau à Rome. Les Tableaux de Tullus ſont à vendre ; on n'attend que le jour des encheres. Il étoit ſi curieux de ces raretez, &

il en avoit tant qu'on négligeo dans ſes gardes-meubles, que même jour qu'il acheta de trè grands jardins, il y plaça un nor bre extraordinaire de fort bell & fort anciennes Statuës. A vo tour, ſi vous ſçavez quelque cho digne d'une lettre, prenez la p ne de me l'écrire; car outre q les nouvelles font plaiſir, rien d'a leurs ne forme tant, que les exe ples. Adieu.

LETTRE XIX.

A Maxime.

LEs Belles-lettres me divr tiſſent & me conſolen & je ne ſçay rien de ſi agréabl qui le ſoit plus qu'elles; rien ſi fâcheux, qu'elles n'adouciſſe Dans le trouble que me cau

l'indiſpoſition de ma femme, la maladie de mes gens, la mort même de quelques-uns, je ne trouve d'autre reméde que l'étude. Véritablement elle me fait mieux comprendre toute la grandeur du mal ; mais elle me le rend auſſi plus ſupportable. D'ailleurs, c'eſt ma coûtume, quand je deſtine quelque ouvrage au Public, de vouloir qu'il paſſe auparavant par la critique de mes amis, & particuliérement par la vôtre. Si vous avez donc jamais donné quelque application à la lecture de mes livres, redoublez-la pour celuy que je vous envoye ; car je crains fort, qu'étant auſſi triſte que je l'étois quand je le fis, je ne me ſois relâché de mon application ordinaire. J'ay bien pû prendre aſſez ſur ma douleur pour écrire, mais non pour écrire d'un eſprit libre &

content. Au reſte, ſi l'étude r
pand de la gayeté dans l'eſprit
la gayeté à ſon tour répand c
nouvelles graces ſur l'étud
Adieu.

LETTRE XX.

A Gallus.

NOUS avons coûtume d'e
treprendre de longs voy
ges, de paſſer les mers, pou
voir des choſes que nous négl
geons, lors qu'elles ſont ſous nc
yeux. Soit que naturellemer
nous ſoyons froids pour tout c
qui nous environne, & arden
pour tout ce qui eſt fort loin d
nous : ſoit que toutes les paſſion
qu'il eſt aiſé de ſatisfaire, ſoyer
toûjours tiédes : ſoit enfin qu
nous remettions à voir ce qu

us nous promettons de voir
and il nous plaira. Quoyqu'il
ſoit, il y a à Rome, il y a
ès de Rome beaucoup de cho-
s, que non-ſeulement nous n'a-
ons jamais vûës, mais dont nous
avons même jamais entendu
rler; que nous aurions vûës,
ont nous parlerions, que nous
ions voir de près, ſi elles étoient
Greçe, en Egypte, en Aſie,
dans quelqu'un de ces pays
ui ſont fertiles en miracles, &
ui aiment à les débiter. Ce qu'il
a de vray, c'eſt que je viens d'ap-
endre une choſe qui m'étoit in-
nnuë, de voir ce que je n'avois
oint encore vû. L'ayeul de ma
mme m'avoit invité d'aller chez
y, à une Terre qu'il a dans
Amélie. En m'y promenant, on
e montra un lac qui eſt dans
fond, qu'on nomme Vadi-
on, & dont l'on me conta des

prodiges. Je m'en approche. La figure de ce lac, eſt celle d'une roue couchée. Il eſt par tout égal, ſans aucun recoin, ſans aucun angle; tout y eſt uni, compaſſé, & comme tiré au cordeau: ſa couleur approche du bleu, mais tire plus ſur le blanc & ſur le verd, & eſt moins claire. Ses eaux ſentent le ſoulfre: elles ont un goût d'eaux minérales, & ſont fort propres à conſolider les fractures. Il n'eſt pas fort grand; mais il l'eſt aſſez pour être agité & gonflé de vagues, quand les vents ſoufflent. On n'y trouve point de batteaux, parce qu'il eſt conſacré: mais au lieu de batteaux, vous y voyez flotter au gré de l'eau pluſieurs Iſles chargées d'herbages, couvertes de roſeaux de jonc, & de tout ce que l'on a coûtume de trouver dans les meilleurs marais, & aux extrémitez du lac. Chacune a ſa figure, &

mouvement particulier *; cha-
ıe a ſes bords raz, parce que
vent elles ſe heurtent l'une
ıtre, ou heurtent le rivage.
les ont toutes une égale légére-
, une égale profondeur; car elles
ıt taillées par deſſous, à peu près
mme la quille d'un vaiſſeau.
ıelquefois détachées, elles ſe
ntrent également de tous côr
; les mêmes nagent ſur l'eau
s'y plongent également. Quel-
efois elles ſe raſſemblent & ſe
gnent toutes, & forment une
éce de continent. Tantôt des
nts oppoſez les diſperſent; tan-
t, quoyque le calme ſoit reve-
, elles ne laiſſent pas de flotter
arément. ** Souvent les plus

* Il faut lire *motus*, comme dans l'édition
lzevir; & non *modus*, comme dans quelques
tions moins correctes.

** Il faut lire *reſtituta tranquillitate*, & non
ſtituta tranquillitate; ſans quoy il n'y auroit
nt de ſens.

petites ſuivent les plus gr
des, & s'y attachent comme
petites barques aux vaiſſeaux
charge. Quelquefois vous di
que les grandes & les peti
luttent enſemble, & ſe livr
combat. Une autre fois, po
ſées toutes au même rivage,
les ſe réüniſſent & l'accroiſſe
tantôt elles chaſſent le lac d'
endroit, tantôt l'y ramenen
ſans luy rien ôter quand el
reviennent au milieu. Il eſt c
tain que les beſtiaux ſuivant
pâturage, entrent dans ces Iſle
comme ſi elles faiſoient partie
la rive; & qu'ils ne s'apperç
vent que le terrain eſt mouvan
que lors que le rivage s'éloigna
d'eux, la frayeur de ſe voir co
me emportez & enlevez da
l'eau qu'ils voyent autour d'eu
les ſaiſit. Peu après, ils abo
dent où il plaît au vent de l
porte

ter ; & ne ſentent pas plus
ils reprennent terre, qu'ils
oient ſenti qu'ils la quittoient.
: même lac ſe décharge dans un
uve, qui, après s'être montré
uelque temps, ſe précipite dans
ı profond abîme. Il continuë
n cours ſous terre, mais avec
nt de liberté, que ſi, avant qu'il
entre, vous y jettez quelque
oſe, il la conſerve & la rend
uand il en ſort. Je vous écris
ut ceci, parce que je ſuis per-
uadé qu'il ne vous eſt ni moins
ouveau, ni moins agréable qu'à
oy; car nous prenons tous deux
n extrême plaiſir à connoître les
uvrages de la nature. Adieu.

LETTRE XXI.

A Arrien.

JE ſuis perſuadé que, dan
les études, comme dans l
vie, rien n'eſt ſi beau, rien n
convient tant à l'humanité, qu
de mêler l'enjouëment avec l
ſérieux ; de peur que l'un ne dé
génére en triſteſſe, & l'autr
en joye folle. Par cette raiſon
après avoir travaillé aux ouvra
ges les plus importants, je m'a
muſe toûjours à quelques baga
telles. J'ay choiſi, pour les fair
paroître, & le temps & le lie
propres. Dans le deſſein d'accoû
tumer les gens oiſifs à les enten
dre à table, j'ay pris le mois d
Juillet, où l'on eſt en pleines va
cations ; & j'ay rangé mes ami

après de différentes tables, ſur les chaiſes. Il eſt arrivé par hazard ce jour-là, qu'on m'eſt venu prier dès le matin d'aller plaider une cauſe, lors que j'y penſois le moins : j'en ay pris occaſion de leur adreſſer un petit compliment. Je leur fis mes excuſes, de ce qu'après les avoir invitez en petit nombre pour aſſiſter à la lecture d'un ouvrage, je la quittois moy-même, comme peu importante, pour courir au Barreau ; où d'autres amis m'appelloient. Je les aſſuray que je gardois le même ordre dans mes compoſitions ; que j'y donnois toûjours la préférence aux affaires ſur les plaiſirs, au ſolide ſur l'agréable, à mes amis ſur moy-même. Au reſte, l'ouvrage dont je leur ay fait part, eſt diverſifié, non-ſeulement par les ſujets, mais encore par la

LETTRE XXII.

A Geminius.

NE connoiſſez-vous p
de ces gens, qui, eſcl
de toutes leurs paſſions, s
vent contre les vices des aut
comme s'ils en étoient jaloux
ne puniſſent rien ſi ſévérem
que ce qu'ils ne ceſſent p
d'imiter ; quoyque rien ne
tant d'honneur, que l'indul
ce, à ceux même qui peu
diſpenſer tout le monde
avoir pour eux. Le plus ho
te homme, le plus parfait, ſ
moy, c'eſt celuy qui pard
avec autant de bonté, que ſi
que jour il tomboit dans c
ques fautes ; & qui les évite
autant de ſoin, que s'il ne

t-on à ſes amis, s'ils ne s'aſſem-
ent que pour ſe divertir? Je re-
rde comme un indifférent, &
ême comme un inconnu, tout
mme qui aime mieux trouver
ns l'ouvrage de ſes amis la der-
ére perfection, que de la luy
nner. Votre amitié pour moy
me permet pas de douter que
us ne ſouhaitiez de lire au plû-
t cette Piéce dans ſa nouveau-
. Vous la lirez, mais retou-
ée; car c'eſt pour la retou-
er que je l'ay lûë. Vous en
nnoiſſez déja pourtant une
nne partie. Ces endroits, ſoit
'ils ayent été perfectionnez,
t (comme il arrive ſouvent)
à force de les repaſſer, ils
ent été gâtez, vous ſeront nou-
aux; car lors que la plûpart
s endroits d'un livre ſont chan-
z, ceux même qui ne le ſont
s, le paroiſſent. Adieu.

donc cet homme, cachons-l
ne le nommons point. Il y a p
de profit à le noter, & beauco
d'humanité à ne le noter p
Adieu.

LETTRE XXIII.

A Marcellin.

L'EXTRÉME douleur c
me cauſe la mort de Jul
Avitus, m'ôte, m'enleve, m
rache études, ſoins, amuſemer
Il avoit pris chez moy la robe
Sénateur. Ma recommendat
l'avoit aidé dans la pourſuite
charges. Il m'aimoit, il me
pectoit comme le guide de
mœurs, il m'écoutoit comme
maître. Qu'y a-t-il de plus
dans nos jeunes gens ? Où
trouver qui ſe reconnoiſſent i

ırs, & qui veüillent bien défé-
, ou à l'âge, ou à l'autorité ?
s qu'ils entrent dans le mon-
, ils ſont parfaits, ils ſçavent
ıt ; ils ne reſpectent, ils n'i-
tent perſonne, & ſe ſuffiſent
eux-mêmes pour exemple &
ur régle. Avitus étoit bien
ıgné de ces ſentiments. Sa pru-
ıce ne paroiſſoit en rien tant,
à croire toûjours les autres
s prudents que lui. Sa prin-
ale ſcience, c'étoit la paſ-
ı qu'il avoit de s'inſtruire.
ıs ceſſe il propoſoit quelque
ſtion, ou ſur les Belles-let-
s, ou ſur les devoirs de la
. Il s'en retournoit toûjours
s honnête homme d'auprès de
ıs ; & il l'étoit devenu, ou
ce qu'il avoit appris, ou par
qu'il avoit voulu apprendre.
el attachement n'a-t-il pas
rqué pour Servianus, l'un

des hommes les plus accompli de ce siécle? Comme celuy-cy passoit de l'Allemagne dans la Pannonie, où il alloit en qualité de Lieutenant du Proconsul, Avitus alors Colonel, le reçut chez luy & en connut si bien tout le mérite, qu'il l'y suivit, non pas comme officier, mais comme un ami qui eût été de sa suite. Avec quelle sagesse, avec quelle moderation ne s'est-il point conduit sous les Consuls dont il a été Questeur (car il l'a été de plusieurs)? Quel agrément, quelle satisfaction, quel avantage n'ont ils point tiré de ses services? Ceux Edilité même, dont une mort imprévûë l'empêche de joüir; que pas n'a-t-il point faits? quelle attention n'a-t-il point apportée pour l'obtenir? Et c'est ce qui aigrit le plus ma douleur. J'ay toûjours présents à l'esprit tant de soins qu'il

pris, tant de priéres qu'il a faites inutilement, une dignité dont il ne peut joüir, qui luy échape après qu'il l'a ſi bien méritée. Je ne puis m'empêcher de ſonger que c'eſt chez moy qu'il a pris la Robe de Sénateur. Je me rappelle mes premiéres, mes derniéres ſollicitations en ſa faveur, les diſcours qu'il avoit coûtume de tenir, les conſeils qu'il me demandoit. Je ſuis touché de ſa jeuneſſe, de la chûte d'une maiſon, de la perte irréparable que fait une famille. Sa mere étoit fort âgée. Il avoit épouſé depuis près d'un an ſa femme toute jeune encore; & il venoit d'en avoir une fille. Quel changement un ſeul jour apporte à tant d'eſpérances, à tant de joye! Edile nouveau, nouveau mari, nouveau pere, il laiſſe une charge ſans l'avoir exercée, une mere ſans appui, une femme

veuve, une fille dans l'enfance, qu n'a jamais connu ni ſon ayeul, n ſon pere. Pour comble de chagrin je l'ay perdu pendant mon abſence J'ay appris ſa maladie & ſa mor dans un même moment, & lors que je m'y attendois le moins; comme ſi on eût appréhendé que la crainte ne me familiariſât avec une ſi cruelle douleur. Voilà quelle peine je ſouffre à l'heure que je vous écris Ne vous étonnez pas ſi je ne vous parle que de cela. En l'état où je ſuis, je ne puis, ni m'occuper, ni parler d'autre choſe. Adieu.

LETTRE XXIV.

A Maxime.

L'AMITIÉ que je vous ay voüée m'oblige, non pas à vous inſtruire (car vous n'avez

pas beſoin de maître), mais à vous avertir de ne pas oublier ce que vous ſçavez déja, de le pratiquer, ou même de le ſçavoir encore mieux. Songez que l'on vous envoye dans l'Achaïe, c'eſt-à-dire, dans la véritable Grèce, dans la Grèce toute pure, où la politeſſe, les lettres, l'agriculture même, ont, ſelon l'opinion commune, pris naiſſance : Que vous allez gouverner des villes, des hommes libres, dont les vertus, les actions, les alliances, les traitez, la Religion, ont eu pour principal objet la conſervation du plus beau droit que nous tenions de la nature. Reſpectez les Dieux leurs fondateurs, la préſence de ces Dieux; reſpectez l'ancienne gloire de cette nation, & la vieilleſſe ſacrée dans les villes, comme elle eſt vénérable dans les hommes; faites honneur à leur antiquité, à leurs

tre charge; car je ne puis trop l
répéter. Songez ce que c'eſt qu
de faire des réglements pour de
Villes libres. Qu'y a-t-il qui exig
plus d'humanité que le gouver
nement? Qu'y a-t-il de plus pré
cieux que la liberté? Quelle hon
te ſeroit-ce d'ailleurs, ſi l'on ſub
ſtituoit à la régle le déſordre,
la liberté la ſervitude? Ajoûte
que vous avez à vous meſure
avec vous-même. Vous avez à ſoû
tenir cette haute réputation qu
vous vous êtes acquiſe dans l
Charge de Tréſorier de Bithinie
l'eſtime & le choix du Prince
l'honneur que vous ont fait le
Charges de Tribun, de Préteur
& enfin le poids de ce Gouverne
ment même, qui eſt la récompen
ſe de tant de travaux. Prene
donc garde qu'on ne diſe qu
vous paroiſſiez plus humain, plu
intégre & plus habile dans un

ovince éloignée de Rome, que
ins une Province voiſine; au mi-
eu des nations aſſujetties, qu'au
ilieu des nations libres; envoyé
lon le caprice du ſort, que choi-
par préférence; inconnu & ſans
xpérience, qu'expérimenté &
u'éprouvé. D'ailleurs, n'oubliez
as ce que ſouvent vous avez lû,
e que vous avez ſouvent enten-
u dire, qu'il eſt plus honteux de
erdre l'approbation acquiſe, que
e n'en pas acquérir. Je vous ſup-
lie de prendre tout cecy pour
e que je vous l'ay donné d'abord:
e ne ſont pas des leçons, mais
es conſeils. Quoyqu'après tout,
uand ce ſeroient des leçons, je
e craindrois pas qu'on me repro-
hât d'avoir porté l'amitié à l'excès.
ar on ne doit point appréhender
u'il y ait d'excès dans ce qui doit
re exceſſif. Adieu.

LES LETTRE DE PLINE LE JEUN

LIVRE NEUVIE'ME

LETTRE PREMIE

A Maxime.

JE vous ay ſouvent conſ lé de publier au plûtôt ouvrages que vous a faits, ou pour votre défenſe, contre Planta, ou tout-à-la-foi pour vous & contre luy ; mais

ourd'huy que je viens d'apprendre
a mort, je vous avertis qu'il ne vous
eſt plus permis de différer davanta-
ge. Quoyque vous les ayez lûs, &
que vous les ayez donnez à lire à
beaucoup de perſonnes, je ſerois
bien fâché qu'après les avoir ache-
vez pendant qu'il vivoit, il y eût
quelqu'un qui pût ſoupçonner que
vous ne les eûſſiez entrepris que
depuis qu'il eſt mort. Soûtenez l'o-
pinion qu'on a conçûë de votre
courage. Vous la conſerverez toute
entiére, ſi vous donnez à connoître
aux gens équitables, & à ceux qui
ne le ſont pas, que ſa mort ne vous
a pas fait naître le deſſein d'écrire;
mais qu'elle a ſeulement préve-
nu la publication déja toute prê-
te de ce que vous aviez écrit.
Par-là, vous éviterez ce reproche:
*C'eſt une impiété que d'inſulter aux morts.**
Car ce que l'on a compoſé, ce
que l'on a lû contre un homme

* Vers d'Homere, dans l'Odyſſée.

vivant, quand on le publie dans le moment qu'il vient de mourir, ou le publie comme s'il vivoit encore. Quittez donc tout ce que vous faites, ſi vous faites quelque autre ouvrage ; & mettez la derniére main à celuy-cy. Il me parut achevé dès le temps que vous m'en fîtes la lecture ; mais aujourd'huy il doit vous le paroître à vous-même, qui ne devez plus différer par rapport au ſujet de cette Piéce, & qui ne le pouvez plus par rapport à la conjoncture. Adieu.

LETTRE II.

A Sabin.

VOUS me faites plaiſir de me preſſer ſi fort, non-ſeulement de vous écrire ſouvent, is encore de vous écrire de très-ngues lettres. Je les ay juſqu'icy nagées; en partie pour ne vous s détourner de vos importantes cupations; en partie détourné oy-même par les miennes, qui, utes frivoles qu'elles ſont, ne iſſent pas que d'embarraſſer l'eſ-it & de le fatiguer. D'ailleurs, je anquois de matiére; car je n'ay s les avantages qu'avoit Ciceron, ont vous me propoſez l'exem-e. Son génie étoit très-fertile; le temps où il vivoit ne l'étoit s moins, ſoit par la diverſité,

soit par la grandeur des événements qu'il fourniſſoit en abondance. Pour moy, vous ſçavez aſſez, ſans que je vous le diſe, dans quelles bornes je me trouve reſſerré, ſi je ne veux pas vous envoyer des lettres de gens oiſeux, & qui s'exercent à écrire. Mais je n'imagine rien de moins convenable, quand je vous vois dans un camp, dans le tumulte & dans le bruit des armes, au milieu des bataillons, des trompettes, couvert de ſueur & de pouſſiére, & tout brûlé du ſoleil. Voilà mes excuſes. Je ne ſçay pas trop ſi je voudrois que vous les trouvâſſiez bonnes; car la tendre amitié ne ſçait point pardonner les courtes lettres, quelque juſte raiſon que l'on ait euë, de ne les pas faire plus longues. Adieu.

LETTRE III.

A Paulin.

CHACUN juge différemment du bonheur des hommes. ur moy, je n'en eſtime point de us heureux que celuy qui joüit ne grande & ſolide réputation, qui, ſûr des ſuffrages de la poſrité, goûte par avance toute la oire qu'elle luy deſtine. Je l'aoüë; ſi je n'avois ſans ceſſe un l prix devant les yeux, je n'aierois rien tant qu'une douce parfaite oiſiveté. Car enfin je rois que tous les hommes doivent voir en vûë, ou l'immortalité, ou mort. Ceux qui prétendent à premiére, ne peuvent trop s'apliquer, travailler trop. Ceux qui ont réſignez à la ſeconde, ne

peuvent trop se divertir, trop
reposer. Ils ne doivent rien
éviter, que d'user par d'inut
travaux une vie déja très-cour
ce que je vois tous les jours a
ver à bien des gens, que trom
une ingrate & malheureuse ap
parence de talents. Ils courent
un chemin rude & pénible se pl
ger dans un éternel oubli. Je vo
communique des réflexions q
je fais tous les jours, pour ce
de les faire, si elles ne sont pas
votre goût : mais j'ay peine à
croire de vous, dont l'esprit n'
jamais occupé de rien que
grand & d'immortel. Adieu.

LETTRE IV.

A Macrin.

E craindrois fort que le plaidoyer qui accompagne cette ttre ne vous parût trop long; il n'étoit de telle eſpéce qu'il :mble commencer & finir plus 'une fois. Car chaque accuſation enferme en quelque ſorte une auſe. Vous pourrez donc, par uelque endroit que vous comnenciez, & en quelque endroit ue vous en demeuriez, reprenre votre lecture, ou comme ſi ous la commenciez, ou comme i vous la continuyez; & me trouer long dans le cours de l'ouvrage, & très-court dans chaque parie. Adieu.

LETTRE V.

A Tyron.

VOUS faites bien de rend la juſtice aux peuples d votre Gouvernement avec ta de douceur & de bonté. Je m'e informe, & très-exactement. L premiére partie de cette juſtice c'eſt d'honorer les perſonnes d condition, & de vous faire telle ment aimer des petits, qu'en mê me-temps les grands vous chéri ſent. La plûpart de ceux qui ſo en place, dans la crainte qu'i ont qu'on ne les ſoupçonne de do ner à la faveur & au crédit d plus puiſſants, paſſent pour malin ou pour avoir l'eſprit de trave Je ſçay combien vous êtes éloig de ce défaut ; mais je ne pu

empêcher de joindre le conſeil a loüange ; & de vous exhorter vous conduire de telle ſorte, ıe vous conſerviez à chaque or- :e ce qui luy eſt dû. On ne peut :s égaler, les mêler & les con- ndre, ſans tomber par cette galité même dans une injuſtice norme. Adieu.

LETTRE VI.

A Calviſius.

J'AY paſſé tous ces derniers jours à compoſer, à lire dans a plus grande tranquillité du mon- le. Vous demandez comment ce- a ſe peut au milieu de Rome ? C'étoit le temps des ſpectacles du Cirque, qui ne me touchent pas, même légérement. Je n'y trouve ien de nouveau, rien de varié,

rien qu'il ne ſuffiſe d'avoir
fois. C'eſt ce qui redouble
nement où je ſuis, que tant
liers d'hommes ayent la pué
ſion de revoir de temps en
des chevaux qui courent,
hommes qui conduiſent d
riots. Encore s'ils prenoien
à la vîteſſe des chevaux, o
dreſſe des hommes, il y
quelque raiſon. Mais on n
che aujourd'huy qu'à la
des habits de ceux qui c
tent. On ne regarde, on
que cette couleur. Si dans
lieu de la courſe ou du c
on faiſoit paſſer d'un côté
me couleur qui eſt de l'aut
verroit dans le moment le
nation & leurs vœux ſuivr
même couleur, & abandor
hommes & les chevaux qu'
noiſſoient de loin, qu'ils
loient par leurs noms; tant

aſaque fait d'impreſſion, je ne dis
as ſur le petit peuple, plus vil en-
ore que ces caſaques; je dis mê-
ne ſur de fort honnêtes gens.
Quand je ſonge qu'ils ne ſe laſſent
oint de revoir avec tant de goût
t d'aſſiduité des choſes ſi vaines,
froides, & qui reviennent ſi ſou-
ent, je trouve un plaiſir ſécret à
'être point ſenſible à ces bagatel-
es; & j'employe volontiers aux
elles-lettres un loiſir que les au-
es perdent dans de ſi frivoles
muſements. Adieu.

LETTRE VII.

A Romanus.

VOUS me mandez que vous bâtiſſez. J'en ſuis ravi. Mon apologie eſt toute prête. Je bâtis auſſi ; & c'eſt être ſans doute fort raiſonnable, que de faire ce que vous faites. Je vous reſſemble même en ce point, que vous bâtiſſez près de la mer, moy près du lac de Coſme. J'ay ſur ſes bords pluſieurs maiſons : mais deux, entre autres, me donnent plus de plaiſir ; & par une ſuite néceſſaire, plus d'embarras. L'une, bâtie à la façon de celles qu'on voit du côté de Bayes, s'éleve ſur des rochers, & domine le lac : l'autre, bâtie de la même maniére, le touche. J'appelle donc ordinairement celle

à *Tragédie*, & celle-cy *Comé-lie* : la premiére, parce qu'elle a comme chauſſé le Cothurne ; la ſeconde, parce qu'elle n'a qu'une chauſſure plate. Elles ont chacune leurs agréments ; & leur diverſité même en augmente la beauté, pour celuy qui les poſſede toutes deux. L'une joüit du lac de plus près : l'autre en a la vûë plus étenduë. Celle-là, bâtie comme en demi-cercle, embraſſe une eſpéce de golphe ; celle-cy, par ſa hauteur qui s'avance dans le lac, ſemble le partager, & en former deux. Là vous avez une promenade droite, qui par une longue allée s'étend le long du rivage : icy la promenade fait une très-ſpacieuſe allée tournant un peu. Les flots n'approchent point de la premiére de ces mains : ils viennent ſe briſer contre la ſeconde. De celle-là, vous voyez plus cher : de celle-ci, vous pouvez

pêcher vous-même, ſans ſortir
votre chambre, & preſque ſa
ſortir de votre lit, d'où vous je
tez vos hameçons comme d'un ba
teau. Voilà ce qui m'oblige à do
ner à chacune d'elles ce qui le
manque, en faveur de ce qu'ell
ont. Mais pourquoy vous exp
quer les raiſons de ma conduit
La vôtre vous les dira de ref
Adieu.

LETTRE VIII.

A Augurinus.

JE crains que, ſi je commer
à vous loüer, après avoir r
de vous tant de loüanges, il
ſemble, que je ſonge plus à v
rendre graces que juſtice. Ma
quand on en devroit juger ai
tous vos ouvrages me paroiſſ

mirables, particuliérement ceux
ıe vous avez compoſez pour
oy. Une même raiſon fait, &
ıe cela eſt, & que cela me paroît
: la ſorte : C'eſt que vous n'écri-
:z rien en faveur de vos amis,
u'avec le dernier ſoin ; & que je
: lis rien de ce qui eſt écrit en
ıa faveur, qu'avec la derniére pré-
ention. Adieu.

LETTRE IX.

A Colon.

J'APPROUVE fort que vous
ſoyez ſi vivement touché de la
ort de Pompeius Quintianus.
os regrets ſont bien connoître,
ıe votre amitié lui ſurvit. Vous
êtes pas comme la plûpart des
ommes, qui n'aiment que les vi-
ants, ou plûtôt qui feignent de

les aimer; & qui même ne ſe contraignent à cette feinte, que pour ceux qu'ils voyent dans la proſpérité : car ils ne donnent guére plus de place dans leur mémoire aux malheureux, qu'aux morts. Mais pour vous, votre attachement eſt à l'épreuve du temps & votre conſtance en amitié eſt ſi forte, qu'elle ne peut jamais finir qu'avec vous. Auſſi Quintianus étoit tel, qu'il méritoit d'être aimé, comme il aimoit luy-même. Il aimoit ſes amis dans la bonne fortune; il les ſoûtenoit dans la mauvaiſe; il les regrettoit dans le tombeau. D'ailleurs, que ſa phyſionomie étoit honnête! Que ſon entretien étoit plein de diſcrétion! Quel mêlange judicieux de ſageſſe & d'enjoûëment! Que d'amour, quel goût pour les Lettres! Quel reſpect & quel attachement pour un pere qui luy reſſembloit

ſi peu, & qui pourtant n'a point empêché Quintianus d'être toûjours auſſi homme de bien, qu'il a été bon fils ! Mais pourquoy aigrir votre douleur ? Quoyqu'après tout, de la maniére dont vous l'aimiez pendant qu'il vivoit, ce diſcours vous doit plaire plus que mon ſilence, principalement dans la penſée où vous êtes, que mes éloges peuvent illuſtrer ſa vie, étendre ſa mémoire, & luy rendre en quelque ſorte cette même fleur d'âge, à laquelle il vient de vous être enlevé. Adieu.

LETTRE X.

*Tacite, à Pline.**

J'AUROIS grande envie de ſuivre vos leçons : mais les Sangliers ſont ſi rares icy, qu'il n'eſt pas poſſible d'accorder Minerve avec Diane, quoyque, ſelon vous, on les doive ſervir toutes deux enſemble. Il faut donc ſe contenter de rendre ſes hommages à Minerve; & cela même avec ménagement, comme il convient à la campagne, & l'été. J'ai compoſé ſur la route quelques bagatelles, & qui ne ſont bonnes qu'à effacer : auſſi n'y ay-je donné d'autre application, que celle qu'on donne en chemin aux converſations ordinaires. De-

* Cette lettre eſt une réponſe de Tacite à la lettre ſixiéme du premier Livre.

puis que je ſuis à ma terre, j'y y ajoûté quelque choſe, n'ayant pas trouvé à propos de m'attacher à d'autre ouvrage. Je laiſſe donc repoſer les Poëſies, que vous croyez ne pouvoir jamais être plus heureuſement achevées, qu'au milieu des forêts & des bois J'ay retouché une ou deux petites harangues, quoyque ce genre de travail ſoit déſagréable, rude, & tienne plus des fatigues que des plaiſirs de la vie champêtre. Adieu.

LETTRE XI.

Pline, à Geminius.

J'AY reçû de vous une lettre d'autant plus charmante, qu'elle m'apprend, que vous ſouhaiteriez fort quelque ouvrage de ma

façon, qu'on pût inférer d
livres. Il ſe préſentera un
ſoit celuy que vous m'ind
ſoit un autre plus propre.
dans celuy dont vous me
des inconvénients. Regar
bien, & vous les découvrir
ne ſçavois pas qu'il y eût d
braires à Lyon ; & j'en ay e
tant plus de plaiſir d'apprend
mes ouvrages s'y vendent.
bien aiſe qu'ils conſerven
ces pays étrangers la même
qu'ils ſe ſont attirez icy.
commence à concevoir q
opinion d'un ouvrage, ſur
des hommes de climats ſi
rents ſont de même avis. A

LETTRE XII.

A Junior.

UN pere reprenoit aigrement ſon fils de ce qu'il faiſoit trop de dépenſe en chevaux & en chiens. Le fils étant ſorti, je demanday au pere : *Dites-moy, je vous prie : N'avez-vous jamais rien fait, dont votre pere eût lieu de vous reprendre? Plus d'une fois, ſans doute. Ne vous échappe-t-il pas ſouvent telle choſe, ſur quoy votre fils, s'il étoit votre pere, vous pourroit faire la réprimande à auſſi bon titre? Tous les hommes n'ont-ils pas leur foible? Tel ne ſe pardonne-t-il pas une choſe? tel ne s'en pardonne-t-il pas une autre?* L'amitié qui nous lie, m'engage à vous écrire cette petite hiſtoire, pour vous

communiquer avec cet exemple mes réflexions ſur la trop grande ſévérité, afin que vous preniez garde à ne la pas outrer avec votre fils. Songez qu'il eſt enfant, & que vous l'avez été ; & uſez de l'autorité paternelle de telle ſorte que vous n'oublyiez pas que vous êtes homme, & le pere d'un homme. Adieu.

LETTRE XIII.

A Quadratus.

LE plaiſir & l'application avec leſquels vous avez lû les livres que j'ay faits ſur la vengeance d'Helvidius, vous engagent (dites-vous) à me prier avec d'autant plus d'inſtance, de vous mander toutes les particularitez qui ne ſe trouvent pas dans mon ou

ıge, ou qui le regardent, &
ute la conduite de cette affaire,
ıt vous n'avez pû avoir con-
ıiſſance, parce que vous étiez
ors encore trop jeune. Auſſi-tôt
ıe Domitien eut été tué, je ju-
:ay, après y avoir ſérieuſement
:nſé, que l'occaſion étoit grande
belle, de pourſuivre les ſcélé-
ts, de venger les innocents op-
imez, & d'acquérir beaucoup
: gloire. Entre grand nombre
: crimes de différentes perſonnes,
n'en connoiſſois point de plus
roce, que celuy d'un Sénateur,
ıi, dans le Sénat même, avoit
ıurſuivi la mort d'un Sénateur;
ıi, après avoir été Préteur, s'é-
it attaqué à un Conſulaire; qui,
rs même qu'il étoit Juge, avoit
empé ſes mains dans le ſang d'un
:cuſé. J'avois d'ailleurs été lié
ec Helvidius, d'une amitié auſ-
étroite qu'on le pouvoit être

avec un homme que la crainte de ce temps obligeoit à cacher dans la retraite un grand nom & de grandes vertus. J'avois toûjours été des amis d'Arria & de Fannia, dont l'une étoit la belle-mere d'Helvidius pour avoir épouſé ſon pere, l'autre étoit la mere de ſa belle-mere. Mais après tout, les droits de l'amitié me déterminoient beaucoup moins, que l'intérêt public, l'indignité du fait, & l'importance de faire un exemple. Dans les premiers jours de la liberté recouvrée, chacun, par des cris tumultueux & confus, avoit auſſi-tôt accablé qu'accuſé ſes ennemis d'une moindre conſidération. Pour moy, je crus qu'il y auroit, & plus de ſageſſe, & plus de courage, à faire ſuccomber un criminel ſi redoutable, ſous le poids, non de la haine commune, mais de ſon propre crime. Lors

que le premier feu fut un peu rallenti, & que la colere, qui ſe diſſipoit de jour en jour, eut fait place à la juſtice; bien qu'alors je fuſſe dans le dernier accablement par la perte que j'avois faite de ma femme depuis quelques jours, j'envoye chez Anteia, veuve d'Helvidius; & je la ſupplie de vouloir bien me venir voir, parce que mon deüil tout récent ne me permettoit pas de ſortir. Dès qu'elle fut entrée chez moy; *J'ay réſolu*, luy dis-je, *de venger la mort de votre mari; portez-en la nouvelle à Arria & à Famia* (elles avoient été rappellées de leur exil); *conſultez-vous, conſultez-les, & voyez ſi vous voulez me ſeconder dans mes entrepriſes. Je n'ay pas beſoin d'y avoir de ſecond; mais je ne ſuis pas aſſez jaloux de ma gloire, pour refuſer de vous en faire part.* Anteia leur rapporte ce que je luy

dre l'avis de Corellius, c
toûjours regardé comme le
ge & le plus habile hor
ſiécle. En cette occaſion
mon parti de mon chef,
crainte qu'il ne me détour
il ne ſe determinoit pas ai
& ne vouloit rien hazarde
je ne pûs gagner ſur moy
luy pas communiquer mo
le jour même de l'exécuti
luy demander pourtant ce
ferois ; car je ſçay par exp
que, ſur ce que vous av
réſolu de faire, il ne fa
conſulter les perſonnes

nent ; mais dès que j'eus
premier plan de l'accuſa-
j'eus laiſſé entrevoir le
, ſans pourtant le nommer
on s'éleve contre moy de
z. L'un ſe récrie : *Sçachons*
uy contre qui vous préten-
cette pourſuite extraordi-
ui eſt-ce donc que l'on ac-
, avant que le Sénat l'ait
Jn autre : *Laiſſez en ſû-*
qui ont échappé. J'écoute
roubler, ſans m'étonner ;
ſtice de l'entrepriſe a de
ir vous ſoûtenir dans l'e-
; tant il y a de différen-
r vous donner de la con-
de la crainte, que les
ne veüillent pas que vous
que vous faites, ou qu'ils
rouvent pas. Il faudroit
emps, pour vous racon-
e qu'il fut dit ſur ce ſu-
art & d'autre. Enfin le

Conſul m'adreſſant la parole, *Pline*, me dit-il, *vous direz ce qu'il vous plaira, quand votre tour d'opiner ſera venu. Vous me permettrez*, luy répondis-je, *que ce que juſqu'icy vous n'avez refuſé à perſonne.* Je m'aſſieds; & on traite d'autres affaires. Un Conſulaire de mes amis m'avertit tout bas, mais en termes fort preſſants, que je m'étois expoſé avec trop de courage & trop peu de prudence: il s'efforce de me détourner, il me gronde, il me preſſe de me déſiſter; il ajoûte même, que je me rendrois par-là redoutable aux Empereurs à venir. *Tant mieux*, luy dis-je, *pourvû que ce ſoit aux méchants Empereurs.* A peine celuy-là m'a-t-il quitté, qu'un autre revient à la charge. *Qu'oſez-vous entreprendre? Pourquoy vous perdre? A quels périls vous livrez-vous?*

tain de l'avenir, pouvez-vous
fier au préſent? Vous offenſez un
rier de l'Epargne, & qui dans
era Conſul. D'ailleurs, de quel
t, de quels amis n'eſt-il point
yé? Il m'en nomme un, dont
ûës & la fidélité étoient fort
:ctes, & qui, dans ce mê-
emps, commandoit en O-
une armée fort puiſſante
l'une grande réputation. A
cela, je répondois :

ng-temps tout péſé; j'ay réfléchi ſur tout. *
la fortune l'ordonne ainſi, en
ſuivant la punition d'une action
ne, je ſuis tout prêt de porter
ine d'une action toute glorieuſe.

n on commença à opiner.
iitius Apollinaris, Conſul dé-
:, parle; après luy, Fabritius
:nto, Fabius Poſthumius, Ve-
Proculus, qui avoit épouſé la
: de ma femme que je ve-

* vers de l'Enéide de Virgile.

nois de perdre, & qui étoit
légue de Publicius Certus,
quel il s'agiſſoit : Enſuite
mius Flaccus. Tous font l'
pologie de Certus, comme
l'avois nommé, quoyque je n'
ſe point encore prononcé
nom. Tous entreprennent d
juſtifier d'une accuſation gén
le, & qui ne tomboit en
ſur perſonne. Il n'eſt pas néce
re de vous raconter ce qu'ils
rent. Vous le trouverez dans
livres : j'y ay rapporté leurs
pres termes. Avidius Quietu
Tertullus Cornutus furent
ſentiment contraire. Quietus
préſenta, que rien n'étoit plu
juſte que de ne vouloir pas é
ter les plaintes de ceux qu
prétendent offenſez; qu'il ne
loit donc pas priver Arria &
nia du droit de ſe plaindre, ni s
barraſſer du rang de la perſon

mais examiner la cauſe. Cornutus remontra, que les Conſuls l'avoient donné pour tuteur à la fille d'Helvidius, ſur la demande que leur en firent ſa mere & le mari de ſa mere; qu'il ne pouvoit en cette occaſion manquer aux devoirs de ſa Charge; mais que les rempliſſant, il ſçauroit réprimer ſa douleur, & s'accommoder à la modération de ces vertueuſes femmes, qui ſe contentoient de faire ſouvenir le Sénat de la cruelle flatterie de Certus, & de demander, que ſi on luy remettoit la peine dûë à ſon crime, il demeurât au moins noté par le Sénat, comme s'il l'avoit été par le cenſeur. Alors Sattius Rufus, tenant je ne ſçay quel milieu par ſes diſcours ambigus: *Meſſieurs*, dit-il, *je croi Publicius Certus déshonoré, s'il n'eſt pas abſous. Il a été blâmé par les amis d'Arria & de*

Fannia. Il a été nommé par propres ; & nous ne devon avoir d'inquiétude du ſuccès que nous, qui ſommes prévenus tageuſement pour luy, nous ſes Juges ; & s'il eſt innocent me je veux le préſumer, & je le crois, juſqu'à ce qu'i quelque charge contre luy, voi rez, ce me ſemble, l'abſoudre cun parla de cette ſorte à ſo Le mien arrive. J'entre en n de la façon que je l'ay di mon livre. Je réponds à t qu'on avoit avancé. Il n' concevable avec quelle atte avec quels applaudiſſement même qui, peu auparavant voient contre moy, reçure ce que je dis ; tant fut ſi changement que produiſi l'importance de la cauſe, force du diſcours, ou le ge de l'accuſateur. Je finis

mence à répondre. Per-
le veut ſouffrir ; on le
n l'interrompt ; juſques-
écria : *Je vous ſupplie, de ne me pas forcer à ſecours des Tribuns.* Auſ-
rena Tribun, prenant
, dit qu'il luy permet-
rler : mais on ne s'en
moins contre luy. Ce-
e Conſul ayant achevé
chacun par ſon nom,
ndre les voix, congé-
nat, & laiſſe Vejento
& s'efforçant encore de
. Il fit de grandes plain-
e traitement, qu'il ap-
ire ; & s'appliquoit à cet-
on ce vers d'Homere :
mbattants inſalsent ta vieilleſſe. *
preſque perſonne dans
ui ne vînt m'embraſſer,
& me loüer à l'envi,

mere, Iliade 8.

de ce qu'à mes risques &
j'avois eu la fermeté de ré
coûtume, si long-temps in
puë, de proposer au Sénat c
pensoit ; & de le laver du re
que luy faisoient les autres
que sa sévérité n'étoit que p
& que les Sénateurs sçavoie
par une complaisance récip
dissimuler & se pardonne
prévarications. Tout cecy
en l'absence de Certus. C
qu'il se défiât de quelque
soit (comme on le disoit p
cuser) qu'il fût indisposé,
trouva pas au Sénat. L'En
n'ordonna point que le Sén
vât l'instruction du procès :
cependant ce que je m'ét
posé. Le Collégue de Cer
vint au Consulat, auquel
été destiné; mais un autre fi
mé à la place de Certus. A
riva l'accompliſſement du

quel j'avois fini mon diſcours: *u'il rende ſous un très-bon Prince récompenſe qu'il obtint ſous un très-échant.* Depuis j'ay recüeilli dans ues livres, le mieux que j'ay pû, out ce que j'avois dit ; & j'y ay joûté beaucoup de choſes nouelles. Il eſt ſurvenu par hazard n événement, qui ſemble ne rien enir du hazard. Peu de jours près que cet ouvrage fût devenu ublic, Certus tomba malade, & mourut. J'ay oüy dire que, pendant maladie, ſon imagination me préſentoit ſans ceſſe à luy ; que ns ceſſe il croyoit me voir le ourſuivant l'épée à la main. Je oſe pas aſſurer que cela ſoit vray: ais il importe pour l'exemple que la le paroiſſe. Voilà une lettre, ii, ſi vous ſongez ce que c'eſt 'une lettre, ne vous paroîtra us moins longue que l'hiſtoire de fait, que vous avez lû dans

LETTRE XI

A Tacite.

VOUS n'êtes pas
vous en faire ac
moy je n'écris rien av
ſincérité, que ce que
vous. Je ne ſçay ſi la poſ
pour nous quelque conſ
mais en vérité, nous e
un peu. Je ne dis pa
eſprit, il y auroit une
ſomption à le prétendre

là du moins beaucoup ſont parvenus à ſe tirer de l'obſcurité & de l'oubli. Adieu.

LETTRE XV.

A Falcon.

JE m'étois réfugié dans ma Terre de Toſcane pour être en liberté ; mais je ne puis y parvenir, même en Toſcane : tant je ſuis perſécuté de tous côtez par les plaintes & par les requêtes des payſans, que je lis avec plus de répugnance encore que mes ouvrages. Car je ne lis pas mes propres ouvrages trop volontiers. Je retouche quelques petits plaidoyers ; travail qui, après un certain temps, eſt froid & déſagréable. Cependant on ne ſe preſſe pas plus de me rendre compte,

que ſi j'étois abſent. Je
pourtant quelquefois à che
fais le pere de famille ; &
ſite partie de mes héritage
forme de promenade & com
courant. Pour vous, conſ
je vous prie, votre bonne
me ; & daignez informer u
vre campagnard de ce qui
à la Ville. Adieu.

LETTRE XVI

A Mamilien.

JE ne ſuis pas ſurpris, qu
ayez pris tant de plaiſi
te maniére de chaſſe ſi ext
nairement abondante, qu
ſervant du ſtile hiſtorique
me mandez qu'on ne peu
pter le nombre des piéces
bier que vous avez tuées

oy, je n'ay ni loiſir, ni l'envie
: chaſſer. Le loiſir, parce que
ous faiſons vendanges : L'envie,
rce que ces vendanges ſont trop
odiques. Mais je vous feray voi-
ter, en guiſe de vin nouveau, de
tits vers nouveaux de ma façon.
ous me les demandez de ſi bon-
: grace, que je n'attendray pour
us les envoyer, que le premier
oment où ils me paroîtront un
:u épurez. Adieu.

LETTRE XVII.

A Genitor.

J'AY reçû la Lettre, où vous vous plaignez du mortel en nuy que vous avez eu à un re pas, d'ailleurs très-ſomptueux, par ce que des bouffons, des fous & des hommes voüez à la débau che, voltigeoient ſans ceſſe au tour des tables. Ne voulez-vou donc jamais vous dérider le front A la vérité, je n'ay point de ce ſortes de gens à mon ſervice : j tolere pourtant ceux qui en on Pourquoy donc n'en ay-je point C'eſt que s'il échappe à un proſti tué quelque équivoque groſſiére à un bouffon quelque mauvaiſ plaiſanterie, à un fou quelqu extravagance ; cela ne me fait a

cun plaiſir, parce que cela ne me cauſe aucune ſurpriſe. Je vous dis un goût, & non pas une raiſon. Auſſi combien croyez-vous qu'il y ait de perſonnes qui regardent comme impertinentes & comme inſupportables beaucoup de choſes qui nous plaiſent & qui nous enchantent ? Combien s'en trouve-t-il, qui, dès qu'un lecteur, dès qu'un joüeur d'inſtruments, ou un Comédien paroît, prennent congé de la compagnie ; ou qui, s'ils demeurent à table, n'ont pas moins d'ennuy que vous en ont fait ſouffrir ces monſtres (car c'eſt le nom que vous leur donnez) ? Ayons donc de la complaiſance pour les plaiſirs d'autruy, afin que l'on en ait pour les nôtres. Adieu.

LETTRE XVIII.

A Sabin.

JE comprends par votre Le
tre avec quel ſoin, quelle a
tention, quel effort de méme
re vous avez lû mes ouvrage
C'eſt donc vous-même qui vo
attirez un embarras, lors que vo
m'invitez & m'engagez à vo
en communiquer le plus gra
nombre que je pourray. Je le
ray volontiers, mais ſucceſſiv
ment & avec ordre. Je dois crai
dre de fatiguer par un travail tr
aſſidu, & par la multitude d
choſes, une mémoire à laque
je dois déja tant ; & qu'après l
voir ſurchargée & comme ac
blée, je ne la force à laiſſer écl
per chaque ouvrage, en voula

es luy faire embraſſer tous ; & à uitter les premiers, pour courir près les derniers. Adieu.

LETTRE XIX.

A Rufin.

VOUS me mandez que, dans une de mes Lettres, ous avez lû que Virginius Ru- is ordonna qu'on gravât ces eux vers ſur ſon tombeau :

Cy gît, qui, de Vindex réprimant l'attentat,
Voulut, non ſubjuguer, mais affranchir l'Etat.

ous le reprenez de l'avoir ordon- é. Vous ajoûtez, que Frontinus t, & bien mieux & bien plus gement, lors qu'il défendit qu'on y élevât aucun Tombeau. Vous niſſez par me prier de vous dire, e que je penſe de tous les deux. ay parfaitement aimé l'un &

l'autre ; & j'ay plus admiré
que vous reprenez : mais je
mire juſqu'au point de ne
croire que perſonne pût j
approcher de ſa gloire ; & m
là pourtant, réduit à le juſ
Je vous avouë que tous ceu
ont fait quelque choſe de
& de mémorable, me paro
dignes, non-ſeulement de pa
mais même de loüanges, lors
courent après l'immortalité,
s'efforcent d'éterniſer par des
taphes un nom qui ne doit j
périr. On aura peut-être pe
trouver un autre que Virgi
qui, après avoir tout fait po
gloire, ait parlé ſi peu de ce
a fait. J'en ſuis un bon tém
Quoyque je fuſſe très-avant
ſon amitié & dans ſa confide
je ne l'ay jamais entendu s'é
per à parler de ſoy qu'une
fois. Il racontoit que Clu

y avoit un jour tenu ce diſcours : *ous ſçavez*, Virginius, *quelle fi-lité l'on doit à l'Hiſtoire. Pardon-z-moy donc, je vous en ſupplie, ſi us liſez dans celle que j'écris elque choſe que vous ne voudriez s y lire.* A cela, Virginius luy pondit : *Vous ne ſçavez pas, Clu-nus, que dans ce que j'ay fait, e de mes vûës a été de vous aſ-er, à vous autres Hiſtoriens, la erté d'écrire tout ce qui vous plai-t.* Mais revenons : Comparons-y Frontinus, en cela même en oy celuy-cy vous paroît plus odeſte & plus retenu. Il a défen-de luy élever un Tombeau : ais en quels termes a-t-il fait tte défenſe ? *La dépenſe d'un Tom-u eſt inutile ; mon nom ne périra int, ſi ma vie eſt digne de mémoire.* oyez-vous donc qu'il ſoit plus odeſte de donner à lire à tout Jnivers, que la mémoire de no-

tre nom durera, que de marqu
par deux vers, dans un petit coi
du monde, une action que l'on
faite ? Ce n'eſt pourtant pas mo
deſſein de blâmer le premier, ma
de défendre le ſecond : & con
ment le faire plus ſolidement
qu'en luy comparant celuy q
vous luy avez préféré ? Si l'on s
rapporte à moy, aucun des de
ne mérite de reproches. To
deux, avec une égale ardeur, ma
par différente route, ont été à
gloire : L'un, lors qu'il montre
paſſion pour des inſcriptions q
luy étoient dûës ; l'autre, lo
qu'il aime mieux montrer qu'il l
a mépriſées. Adieu.

LETTRE XX.

A Venator.

VOTRE Lettre m'a fait d'autant plus de plaiſir, qu'elle étoit plus longue, & qu'elle ne parloit que de mes ouvrages. Je ne ſuis point ſurpris qu'ils vous plaiſent, puiſque vous n'aimez pas moins tout ce qui vient de moy, que vous m'aimez moy-même. Je ſuis icy principalement occupé à faire mes vendanges, modiques à la vérité, mais plus abondantes pourtant que je ne l'eſpérois : Si toutefois c'eſt faire vendange, que de s'amuſer à cueillir un raiſin, que de faire un tour à mon preſſoir, de goûter le vin doux dans la cuve, & d'embarraſſer mes domeſtiques de ville,

qui, pour avoir l'œil sur les ca
gnards, m'abandonnent à mes
teurs & à mes sécrétaires. Ad

LETTRE XXI.

A Sabinien,

VOTRE affranchi, contr
vous m'aviez dit que
étiez en colere, m'eſt venu
ver; & proſterné à mes pie
y eſt demeuré collé, comm
s'eût été ſur les vôtres. Il a b
coup pleuré, beaucoup pr
s'eſt tû long-temps : en un
il m'a perſuadé de ſon rep
Je le crois véritablement cor
parce qu'il reconnoît ſa faut
ſçay que vous êtes irrité, je
que vous l'êtes avec raiſon;
jamais la modération n'eſt
loüable, que quand l'indign

plus juſte. Vous avez aimé cet
mme; & j'eſpére que vous luy
ıdrez un jour votre bienveil-
ıce : en attendant, il me ſuffit
e vous m'accordiez ſon pardon.
ɔus pourrez, s'il y retourne,
ɔrendre votre colere. Après s'ê-
: laiſſée déſarmer une fois, elle
'a bien plus excuſable. Donnez
elque choſe à ſa jeuneſſe, à ſes
mes, à votre douceur naturelle.
ɛ le tourmentez pas davantage,
vous tourmentez plus vous-
ème ; car doux & humain com-
ɛ vous êtes, c'eſt vous tour-
ɛnter, que de vous fâcher. Je
ıins que je ne paroiſſe pas ſup-
er, mais exiger, ſi je joins
ɛs ſupplications aux ſiennes. Je
ɜ joindray pourtant, avec d'au-
ıt plus d'inſtance, que les ré-
mandes qu'il a reçûës de moy
t été plus ſévéres. Je l'ay me-
cé très-affirmativement de ne

me plus jamais mêler de luy ; mais cela je ne l'ay dit que pour cet homme qu'il falloit intimider, & non pas pour vous. Car peut-être ſeray-je encore une autre fois obligé de vous demander grace, & vous de me l'accorder ; ſi la faute eſt telle, que nous puiſſions honnêtement, moy intercéder, & vous pardonner. Adieu.

LETTRE XXII.

A Severe.

LA maladie de Paſſienus Paulus m'a donné de grandes allarmes, & par plus d'une raiſon. C'eſt un très-honnête homme, plein de probité & d'amitié pour moy. D'ailleurs, dans ſes écrits, il imite les anciens, il attrape leur air, il rend leurs beautez, & ſur

it celles de Properce, dont il
ſcend. C'eſt véritablement ſon
ig ; & il luy reſſemble parfai-
ment dans ce qui l'a le plus di-
ngué. Si ſes vers Elégiaques
us tombent dans les mains,
us lirez des vers polis, tendres,
réables, & vrayment ſortis de
maiſon de Properce. Depuis
u, il s'eſt amuſé à la Poëſie Ly-
que ; & il a dans ce genre co-
é Horace auſſi heureuſement,
'il a rendu parfaitement Proper-
dans l'autre. Ainſi vous pour-
z encore le prendre pour ſon
rent, ſi tant eſt que la parenté
fluë quelque choſe ſur les étu-
es. Rien n'approche des graces
géres & de la variété dont ſes
rits ſont pleins. Il aime, comme
l étoit pénétré d'amour : il ſe
laint en homme déſolé ; il louë
ec une bonté charmante ; il ba-
ine avec l'enjoûëment le plus dé-

licat : En un mot, il eſt auſſi
ſait dans tous les genres, qu
n'excelloit que dans un ſeul.
tel ami, d'un ſi rare génie
m'avoit pas moins rendu m
d'eſprit, qu'il l'étoit de corps.
fin, nous ſommes guéris tous
Réjoüiſſez-vous avec moy,
les Lettres même, qui n'on
couru moins de danger penda
maladie, qu'elles tireront de g
de ſa ſanté. Adieu.

LETTRE XXIII.

A Maxime.

IL m'eſt ſouvent arrivé, q

mme s'ils eûſſent été tranſpor-
& forcez de me loüer. J'ay
vent remporté du Sénat toute
gloire que je pouvois déſirer.
is jamais rien ne m'a tant fait
laiſir, que ce que me dit Cor-
le Tacite ces jours paſſez. Il
contoit, qu'il s'étoit trouvé
ſpectacles du Cirque, aſſis
rès d'un Chevalier Romain;
près une converſation ſçavan-
& aſſez diverſifiée, le Cheva-
luy avoit demandé: *Etes-vous*
alie, ou de quelqu'autre Province?
'à cela Tacite avoit répondu:
us me connoiſſez; & j'en ay l'obli-
ion aux Belles-lettres. Qu'auſſi-
, celuy-cy reprit: *Etes-vous Ta-*
, ou Pline? Je ne puis vous ex-
mer combien je ſuis touché, que
Belles-lettres rappellent le ſou-
nir de ſon nom & du mien,
mme ſi ce n'étoient pas des
ms d'hommes, mais les noms

des Belles-lettres mêmes ; &
que par elles nous fommi
deux connus de gens, qu
leurs ne nous connoiſſent
Il m'arriva derniérement q
choſe d'aſſez ſemblable. J'
table auprès de Fabius Ru
très-diſtingué par ſon mérit
deſſus de luy étoit un de ſe
patriotes, & qui venoit d'
à Rome pour la premiére foi
ſinus me montrant du doig
dit ; *Voyez-vous cet homme ?*
ſuite il l'entretint de mo
chement aux Belles-lettres. A
l'autre répondit : *Seroit-ce*
J'avouë que je trouve en ce
grande récompenſe de m
vaux. Si Demoſthene eut
de marquer tant de joye,
qu'une vieille femme d'A
l'avoit montré du doigt,
ſant, *Voilà Demoſthene ;* ne n
pas permis de me réjoüir du

ait mon nom ? Je m'en ré-
donc, & je ne m'en cache
: car je ne crains pas de pa-
vain, lors que je raconte,
ce que je penſe de moy,
ce qu'en penſent les autres;
out à vous, qui ne portez
à la gloire de perſonne, &
êtes zélé pour la mienne.
u.

LETTRE XXIV.

A Sabinien.

'OUS m'avez fait plaiſir,
d'avoir à ma recommen-
n reçû dans votre maiſon
ffranchi que vous aimiez au-
is, & de luy avoir rendu
bonnes graces. Vous en au-
le la ſatisfaction. Pour moy,
ay une grande, de vous voir

ou tant d'égard pour me
Je vous loüe donc, &
mercie ; mais en même-
vous conseille d'avoir à l'
l'indulgence pour les f
vos gens, quand même
queroient d'interceſſeur a
vous. Adieu.

LETTRE XX

A Mamilien.

VOUS vous plaign

d'envie de ne m'en pas te-
Car depuis que ces petits
es ont l'approbation d'un
auſſi ſçavant, auſſi ſage, &
auſſi vray que vous, je com-
à croire qu'ils peuvent me
r, non-ſeulement du plai-
s même de la gloire. Je ſuis
nant chargé de quelques
qui véritablement ne m'em-
nt pas beaucoup, mais toû-
ſez. Dès que j'en ſeray quit-
Muſe retournera verſer ſes
uces penſées dans le ſein
mme ſi prévenu pour elle.
rez voler nos moineaux &
ombes parmi vos aigles *,
nne opinion que vous en
nçûë répond à leur confian-
e ſi leur confiance les trom-
s les renfermerez dans la
dans le nid. Adieu.

iglés étoient les enſeignes des armées

LETTRE XXV

A Lupercus.

JE croy n'avoir pas mal r
tré, quand j'ay dit d'u
teur de notre temps, qui
coup de juſteſſe & d'exa
mais peu d'élévation & d
Il n'a qu'un défaut, c'eſt
avoir point. L'Orateur doi
ver, prendre l'eſſor, quel
entrer en fureur & s'ab
ner, ſouvent même côtoyer
cipice. Il n'eſt ordinaireme
de haut & d'élevé, qui
tout près d'un abîme. L
min eſt plus ſûr par les p
mais il eſt plus bas & plus
Ceux qui rampent ne ri
point de tomber, comm
qui courent : mais il n'y

ux-là nulle gloire à ne tom-
r pas ; ceux-cy en acquiérent
ême en tombant. Les écüeils
ıtre leſquels il faut prendre ſa
ute dans l'éloquence, en font
ut le prix, ainſi que de beau-
)up d'autres arts. Voyez quelles
:clamations reçoivent nos dan-
urs de corde, lors que leur
ûte paroît inévitable. Nous
)nnons notre admiration prin-
)alement à ce qui arrive con-
: notre attente, à ce qui a été
ureuſement hazardé ; & pour
xprimer encore mieux avec les
:ecs, à ce qui étonne & eſt
:ompagné de grandes difficul-
:. C'eſt pourquoy l'adreſſe du
ote n'eſt point remarquée dans
bonace, comme dans la tem-
te. Dans la bonace, il entre
port, ſans que perſonne l'ad-
re, le louë, y prenne garde :
ais quand les cordages tendus

font des ſifflements, que l
plie, que le gouvernail gémi
alors qu'on s'écrie ſur l'h
du Pilote, & qu'on le co
aux Dieux de la Mer. Pourq
diſcours ? C'eſt qu'il me
que vous avez remarqué
mes écrits quelques endroi
vous croyez enflez, &
croyois ſublimes; qui vous
ſent téméraires, & à moy
que vous traitez de ſuperf
moy de pleins. Il y a bie
différence, que vos note
bent ſur des choſes remarq
ou ſur des choſes défect
Chacun eſt frappé de tout
a de l'élévation, ou de la
mais on a beſoin d'un di

: comment il ſçait prendre un
le tantôt noble, tantôt ſimple !
terre s'en ébranle, & l'Olimpe en mugit. *
ans un autre endroit :
comme des torrents qui tombent des montagnes,
upliſſent les valons, inondent les campagnes.
ais il faut une balance & un
ids bien juſtes, pour connoître
ces choſes ſont énormes & in-
oyables, ou magnifiques & di-
ies. Ce n'eſt pas que je m'ima-
ne avoir dit, ou pouvoir dire
n de ſemblable. Je ne ſuis pas
extravagant : je veux ſeulement
re entendre, qu'il faut s'aban-
nner quelquefois à l'éloquen-
, & ne pas renfermer dans un
p petit cercle les mouvements
pétueux d'un grand génie. Mais
it-on) il y a une grande dif-
ence entre les Poëtes & les
rateurs. Comme ſi effectivement
ceron étoit moins hardi. Je ne

* Homere, dans l'Iliade.

ſez : *Car je ne penſe pas, N*
que nos ancêtres ayent étab
dre dans les jugements, afin
ner moyen aux gens d'un tel
de s'y maintenir floriſſants ; i
de les contenir, de les puni
pêcher que perſonne ne les i
n'eût envie de ſe porter au c
encore : *Si donc c'eſt un a*
toute ſorte de méchancetez
tient boutique ouverte, & s'
ſique.... Et mille autres
pour paſſer ceux qu'Eſchin
le des monſtres, & non des
Je parle contre moy, qua
ſerve que ces expreſſion

dieſſe ? *Alors les ſifflements du ſuperbe Python qui vous menaçoit, ne m'effrayerent point.* Ce que je vais rapporter eſt du même caractere : *Mais quand le brigandage & le crime élevent quelqu'un comme Philippe, le premier échec, le premier choc le renverſent & le briſent.* Cet endroit eſt à peu près ſemblable : *Retranché de la ſociété par tous les Tribunaux de la Ville...* Et enſuite : *Vous avez renfermé dans votre cœur la pitié que l'on a d'eux ordinairement. Que dis-je ? Vous l'avez tout-à-fait étouffée. Ne vous flattez donc pas de trouver une retraite dans des ports que vous avez fermez & que vous avez remplis d'écüeils.* Il avoit déja dit : *Je crains qu'il ne ſemble à quelques-uns que vous prenez plaiſir à fortifier le méchant citoyen ; car tout méchant homme eſt toûjours foible de luy-même.* Et plus bas : *Je ne voy pour luy aucune de ces*

ſez : *Car je ne penſe pas, Me*
que nos ancêtres ayent établi
dre dans les jugements, afin
ner moyen aux gens d'un tel ca
de s'y maintenir floriſſants ; m
de les contenir, de les punir,
pêcher que perſonne ne les im
n'eût envie de ſe porter au crim
encore : *Si donc c'eſt un arti*
toute ſorte de méchancetez,
tient boutique ouverte, & s'il
ſique.... Et mille autres pa
pour paſſer ceux qu'Eſchine
le des monſtres, & non des pa
Je parle contre moy, quanc
ſerve que ces expreſſions

les autres paroît ſa force; dans ceux-cy ſa grandeur. Mais Eſchine luy-même a-t-il évité ce qu'il reprend dans Demoſthene? *Car il faut, Meſſieurs, que l'Orateur & la Loy tiennent le même langage; mais quand la Loy parle d'une maniére & l'Orateur de l'autre, on doit donner ſon ſuffrage à l'équité de la Loy, & non à l'impudence de l'Orateur.* Ailleurs: *Il explique enſuite tout le deſſein de cacher ſon vol à la faveur du Décret, lors qu'il y exprime que les Députez d'Orée avoient donné les cinq talents, non à vous, mais à Callias: & afin que vous ſoyez perſuadez que je dis vray; laiſſant à part la vaine parade des Galéres à trois rangs de rames, & toute la pompe de ce Décret, liſez.* Et dans un autre endroit: *Et ne ſouffrez pas qu'il vous égare dans de vains diſcours contre le prévaricateur....* Ce qu'il a ſi fort approuvé qu'il le répéte: *Mais vous tenant fermes ſur*

ce point, écartez tous ſes malins diſ-cours, & ſoyez attentifs à l'obſerver quand il ſort de la queſtion. Eſt-il plus ſimple & plus modeſte, quand il dit ? *Mais chaque jour, vous nous faites de nouvelles playes ; & prenez bien plus de ſoin du ſuccès de vos harangues, que du ſalut de la République.* Il le prend icy ſur un bien plus haut ton : *Ne chaſſerez-vous point cette peſte commune de la Grèce ? & ne vous ſaiſirez-vous point de luy, comme d'un Pirate qui va en courſe ſur la République flottante ?* Et beaucoup d'autres. Je m'attends que vous allez lancer ſur quelques endroits de cette Lettre, les mêmes traits que vous avez lancez ſur les ouvrages de ma façon, que j'eſſaye de juſtifier. Par exemple, vous n'approuverez point *le gouvernail qui gémit ; le Pilote comparé aux Dieux de la Mer ;* car je m'apperçoy qu'en voulant excuſer ce que

us aviez critiqué, j'y ſuis re-
mbé. Mais faites main-baſſe tant
il vous plaira, pourvû que dès
intenant vous me donniez un
ur où nous puiſſions traiter de
ve voix la queſtion, tant de vos
nciennes que de vos nouvelles
itiques. Car ou vous me rendrez
oins téméraire, ou je vous ren-
ay plus hardi. Adieu.

LETTRE XXVII.

A Paternus.

J'AY ſouvent ſenti, mais jamais
tant que ces jours paſſez, la for-
e, la grandeur, la majeſté, la di-
inité de l'Hiſtoire. Quelqu'un
voit lû en public une relation très-
incere, & en avoit réſervé une
artie pour un autre jour. Plu-
ieurs de ſes amis ſe détachent &

qu'ils entendoient, rougi
d'entendre ce qu'ils avoient
accorda ce qu'on luy dema
& il le pouvoit ſans trahir l
té. Cependant l'hiſtoire der
auſſi-bien que l'action; & e
meurera & ſera lûë avec d
plus d'empreſſement, que
ſera pas ſi-tôt qu'on ſe vo
Car rien ne pique tant la
ſité des hommes, que de
pendre. Adieu.

LETTRE XXVIII.

A Romanus.

ENFIN j'ay reçû trois de vos Lettres à la fois, toutes très-lies, pleines d'amitié, & telles je les devois eſpérer de vous, tout après les avoir ſi long-nps attenduës. Par l'une, vous chargez d'une fort agréable miſſion, de faire porter vos ttres à Plotine, cette femme ſi pectable par ſes vertus. Vous ez obéi. Enſuite vous me re-mmandez Popilius Artemiſius. y ſatisfait dans le moment à ce il ſouhaitoit. Vous me mar-ez auſſi que vos vendanges n'ont s été heureuſes. Notre fort de côté-là, quoyque nos climats ont fort différents, a été ſem-

choſes qui me rendent pr
votre eſprit. Je vous en ren
& je vous en remercierois
tage, ſi vous aviez bien vo
communiquer ce que vo
tez, ou ce que vous écriv
il y avoit de la juſtice, que
me je vous ay fait part
écrits, vous me fiſſiez part
ttes, quand même d'autr
moy en ſeroient le ſujet. V
promettez en finiſſant, qu'a
que vous aurez appris le
vie que je me ſuis propoſé
vous déroberez à toutes
faires domeſtiques pour vo

reçû mon plaidoyer pour Cla-
& qu'il vous a paru plus am-
que quand vous me l'avez
ndu prononcer. Il eſt vray qu'il
lus ample ; je l'ay depuis beau-
augmenté. Vous ajoûtez, que
m'avez écrit d'autres Lettres
eu plus travaillées. Vous de-
dez ſi je les ay reçûës : Non ;
meurs d'envie de les rece-
Ne manquez donc pas de me
nvoyer à la premiére occa-
, avec les intérêts du retarde-
t. Je ne vous les compteray
e ne le puis à moins) que ſur
ed de douze pour cent. Adieu.

LETTRE XXIX.

A Ruſticus.

COMME il vaut mieux e celler en une choſe, que d tre médiocre dans pluſieurs ; au vaut-il mieux être médiocre da pluſieurs, lors qu'on ne peut ê excellent dans une ſeule. C'eſt que j'éprouve : car dans cette vû je me ſuis appliqué à différe genres d'étude, n'ofant faire af de fond ſur le progrès que j'ay dans aucune en particulier. Qua donc vous lirez divers ouvra de ma façon, ayez pour chac l'indulgence que leur nombre v demande. Eſt-il juſte que, d les autres Arts, le nombre d' vrages ſerve d'excuſes ? & que p les lettres, où il eſt bien plus d

e d'arriver à la perfection, nous ablissions une loy plus dure? Mais : dois-je point vous paroître in- at, lors que je vous prie d'ex- ıser? Car ſi vous recevez les der- ers ouvrages avec la même bon- que les premiers, je dois atten- e des éloges, plûtôt que deman- r grace. Il me ſuffit pourtant 'on me faſſe grace. Adieu.

LETTRE XXX.

A Geminius.

VOUS loüez ſouvent dans vos converſations, & aujour- ıuy dans vos lettres, votre ami ɔnius, pour ſa libéralité envers rtaines perſonnes. Je le loüe ſi, pourvû qu'il ne la renferme ; dans ces perſonnes. Je veux 'un homme vrayment libéral

donne à ſa patrie, à ſes proche
à ſes alliez, à ſes amis; mais à ſ
amis qui ſont dans le beſoin;
non comme ces gens qui ne do
nent jamais tant, qu'à ceux q
peuvent donner le plus. Ce n'
pas là, ſelon moy, répandre ſ
bien: c'eſt, avec des préſents q
cachent l'hameçon & la gluë, d
rober le bien d'autruy. Il y a de
perſonnes d'un caractere ſembla
ble, qui ne donnent à l'un, que c
qu'ils enlevent à l'autre, & qui vo
à la réputation de libéralité par l'a
varice. La premiére régle, c'e
d'être content de ce que l'on a
après cela, d'embraſſer, comm
dans un cercle, ſelon l'ordre que
ſociété preſcrit, tous ceux qui o
beſoin de protection & d'aſſiſta
ce. Si votre ami ſuit ces régle
on ne peut trop le loüer. S'il en o
ſerve ſeulement quelques-unes,
mérite moins d'éloges; mais il

érite toûjours. Un modéle de li-
éralité, même imparfaite, eſt au-
urd'huy ſi rare, la fureur d'a-
aſſer à tellement ſaiſi les hom-
es, qu'on diroit qu'ils ne poſſé-
ent pas leurs richeſſes, mais qu'ils
n ſont poſſédez. Adieu.

LETTRE XXXI.

A Sardus.

DEPUIS que je vous ay quit-
té, je n'en ay pas moins
té avec vous. J'ay lû votre livre;
k pour ne vous point mentir, j'ay
û particuliérement les endroits
ù vous parlez de moy, & dans
eſquels vous vous êtes infiniment
tendu. Quelle abondance! quelle
ariété! Combien ſut un même ſu-
et de choſes, qui, ſans être les mê-

tez diligemment ſi acquitter
l'un, ni de l'autre; & ſi je l
vois, je craindrois qu'il n'y
la vanité à vous loüer d'un ou
dont je vous remercierois.
téray ſeulement, que tout
ru d'autant plus parfait, qu'
toit plus agréable; & qu'il n
d'autant plus agréable, qu'
plus parfait. Adieu.

LETTRE XXXI

A Titien.

oint écrire de longues let-
nais que j'aime fort à en lire.
nne l'un à mon indolence,
à mon oiſiveté. Car rien
pareſſeux qu'un homme in-
t, & rien de ſi curieux qu'un
ıe oiſif. Adieu.

LETTRE XXXIII.

A Caninius.

y découvert un ſujet de Poë-
e. C'eſt une hiſtoire, mais qui
t l'air d'une fable. Il mérite
: traité par un homme com-
ous, qui ait l'eſprit agréable,
:, poëtique. J'en ay fait la dé-
erte à table, où chacun con-
l'envi ſon prodige. L'Auteur
pour très-fidéle, quoyqu'à
dire, qu'importe la fidélité à
oëte? Cependant c'eſt un Au-

lonie d'Hippone, qui eſt
que ſur le bord de la mer,
un étang navigable, d'où
canal, qui, comme un fleu
dans la mer, ou retour
tang même, ſelon que le
traîne, ou que le reflux le
ſe. La pêche, la naviga
bain y ſont des plaiſirs
les âges, ſur tout des enfa
leur inclination porte a
tiſſement & à l'oiſiveté.
ils mettent l'honneur &
à quitter de plus loin le
& celuy qui s'en éloigne
& qui devance tous les au

tantôt tourne autour de luy ; enfin charge l'enfant ſur ſon dos, puis le remet à l'eau ; une autre fois le reprend, & l'emporte tout tremblant, d'abord en pleine mer ; mais peu après il revient à terre, & le rend au rivage & à ſes compagnons. Le bruit s'en répand dans la Colonie. Chacun y court, chacun regarde cet enfant comme une merveille ; on ne peut ſe laſſer de l'interroger, de l'entendre, de raconter ce qui s'eſt paſſé. Le lendemain, tout le peuple court au rivage. Ils ont tous les yeux ſur la mer, ou ſur ce qu'ils prennent pour elle ; les enfants ſe mettent à la nage ; & parmi eux celuy dont je vous parle, mais avec plus de retenuë. Le Dauphin revient à la même heure, & s'adreſſe au même enfant. Celuy-cy prend la fuite avec les autres. Le Dau-

le jour suivant, celui
& plusieurs autres de s
me chose arrive, jusqu'
ces gens nourris sur l
font une honte de leu
Ils approchent le Dau
l'appellent, ils se joüent
ils le touchent, il se l
nier. Cette épreuve le
rage, sur tout l'enfant, c
mier en avoit couru le
nage auprès du Dauphi
te sur son dos. Il est po
porté; il se croit recor
mé, il aime aussi; ni l'u
tre n'a de peur, ni n'e

s & par leurs diſcours. Avec
Dauphin en étoit un autre
& cecy n'eſt pas moins mer-
illeux), qui ne ſervoit que de
mpagnon & de ſpectateur. Il
faiſoit, il ne ſouffroit rien de
mblable ; mais il menoit & ra-
enoit l'autre, comme les enfants
enoient & ramenoient leur ca-
arade. Il eſt incroyable, mais
ourtant il n'eſt pas moins vray
ue tout ce qui vient d'être dit,
ue ce Dauphin, qui joüoit avec
et enfant & qui le portoit,
voit coûtume de venir à terre; &
u'après s'être ſéché ſur le ſable,
rs qu'il venoit à ſentir la cha-
ur, il ſe rejettoit à la mer. Il
t certain qu'Octavius Avitus
ieutenant du Proconſul, em-
orté par une vaine ſuperſti-
on, prit le temps que le Dau-
in étoit ſur le rivage pour fai-
répandre ſur luy des parfums,

& que la nouveauté de cet
odeur le mit en fuite & le fit ſa
ver dans la mer. Pluſieurs jou
s'écoulerent depuis, ſans qu'il p
rût. Enfin il revint d'abord la
guiſſant & triſte ; & peu après
ayant repris ſes premiéres force
il recommença ſes jeux & ſ
tours ordinaires. Tous les M
giſtrats des lieux circonvoiſin
s'empreſſoient d'accourir à ce ſp
ſtacle. Leur arrivée & leur ſéjo
engageoient cette Ville, qui n'é
pas déja trop riche, à de nou
velles dépenſes, qui achevoien
de l'épuiſer. Ce concours d
monde y troubloit d'ailleurs l
y dérangeoit tout. On prit don
le parti de tuer ſécrétement l
Dauphin qu'on venoit voir. Av
quels ſentiments ne pleurere
vous point ſon ſort ? Avec que
les expreſſions, avec quelles
gures n'enrichirez-vous point ;

everez-vous point cette hiſtoi-
, quoyqu'il ne ſoit pas beſoin de
tre art pour l'augmenter ou l'em-
llir, & qu'il ſuffiſe de ne rien
r à la vérité ? Adieu.

LETTRE XXXIV.

A Suetone.

TIREZ-MOY d'un embarras.
J'apprends que je lis mal les
rs. Pour les harangues, je les lis
ez bien ; & de-là vient que
réüſſis moins à la lecture des
ëſies. J'ay donc envie d'eſſayer
n faire lire par mon affranchi
elques-unes dont je veux don-
r la lecture à mes amis ; ce que
y choiſi, lui eſt même familier. Je
y qu'il ne lira pas parfaitement,
is ce ſera toûjours beaucoup
eux que moy, pourvû qu'il ne

ſe trouble pas ; car il eſt
nouveau lecteur, que moy
veau poëte. Ce qui m'embar
c'eſt le perſonnage qu'il me
dra faire pendant qu'il lira. I
je demeurer aſſis, les yeux
fez, muet, & comme un ho
qui n'eſt là que pour enter
Ou bien dois-je, comme
quelques-uns, accompagn
l'œil, de la main, d'un petit
ce qu'il lira ? Mais je ne ſça
mieux battre la meſure, qu
Je vous le répéte donc, tire
d'embarras ; & m'écrivez ſi
ment, s'il vaut encore mie
très-mal, que de faire, ou
pas faire ce que je vous dis. A

LETTRE XXXV.

A Oppius.

'AY reçû le livre que vous m'avez envoyé : je vous en mercie. Il m'a trouvé dans ıe conjoncture où je ſuis acca- é d'affaires ; & par cette rai- n, je ne l'ay pas encore lû, ıoyque d'ailleurs on ne puiſſe avoir plus d'envie. Mais je ıis ce reſpect aux Belles-let- :s & à vos écrits, de croire ıe je ne pourrois ſans une eſ- ce d'irreligion, en approcher ec un eſprit qui ne ſeroit pas tiérement dégagé. J'approuve t votre application à retou- er vos écrits : cette exactitu- a pourtant ſes bornes. Trop lir, c'eſt plûtôt affoiblir que

anciens ouvrages, & nous
che d'en commencer de nou
Adieu.

LETTRE XXXV

A Fuſcus.

VOUS demandez cor
je régle ma journée
dans ma Terre de Toſcan
m'éveille quand je puis,
naire à ſept heures, quelc
auparavant, & rarement plu

& tout entier. Je ne veux pas aſſujettir mon eſprit à mes yeux, j'aſſujettis mes yeux à mon eſprit; car ils ne voyent que ce qu'il voit, tant qu'ils ne ſont pas diſtraits par autre choſe. Si j'ay quelque ouvrage commencé, je m'en occupe; je range juſqu'aux paroles, comme ſi j'écrivois & corrigeois, tantôt plus, tantôt moins, ſelon que je me trouve plus ou moins de facilité à compoſer & à retenir. J'appelle un Sécrétaire, je fais ouvrir les fenêtres, & je dicte ce que j'ay compoſé. Il s'en retourne, je le rappelle encore une fois, & je le renvoye. Dix ou onze heures venuës (car cela n'eſt pas toûjours ſi juſte & ſi réglé) je me léve; & ſelon le temps qu'il fait, je me promene dans une allée, ou dans une galerie; & j'acheve, ou je dicte le reſte de ce que je me ſuis pro-

poſé. Enſuite je monte dans une chaiſe ; & là, mon attention s'étant ranimée par le changement, je continuë à faire ce que j'avois commencé pendant que j'étois couché, ou que je me promenois. Enſuite je dors un peu, puis je me promene : après, je lis à haute voix quelque Harangue Grecque ou Latine, non tant pour me fortifier la voix que la poitrine, quoyque la voix elle-même ne laiſſe pas d'y gagner. Je me promene encore une fois ; on me frotte d'huiles ; je fais quelque exercice ; je me baigne. Pendant le repas, ſi je mange avec ma femme, ou avec un petit nombre d'amis, on lit un livre. Au ſortir de la table, vient quelque Comédien, ou quelque joüeur de lyre. Après quoy je me promene avec mes gens, parmi leſquels il y en a de fort ſçavants. On paſſe ainſi juſqu'au ſoir à

parler de choſes différentes; & le jour le plus long ſe trouve tout d'un coup fini. Quelquefois je dérange un peu cet ordre. Car ſi j'ay demeuré au lit, ou ſi je me ſuis promené long-temps, après mon ſommeil & ma lecture, je ne me ſers point de ma chaiſe; & pour en être plûtôt quitte, je monte à cheval, & je vais plus vîte. Mes amis me viennent voir des lieux voiſins, me prennent une partie du jour, & quelquefois me délaſſent par une diverſion faite à propos. Je chaſſe en d'autres temps; mais jamais ſans mes tablettes, afin que ſi je ne prends rien, je ne laiſſe pas de remporter quelque choſe. Je donne auſſi quelques heures à mes Fermiers, trop peu à leur avis; mais leurs plaintes ruſtiques ne ſervent qu'à me donner plus de goût pour les lettres & pour les occupations de la Ville. Adieu.

LETTRE XXXVII.

A Paulin.

VOUS n'êtes pas de caractere à exiger de vos amis, & contre leurs intérêts, ces ſortes de devoirs qui ne ſont que de cérémonie ; & je ne vous aime pas aſſez peu, pour craindre que vous ne jugiez mal de moy, ſi je manque à vous rendre viſite dès le premier jour de votre Conſulat. * Je ſuis icy retenu par la néceſſité de trouver des Fermiers ; il s'agit de mettre des Terres en valeur pour long-temps, & de changer tout le plan de leur régie. Car les cinq

* Le texte dit, *le premier Janvier.* C'étoit le jour où les Conſuls prenoient poſſeſſion de leur Charge.

rniéres années, mes Fermiers
nt demeurez fort en reſte, mal-
é les grandes remiſes que je
ur ay faites. De-là vient que
plûpart négligent de payer à
ompte, dans le déſeſpoir de ſe
ouvoir entiérement acquitter. Ils
rachent même & conſument tout
qui eſt déja ſur terre, perſuadez
e ce ne ſeroit pas pour eux
'ils épargneroient. Il faut donc
er au-devant d'un déſordre qui
gmente tous les jours, & y re-
édier. Le ſeul moyen de le fai-
, c'eſt de ne point affermer en
gent, mais en eſpéce à parta-
r dans la récolte avec le Fer-
ier; & de prépoſer quelques-
s de mes gens pour avoir l'œil
r la culture des terres, pour
ger ma part dans les fruits, &
ur les garder. D'ailleurs, il n'eſt
l genre de revenu plus juſte,
e celuy qui nous vient de la

fertilité de la terre, de la te
rature de l'air & de l'ordi
faiſons. Cela demande des
ſûrs, vigilants & en nombi
veux pourtant eſſayer & te
comme dans une maladie i
rée, tous les ſecours que le
gement de remédes nous
donner. Vous voyez que ce
pas pour mon plaiſir que je
ſtiens d'aſſiſter à votre inſtal
dans le Conſulat. Je vou
mets pourtant d'en célébrer
par mes vœux, par ma joye
tous les ſentiments que je
dois, & comme ſi j'étois pi
Adieu.

LETTRE XXXVIII.

A Saturnin.

[je louë notre ami Rufus,
ce n'eſt point pour vous plai-
mais parce qu'il en eſt très-
ıe. J'ay lû ſon Livre, qui m'a
excellent & achevé. Ma ten-
ſe pour l'Auteur m'a fait trou-
de nouveaux agrémens dans
/rage. J'en ay pourtant fait
ugement ſain ; car il ne faut
:roire que ceux-là ſeuls jugent
, qui ne liſent qu'avec des in-
ions malignes. Adieu.

LETTRE XXXIX.

A Muſtius.

JE me vois obligé par l'avis d
Aruſpices, de rétablir & d'a
gmenter un Temple de Cerè
qui ſe trouve dans mes Terre
Il eſt vieux & petit, d'ailleu
très-fréquenté un certain jo
de l'année. Car le treiziéme
Septembre, il s'y rend de to
les pays d'alentour un très-gra
peuple. On y traite beauco
d'affaires ; on y fait & on y a
quitte beaucoup de vœux. Ma
près de-là, l'on ne trouve auc
abri contre le ſoleil ou contre
pluye. Je m'imagine donc que
ne montreray pas moins de pié
que de magnificence, ſi j'ajoû
de grandes galleries à un ſan

ueux Temple que je feray bâ-
; l'un à l'honneur de la Déeſ-
, les autres à l'uſage des hom-
es. Je vous prie donc de m'a-
ieter quatre colomnes de mar-
e, de telle eſpéce qu'il vous
aira, & tout le marbre qui peut
re néceſſaire pour paver le Tem-
e & en incruſter les murs. Il
it avoir auſſi une Statuë de la
éeſſe. Le temps a mutilé celle
bois, que l'on y avoit ancien-
ment placée. Quant aux galle-
s, je n'imagine rien, que nous
vions faire venir des lieux où
us êtes, ſi ce n'eſt un deſſein
nvenable à la ſituation du lieu.
n'eſt pas poſſible de les bâtir
tour du Temple; car il eſt en-
:onné d'un côté par le fleuve,
nt les rives ſont fort eſcarpées;
l'autre par le grand chemin.
1-delà du chemin eſt une très-
ſte prairie, où il me ſemble

poſer quelque choſe de
vous dont l'art ſçait ſi
monter les obſtacles que
poſe la nature. Adieu.

LETTRE XL

A Fuſcus.

VOUS me mande
Lettre où je vous
quelle maniére je régle m
en Eté dans ma maiſon
cane, vous a fait beau

ends beaucoup ſur la nuit, ſoit
vant que le jour commence,
it après qu'il eſt fini. S'il ſur-
ent quelque affaire preſſante,
mme il arrive ſouvent pendant
Hyver, je congédie après le re-
s le Comédien & le Joüeur de
e; mais je revois ce que j'ay
été: & en corrigeant ſouvent
ns rien écrire, j'exerce d'autant
a mémoire. Vous voilà inſtruit
mon régime d'Hyver & d'Eté:
us y pouvez ajoûter encore de
Automne & du Printemps. Com-
e dans ces ſaiſons je ne perds
n du jour, auſſi je ne gagne
n ſur la nuit. Adieu.

LES LETTRES DE PLINE LE JEUNE.

LIVRE DIXIE'ME.

LETTRE PREMIERE.*

A l'Empereur Trajan.

VOTRE tendreſſe pour votre auguſte pere, vous avoit fait déſirer, Seigneur**, de ne luy ſuccéder de

* On a ſuivi dans l'ordre des Lettres de ce Livre la derniére édition faite par Boxhornius.

** Le texte dit, *Très-pieux Empereur.* J'ay

;-tems ; mais les Dieux im-
tels ſe ſont hâtez de remettre
e vos mains les rênes d'un Em-
, dont la conduite vous avoit
déja confiée. Je vous ſouhaite
c, & au genre humain pour
s, toutes ſortes de proſpéritez,
-à-dire, tout ce qui eſt de plus
ıe de votre regne. Je fais des
ıx continuels, & en public &
)articulier, pour le bonheur
ı ſanté de votre perſonne ſa-
:.

:voir rendre cette expreſſion, & pluſieurs
ables qui ſe trouvent en d'autres Lettres,
lle de *Seigneur*, dont il ſe ſert plus ordi-
nent.

JE ne puis, Seigneur,
de paroles pour expr
quelle joye vous m'avez
en me jugeant digne du
ge, dont joüiſſent ceux
trois enfants. Quoyque v
accordé cette grace à la
tion de Julius Servianus,
d'une rare probité, & q
eſt fidélement dévoüé; je
pourtant par les termes du
que vous vous y êtes po
tant plus volontiers, que

ent à l'Empire, que je n'étois
indigne de votre attention
iculiére. Cette faveur redou-
a la paſſion que j'ay d'avoir
enfants. J'en ay ſouhaité, mê-
ſous le plus malheureux de
s les Regnes, comme vous
ivez le croire ſur la foy de
ix différents mariages que j'ay
ıtractez. Mais les Dieux en ont
eux ordonné, lors qu'ils ont ré-
vé à vos bontez de me faire
ir de cet avantage. Je ſeray plus
ntent d'être pere, aujourd'huy
e je puis me promettre de vi-
: & tranquille & heureux.

A l'Empereur Tra

LA bienveillance do
m'honorez, Seign
dont je reçois tant de p
me donne la hardieſſe
demander des graces, mê
mes amis, entre leſquel
nius Romanus tient l'un
miers rangs. Nous avons
vez, & nous avons toûjc
meuré enſemble. Ces raiſc
voient engagé à ſupplier v
guſte Pere *, de voulc
luy donner place dans le

s encore achevé parfaitement
avec les ſolemnitez requiſes,
s quatre millions de ſeſterces *
u'elle avoit déclaré luy donner
ans les lettres par elles écrites à
Empereur votre pere. C'eſt ce que
ar mes conſeils elle a fait depuis;
ar elle luy a cédé des fonds; &
ans cette ceſſion, elle a obſervé
outes les formalitez néceſſaires.
Ainſi, aujourd'huy que l'obſtacle
ui retardoit nos eſpérances eſt
evé, ce n'eſt pas ſans une gran-
le confiance, que je ſollicite pour
uy. Ce qui la ſoûtient & l'au-
mente, ſont les mœurs de mon
mi; c'eſt ſon attachement aux
Belles-lettres, ſa tendreſſe pour ſes
arents. C'eſt à cette tendreſſe qu'il
loit la ſucceſſion de ſon pere, qu'il
ecueillit auſſi-tôt après ſa mort;
a libéralité de ſa mere; l'adoption

* Environ quatre cent mille livres de notre monnoye.

que le mari de ſa mere a fait de luy. Tout cela reçoit un nouvel éclat, & par ſa naiſſance & par ſes richeſſes, qu'il tient de ſa maiſon. J'eſpére que mes très-humbles ſupplications ne diminuëront point à vos yeux le prix de toutes ces choſes. Je vous en conjure donc, Seigneur: donnez-moy lieu de le congratuler ſur ce que je crois juſte; donnez-moy la ſatisfaction de me pouvoir glorifier de votre approbation, non-ſeulement pour moy, mais encore pour mes amis.

LETTRE IV.

A l'Empereur Trajan.

UNE cruelle maladie, Seigneur, penſa m'emporter, l'année derniére. J'eus recours à un Médecin, dont je ne puis di-

ement reconnoître l'affection & ſervices, ſi vos bontez ne m'aient à m'acquitter : c'eſt ce qui engage à vous ſupplier de vouloir luy accorder le droit de Bourgeoiſie Romaine ; car ayant été affranchi par une étrangere, il eſt lui-même étranger. Il s'appelle Harpocras. Celle qui luy a donné la liberté s'appelloit Thermutis, femme de Theon, morte il y a long-temps. J'ajoûteray encore une très-humble ſupplication en faveur de Antonia Maximilla femme illuſtre & de mérite ; c'eſt de vouloir donner à deux de ſes affranchies, Helia & Antonia Harmeri-, le plein droit de Bourgeoiſie : que je ne vous demande, qu'à la priére de la maîtreſſe même.

LETTRE V.

A l'Empereur Trajan.

JE ne puis vous dire, S
gneur, quel plaiſir j'ay eu d
prendre par la lettre dont v
m'avez honoré, qu'à ma ſuppli
tion vous aviez accordé le d
de Bourgeoiſie d'Alexandrie à n
Médecin Harpocras, quoyc
l'exemple de vos prédéceſſeu
vous vous ſoyez fait une loy de
l'accorder qu'avec de grandes
cautions. Harpocrate eſt du C
ton de Memphis. Je vous ſup
donc, Seigneur, de vouloir b
m'envoyer, comme vous me
vez promis, une lettre pour Pl
ta Gouverneur d'Egypte. Je cc
pte d'aller au-devant de vous, p
joüir plûtôt des douceurs d

vée ſi déſirée de tout le mon-
Permettez-moy donc, Sei-
eur, d'y aller tout le plus loin
'il eſt poſſible.

LETTRE VI.

A l'Empereur Trajan.

E Médecin Poſthumius Ma-
ximus, Seigneur, m'a tiré
ma derniére maladie. Je ne
is m'acquitter envers luy, que
r le ſecours des graces que votre
nté ne refuſe guéres à mes très-
mbles priéres. Je vous ſupplie
nc de vouloir bien accorder le
oit de Bourgeoiſie Romaine à
proches parents Chriſippe fils
Mithridate & à ſa femme Stra-
nie fille d'Epigonus ; de faire
li la même faveur à Epigonus
à Mithridate enfants de Chri-

franchis. J'ajoûte une der
plication; c'eſt de donn
droit de Bourgeoiſie F
Lucius Sateïus Abaſcc
à Publius Phoſphorus, &
rie Soteride. C'eſt du
ment de leurs Patrons
vous le demande.

LETTRE V

A l'Empereur Tr

JE ſçay bien, Seigneu
très-humble ſupplic

, parce que vous me l'avez
d'une fois pardonné, vous
ſouvenir, & en même-temps
s ſupplier de nouveau, d'accor-
la charge de Préteur à Actius
. Elle eſt vacante. Quoyqu'il
ſans impatience ſur cela, l'é-
de ſa naiſſance, une vertu en-
dans une fortune moins que
iocre, mais plus que tout le
, ces temps heureux où la bon-
onſcience enfle le courage de
Citoyens, & leur paroît un ti-
our attendre de vous des gra-
luy donnent quelque eſpé-
e d'obtenir celle-cy.

LETTRE VIII.

A l'Empereur Trajan.

PERSUADÉ, Seigneur, q
rien ne peut donner un
haute opinion de mes mœurs, c
les témoignages d'eſtime d
m'aura honoré un ſi bon Prin
je vous ſupplie très-humbleme
de vouloir bien ajoûter la digni
ou d'Augur ou de Septemvir
(car elles ſont toutes deux vac
tes) à celle où votre faveur
élevé. J'auray par le droit du
cerdoce, la ſatisfaction de faire
public aux Dieux les vœux
je leur adreſſe ſans ceſſe en p
culier pour votre proſpérité.

* C'étoit un des ſept Prêtres de Jupite
avoit ſoin des feſtins qu'on luy faiſoit.

LETTRE IX.

A l'Empereur Trajan.

JE me réjoüis, Seigneur, & pour vous & pour la République, de cette victoire ſi grande, ſi belle, ſi mémorable, que vous venez de remporter. Je prie les Dieux immortels de donner un ſi heureux ſuccès à toutes vos entrepriſes, que tant & de ſi rares vertus rendent à cet Empire ſa premiére gloire, & l'augmentent.

LETTRE X.

A l'Empereur Trajan.

SERVILIUS Pudens, que vous m'aviez dépêché, Sei-

gneur, eſt arrivé à Nicomédie le vingt-quatre Novembre, & m'a enfin délivré de l'inquiétude d'une longue attente.

LETTRE XI.

A l'Empereur Trajan.

VOs bienfaits, Seigneur, m'ont très-étroitement lié à Roſianus Geminus. Je l'ay eu pour Tréſorier pendant mon Conſulat; & je luy ay pendant ce temps toûjours trouvé toute ſorte de conſidération pour moy. Il continuë depuis que je ſuis ſorti de charge, à me donner tant de marque d'eſtime & de déférence, que ſon attachement particulier met le comble aux preuves publiques que j'avois déja de ſon amitié. Je vous ſupplie donc de vouloir accorder

élévation à mes priéres. Si vous
ulez vous en fier à moy, vous
accorderez même votre bien-
illance. Il ſçaura bien, par ſon
ıctitude à s'acquitter des moin-
es choſes dont vous le charge-
, ſe montrer digne des plus
ndes. Si je m'étends moins ſur
loüanges, c'eſt que je m'ima-
ıe que ſon intégrité, ſa probi-
, ſa prudence vous ſont con-
ës par les charges qu'il a exer-
es ſous vos ayeux à Rome, &
core par l'honneur qu'il a eu
ſervir dans les mêmes armées
ıe vous. Mais ce que je ne croy
s avoir aſſez fait par rapport à
ı tendreſſe pour luy, c'eſt de
us ſupplier, Seigneur, avec les
rniéres inſtances, de me don-
r la joye de voir inceſſamment
oître la dignité de mon Tréſo-
r, c'eſt-à-dire, la mienne en ſa
rſonne.

LETTRE XII.

A l'Empereur Trajan.

IL ſeroit bien difficile, Seigneur, de vous exprimer toute la joye que j'ay euë, qu'à la très-humble ſupplication de ma belle-mere, & à la mienne, vous ayez bien voulu accorder le Gouvernement de cette Province à Celius Clemens, lors qu'il ſera ſorti du Conſulat. Quand je reçois de vous, avec toute ma maiſon, des témoignages d'une bienveillance ſi complette, je conçois quelle eſt l'étenduë de la faveur dont vous m'honorez. Quoyque je ſente bien à quelles actions de graces elle m'oblige, je n'oſe m'engager à les rendre. C'eſt donc aux vœux que j'ay recours; & je prie

les Dieux, qu'on ne me trouve jamais indigne des graces dont vous me comblez chaque jour.

LETTRE XIII.

A l'Empereur Trajan.

LYCORMAS votre affranchi m'a mandé, Seigneur, que s'il paſſoit par icy quelques Ambaſſadeurs du Boſphore pour aller à Rome, je les retînſſe juſqu'à ſon arrivée. Il n'eſt point encore venu, au moins dans la Ville où je ſuis, aucun Ambaſſadeur de ce pays-là; mais il y eſt arrivé un Courier dépêché par le Roy de Sarmatie. J'ay crû devoir profiter de cette occaſion, pour le faire partir avec celuy que Lycormas a envoyé, & qui a pris les devants; afin que vous ſçachiez,

je les retînſſe juſqu'à ſon arrivée. Je ne vois aucune raiſon plauſible de le retenir plus long-temps; ſur tout parce que les lettres de ce Prince, dont je n'ay pas voulu retarder le Courier, ainſi que je vous l'ay déja mandé, auront devancé pluſieurs jours ſon Ambaſſadeur.

LETTRE XVI.

A l'Empereur Trajan.

APULEÏUS, ſoldat de la garniſon de Nicomedie, m'a écrit, Seigneur, qu'un nommé Callidrome, arrêté par Maxime & Denys Boulangers, au ſervice deſquels il s'étoit engagé, avoit cherché un azile aux pieds de votre Statuë. Qu'il avoit été mené devant le Magiſtrat, où

avoit déclaré qu'autrefois, & endant qu'il étoit eſclave de Lacrius Maximus, il avoit été pris ar Suſagus dans la Mœſie, & lonné par Decebale à Pacore Roy les Parthes; qu'il l'avoit ſervi plueurs années; qu'enſuite il s'étoit échappé, & s'étoit ſauvé à Nicomedie. Après que luy-même, amené devant moy, il m'a réïtéré cette déclaration, j'ay crû vous le devoir envoyer. J'ay un peu différé, parce que je faiſois faire recherche l'une pierre précieuſe où étoit gravée l'image du Roy Pacore, revêtu de ſes habits Royaux, & qu'on luy avoit (diſoit-il) volée. e voulois, ſi on eût pû la trouer, vous l'envoyer, comme je ous ay envoyé un lingot de méail du pays, & qu'il dit en avoir apporté. Je l'ay ſcellé de mon cahet, dont l'empreinte eſt un chariot à quatre chevaux.

LETTRE XV

A l'Empereur Tra

PENDANT tout le tem
gneur, que j'ay dem
Maxime votre affranchi
Procureur, je l'ay toûjou
homme de bien, habile
qué, & auſſi attaché à
rêts, qu'à la diſcipline ;
témoignage que je luy re
plaiſir, & avec toute la fi
je vous dois.

LETTRE XVIII.

A l'Empereur Trajan.

APRÉS avoir trouvé, Seigneur, dans Gabius Baſſus, Commandant ſur la côte Pontique, toute l'intégrité, la probité, les lumiéres poſſibles, accompagnées de beaucoup de déférence pour moy ; je ne puis luy refuſer mes vœux & mon ſuffrage ; je les luy accorde avec toute la fidélité que je vous dois. J'ay bien reconnu qu'il s'étoit formé en ſervant ſous vous, & qu'il étoit redevable à la ſévérité de votre diſcipline, de tout ce qui luy a fait mériter votre bienveillance. Les Soldats & les Bourgeois ont été ſi pénétrez de ſa juſtice, qu'ils ſe ſont empreſ-

ſez à l'envi de s'en loüer, & en public & en particulier : c'eſt ce que je vous certifie avec toute la fidélité que je vous ay voüée.

LETTRE XIX.

A l'Empereur Trajan.

NOUS avons, Seigneur, ſervi enſemble Nymphidius Lupus le Centenier & moy. Pendant que j'étois à la tête d'une Légion, il commandoit une Cohorte. L'amitié qui nous unit prit de-là ſa naiſſance; & le temps en a ſerré les nœuds. Je l'ay donc tiré du ſein de la retraite; & je l'ay engagé à m'aſſiſter de ſes conſeils en Bithinie. C'eſt ce qu'il a fait d'une maniére très-obligeante; c'eſt ce qu'il continuëra de faire, ſans écouter ce que la vieilleſſe &

'amour du repos luy peuvent demander. Ces raiſons m'engagent à compter ſes parents au nombre des miens, & ſur tout ſon fils Nymphidius Lupus. C'eſt un jeune homme plein de droiture, de capacité, & fort digne d'un pere très-accompli. Ses premiéres actions dans la place de Capitaine d'une compagnie de cinq cens hommes, vous feront juger qu'il peut ſoûtenir vos plus grandes graces. Les témoignagnes qu'ont rendu en ſa faveur ces hommes illuſtres, Julius Ferox & Fuſcus Salinator, ſeront ſes garands. Je trouverois, Seigneur, dans l'élévation du fils un très-grand ſujet de joye, & de nouvelle reconnoiſſance.

LETTRE XX.

A l'Empereur Trajan.

AUSSI-TÔT que par votre bienveillance, Seigneur, j'ay été élevé à la place d'Intendant des Finances du Temple de Saturne, j'ay tout-à-fait renoncé à la plaidoirie, dont je ne m'étois pas d'ailleurs indistinctement chargé; & j'y ay renoncé pour remplir avec plus de liberté tous les devoirs de mon nouvel employ. Par cette raison, lors que les peuples d'Afrique, me demanderent au Sénat pour Avocat contre Marius Priscus, je m'en excusay; & mon excuse fut reçûë. Mais depuis que, désigné Consul, vous eûtes déclaré, que de même qu'il ne falloit point contraindre ceux qui,

ıme moy, avoient été excu-
; ils devoient ſouffrir auſſi que
ıénat uſât du pouvoir qu'il a
eux, & mît leur nom dans
ne, pour être tirez au ſort avec
autres: j'ay crû qu'on ne pou-
t faire moins ſous un Empire
oux, que de ne pas réſiſter,
ıcipalement à de ſi juſtes dé-
ts de cette illuſtre Compa-
e. Je ſouhaite que vous approu-
z les raiſons de mon obéïſſan-
; car je ne veux rien faire, ni
n dire, que des mœurs auſſi
ırées que les vôtres puiſſent
ndamner.

LETTRE X

Trajan à Plin

VOUS avez rempli
devoirs d'un bon
& d'un bon Sénateur,
rant à ce que le Sénat d
ſtement de vous. Je ne c
que vous ne rempliſſiez
délité le miniſtere dont v
été chargé.

LETTRE XX

A l'Empereur Tra

JE vous rends très-
graces, Seigneur, d'a
voulu ſi promptement
le droit de Bourgeoiſie

.x affranchis d'une Dame de .es amies, & à Harpocras mon ſédecin. Mais lors que j'ay voulu .ire enregiſtrer ſon âge & ſes fa-ultez, ainſi que vous me l'aviez ordonné, des gens habiles m'ont .verti, qu'avant que de luy ob-enir la Bourgeoiſie Romaine, je levois luy obtenir celle d'Alexan-drie, parce qu'il eſt Egyptien. Comme je ne croyois pas qu'il y eût de différence entre les Egyp-tiens & ceux des autres nations, je m'étois contenté de vous man-der qu'il avoit été affranchi par une étrangere; & que cette étran-gere étoit morte il y avoit déja long-temps. Je ne me plains pas pourtant de mon ignorance, puiſ-qu'elle me donne lieu de recevoir de vous plus d'une grace pour un même homme. Je vous ſupplie donc, afin que je puiſſe joüir de votre bienfait ſelon les loix, de luy

cours de vos bontez, j'ay
ſon âge & l'état de ſes bi
affranchis, comme vous m
commandé.

LETTRE XX

Trajan à Pline

J'AY réſolu, en ſuivan
tume de mes prédéceſ
n'accorder qu'avec beau
circonſpection le droit d
geoiſie d'Alexandrie : m
vous avoir déja donné p

quel canton * de l'Egypte il , afin que je vous envoye une ttre pour Pompeïus ** Planta ıuverneur d'Egypte.

Le texte ſe ſert du mot *Nome*, qui répond z bien à nos petits Gouvernements dépen- :s des grands dans leſquels ils ſont ren- ıez.

** Le texte dit, *mon ami Pompeïus Planta.*

LETTRE XXIV.

A l'Empereur Trajan.

APRÉS que votre auguſte Pere eut, & par un très- au diſcours, & par de glorieux :mples, incité tous les Citoyens a libéralité, je luy demanday miſſion de tranſporter dans le ı de mon origine les ſtatuës des ıpereurs, qui m'étoient venuës différentes ſucceſſions, & que

que j'y ajoutaſſe la fie
qu'il me l'eut accordé a
coup de témoignage d
tion, j'en écrivis aux D
afin qu'ils marquâſſent l
je pourrois bâtir un
mes dépens. Ils crurer
voir ce retour d'honnête
laiſſer le choix du lieu.
que je n'ay pû encore e
dre, retenu d'abord pa
ladie, enſuite par cell
tre auguſte Pere, &
les devoirs de la charge
m'avez donnée, je croi
aiſément l'exécuter au

otre Statuë ait ſa place dans le
emple que je vais bâtir : enſui-
, pour me mettre en état d'y
availler au plûtôt, de m'accor-
er un congé ; mais il ne con-
ient pas à ma franchiſe de vous
iſſimuler, que m'accordant cet-
e grace, vous accommoderez
eaucoup mes affaires particulié-
es. Je ſuis ſi peu en état de dif-
érer le bail des Terres que j'ay
e ces côtez-là, & qui d'ailleurs
aſſe quatre cent mille ſeſterces * ;
ue le Fermier qui entrera en
uiſſance, doit tailler les vignes
uſſi-tôt après la prochaine ven-
ange. Les continuelles ſtérilitez
'obligent même de ſonger à des
emiſes que je ne puis bien régler
je ne ſuis préſent. Je devray
onc, Seigneur, à vos bontez, &
prompt accompliſſement du re-

* Environ quarante mille livres de notre
onnoye.

ligieux devoir que je me ſui
poſé, & la ſatisfaction de
mes ſtatuës, ſi vous voulez
m'accorder un congé de
jours ; car un plus court n
ſeroit d'aucun uſage, puiſ
lieu de mon origine, & les
dont je parle, ſont à plus d
cinquante mille de Rome.

LETTRE XXV.

Trajan à Pline.

VOUS m'avez expliqué
obtenir votre congé
tes les raiſons tirées, &
tilité publique & de votr
rêt particulier : mais une ſe
fiſoit; c'eſt que vous le d
Car je ne doute point q
qu'il vous ſera permis, v
vous rendiez à un empl

ige tant d'aſſiduité. Je n'empê-
e point que vous ne mettiez ma
tuë dans le lieu que vous luy
ez deſtiné ; bien que j'aye réſo-
d'être fort réſervé ſur ces hon-
urs. Je ne veux pas qu'il paroiſ-
que j'aye traverſé le cours de
tre tendreſſe pour moy.

LETTRE XXVI.

A l'Empereur Trajan.

E ſuis arrivé à Ephèſe, Sei-
gneur, après avoir, malgré les
nts contraires, paſſé avec toute
ſuite le Cap de Malée. La pen-
où je ſuis, qu'il peut être im-
rtant à votre ſervice, que vous
ſoyez informé, m'oblige à vous
donner avis. Je me prépare à
ſer dans mon Gouvernement,
tie ſur des chariots, partie ſur

ſaiſon, ne permettent pa
toute la route par mer.

* Le texte dit, *Eteſiens*, c'eſt-à-d
Eſt.

LETTRE XX

Trajan à Pline

VOTRE avis m'a fa
mon cher Pline. I
te à ma tendreſſe pour vo
voir par quel chemin vou
votre Gouvernement. V

LETTRE XXVIII.

A l'Empereur Trajan.

SI ma navigation, Seigneur, avoit été très-heureuſe juſqu'à Ephèſe, il s'en faut bien que je ſois auſſi content de la route que j'ay faite depuis par terre. Le grand chaud & quelques accès de fiévre, m'ont ſi fort tourmenté, que j'ay été obligé d'arrêter à Bergame. Dans la ſuite m'étant embarqué, les vents contraires m'ont retenu. Ainſi je ſuis arrivé dans la Bithinie plus tard que je n'avois compté, c'eſt-à-dire, le dix-ſept Septembre. Je ne puis pourtant me plaindre de ce retardement, puiſque je ſuis entré dans mon Gouvernement aſſez tôt pour y célébrer

le jour de votre naiſſ
qui eſt pour moy le pl
ble de tous les préſag
mine actuellement l'éta
ſaires publiques des
leurs charges, leurs reve
dettes. Plus j'avance d
diſcuſſion, plus j'en
la néceſſité ; car je trc
côté que, ſous divers
pluſieurs particuliers
ce qu'ils doivent à cet
blique ; & de l'autre,
ſurcharge par des dépen
ſont guéres légitimes. J
écrit tout cecy, Seigneu
en arrivant. Je ſuis enti
Province le dix-ſept de S
Je l'ay trouvée dans les ſ
de ſoumiſſion & de dé
pour vous, que vous n
tout le genre humain. Vc
gneur, s'il ſeroit à pr
vous envoyaſſiez icy un A

Il me ſemble que ſi les ouvrages publics ſont fidélement toiſez, on pourra obliger les Entrepreneurs de rapporter des ſommes conſidérables : au moins cela me paroît ainſi, par l'examen que je fais avec Maxime, des comptes de cette République.

LETTRE XXIX.

Trajan à Pline.

JE ſouhaiterois fort, mon très-cher Pline, que vous fuſſiez arrivé en Bithinie avec vos gens, ſans que votre foible ſanté en eût été altérée ; & que votre route depuis Ephèſe vous eût été auſſi commode, que votre navigation avoit été heureuſe. Votre Lettre m'apprend quel jour vous êtes en-

LETTRE XX

Trajan à Pline

IL n'eſt pas néceſſai
ployer les ſoldats à la
priſons. Tenons-nous-en
toûjours obſervé dans c
vince, d'en confier le ſoin
claves publics. C'eſt à v
dence & à votre ſévérité
ſorte qu'ils s'en acquitte
ment. Car il eſt ſur tou
dre, comme vous me le
que ſi on les mêle enſemb
s'en repoſent les uns ſur l

LETTRE XXXII.

A l'Empereur Trajan.

GABIUS BASSUS, qui commande ſur la côte Pontique, très-ſoûmiſe & très-dévoüée à votre ſervice, Seigneur, m'eſt venu trouver, & eſt demeuré pluſieurs jours avec moy. C'eſt, autant que je l'ay pû connoître, un très-honnête homme, & digne de votre bienveillance. Je luy ay communiqué l'ordre que j'avois de ne luy laiſſer, de toutes les troupes dont il vous a plû me donner le commandement, que dix Fantaſſins, deux Cavaliers & un Capitaine. Il m'a répondu que ce nombre ne luy ſuffiſoit pas, & qu'il vous en écriroit : cela m'a empêché juſqu'icy de rappeller ceux qu'il a de plus.

LETTRE XXXI

Trajan à Pline.

GABIUS BASSUS n
auſſi, que le nom
ſoldats que je luy avois
ne luy ſuffiſoit pas. Vous
dez quelle a été ma répon
que vous en ſoyez bien ir
je la fais tranſcrire icy. Il
re une grande différence e
que demande la conjonct
l'ambition qu'ont toûjours l
mes d'étendre leur com
ment : mais pour nous, l'uti
blique doit être notre ſeule
& nous devons ſur tout
garde que les ſoldats ne c
point leurs enſeignes.

LETTRE XXXIV.

A l'Empereur Trajan.

LEs Pruſiens, Seigneur, ont un bain vieux & fort vilain. Ils voudroient le rétablir, ſi vous le permettiez. Mais moy qui ay bien examiné toutes choſes, je croy que vous pouvez leur permettre d'en faire un neuf. Il ſe trouvera un fond ſuffiſant pour cela : premiérement de l'argent que l'on retirera, & que déja par mes ordres on a commencé à retirer des particuliers ; & puis des deniers qu'ils avoient coûtume d'employer à l'huile du bain, & qu'ils ont réſolu de mettre à la conſtruction. C'eſt ce que d'ailleurs ſemble demander & la beauté de la Ville, & l'éclat de votre ſiécle.

SI la conſtruction d'un
bain n'eſt point à ch
Pruſiens, nous pouvons le
der ce qu'ils ſouhaitent,
qu'ils ne faſſent aucune
tion pour cet ouvrage, &
prennent rien ſur leurs be
dinaires.

LETTRE XXX

A l'Empereur Traj

MAXIMUS, votre

ui étoient déja attachez à ſa com-
iſſion, ſur tout le voyant partir
our faire venir des bleds de Pa-
hlagonie. J'y ay même ajoûté
eux Cavaliers, qu'il m'a deman-
ez pour ſa garde. Je vous ſupplie
e m'apprendre ce que vous vou-
z dans la ſuite que je faſſe.

LETTRE XXXVII.

Trajan à Pline.

VOus avez bien fait de donner
des ſoldats à Maxime mon
franchi, qui partoit pour aller
cheter des bleds; car il s'acquittoit
n cela d'une commiſſion extraor-
inaire. Quand il ſera revenu à ſon
remier employ, il aura aſſez des
eux ſoldats que vous luy avez en-
oyez, & des deux qu'il a reçûs
e Virbius Gemellinus mon Inten-
ant, à qui il ſert de ſecond.

LETTRE XXXVIII.

A l'Empereur Trajan.

SEMPRONIUS CŒLIANUS, jeune homme de mérite, m'a envoyé des eſclaves qu'il a trouvez entre les ſoldats de recrûë. J'ay différé leur ſupplice, pour avoir le loiſir de vous conſulter ſur le genre de leur peine, vous que je regarde comme le reſtaurateur & le conſervateur de la diſcipline militaire. Pour moy, j'ay quelque ſcrupule, parce que bien qu'ils euſſent fait leur ſerment, cependant ils n'étoient point encore enrollez dans aucune légion. Ayez donc la bonté, Seigneur, de me preſcrire vos intentions dans une occaſion qui doit faire un exemple.

LETTRE XXXIX.

Trajan à Pline.

SEMPRONIUS CŒLIANUS a exécuté mes ordres, quand il ous a envoyé des gens dont il lloit juger le crime en connoiſance de cauſe, pour ſçavoir s'il toit capital. Mais il faut bien diinguer, s'ils ont été choiſis par eluy qui étoit chargé des leées, ou ſi d'eux-mêmes ils ont té volontairement ſe préſenter, u enfin s'ils ont été donnez pour ervir à la place d'autres. S'ils nt été choiſis, c'eſt la faute de 'Officier chargé des levées; s'ils nt été donnez pour ſervir à la lace d'autres, il faut s'en prendre à ceux qui les ont donnez. Que ſi, quoyqu'inſtruits de leur tat, ils ſont venus volontairement

au jour qu'ils ont été reçu
vice, ils ont dû répondre
rité de leur état.

LETTRE XL

A l'Empereur Traj

LA permiſſion que vo
vez donnée, Seigne
vous informer de mes dou
fait eſpérer que vous ne
point trop vous abaiſſer, ſi
ſupplie de deſcendre juſq
petits embarras. Dans la

ɔlables, non-ſeulement ſervent ıme eſclaves publics, mais en ıivent même les gages. En ıt été averti, j'ay beaucoup té ſur ce que je devois faire. n côté, je trouvois trop rigou- ɛ de renvoyer au ſupplice après ong temps, des hommes dont ılûpart ſont vieux, & qui mé- t une vie fort ſage & fort ré- ɛ, ainſi qu'on me l'aſſure : de tre, je ne croyois pas hon- e de retenir au ſervice de la publique des criminels con- nnez ; mais auſſi je jugeois il luy ſeroit onéreux de les ırrir oiſifs, & dangereux de ne nourrir pas. J'ay donc été con- int de ſuſpēndre ma déciſion qu'à la vôtre. Vous demanderez ut-être comment il a pû ſe faire 'ils ſe ſoient dérobez à leur con- mnation. Je m'en ſuis informé, ıs en avoir pû rien découvrir :

c'eſt ce que je puis vous certifie
Les décrets de leur condamnatio
m'ont été repréſentez ; mais
n'ay vû nul acte, par lequel
paroiſſe que la peine leur ait é
remiſe. Il y en a pourtant que
ques-uns qui m'ont dit qu'à leu
très-inſtantes ſupplications, le
Gouverneurs, ou leurs Lieute
nants, les avoient fait mettre en li
berté : ce qui pourroit donner lie
de le croire, c'eſt qu'il n'eſt pa
croyable que perſonne eût os
l'entreprendre ſans y être autoriſé

LETTRE XLI.

Trajan à Pline.

SOUVENEZ-VOUS que vo
avez été envoyé dans ce
Province, principalement par
qu'il y avoit beaucoup d'abu
réform

éformer. C'eſt un des plus grands qui ſe puiſſe imaginer, que des criminels condamnez à des peines capitales, non-ſeulement en ayent été affranchis, ſans qu'aucune puiſſance légitime s'en ſoit mêlée, mais qu'ils ayent encore été conſtituez dans des emplois qui ne doivent être remplis que par des eſclaves exempts de tous reproches. Il faut donc faire ſubir leur condamnation à ceux qui ont été jugez pendant ces dix années derniéres, & qui n'en ont point été valablement déchargez. Que s'il s'en trouve de condamnez avant dix ans, qui ſoient vieux & caduques, il faut les employer à des uſages qui approchent le plus de leurs peines. Ordinairement on charge ces ſortes de gens de ſoigner les bains, de nettoyer les égoûts, de travailler aux réparations des grands chemins & des ruës.

LETTRE XLII.

A l'Empereur Trajan.

PENDANT que je visitois m Province, un incendie affreu a consumé à Nicomédie, non-seu lement plusieurs maisons partic liéres, mais même deux édifice publics, la Maison de Ville & l Temple d'Isis, quoyque la ruë fi entre deux. Ce qui a porté le fe si loin, c'est la violence du vent la paresse du peuple, qui certain ment dans un si grand desastre, demeuré spectateur oisif & imm bile. D'ailleurs, il n'y a dans la V le ni Pistons publics *, ni crocs, fin nul autre des instruments néc saires pour éteindre les embrâ

* Sorte de grosse Seringue propre à jetter l' en quantité à l'endroit où il est nécessaire.

ments. On aura ſoin qu'il y en ait à l'avenir. J'en ay donné l'ordre. C'eſt à vous, Seigneur, à examiner s'il ſeroit bon d'y établir une Communauté de cent cinquante* Artiſans : j'auray ſoin que l'on n'en reçoive point qui ne ſoit de la qualité néceſſaire, & que l'on n'abuſe point de cette inſtitution ; & il ne ſera pas en effet difficile de contenir un auſſi petit nombre.

LETTRE XLIII.

Trajan à Pline.

IL vous eſt venu dans l'eſprit, qu'on pouvoit établir une Communauté * d'Artiſans à Nicomédie, à l'exemple de pluſieurs autres Villes. Mais n'oublions pas

* C'étoit une Communauté de gens deſtinez à donner du ſecours dans les incendies.

que cette Province, & principalement les Villes, ont été fort troublées par ces ſortes de Communautez. Quelque nom que nous leur donnions, quelque raiſon que nous ayons de former un corps de pluſieurs perſonnes, il ſe fera des aſſemblées, quelque courtes qu'elles ſoient. Il eſt donc plus à propos de ſe munir de tout ce qui eſt néceſſaire pour éteindre le feu, d'avertir les maîtres des maiſons d'y prendre ſoigneuſement garde, & de ſe ſervir des premiers qui ſe préſenteront quand le beſoin le demandera.

LETTRE XLIV.

A l'Empereur Trajan.

NOUS nous ſommes acquittez, Seigneur, des vœux

:mnels que nous avions faits
ir votre conſervation, à laquel-
:ſt attaché le ſalut de l'Empire;
ious en avons fait de nouveaux.
us avons prié les Dieux de nous
mettre d'acquitter toûjours les
ux que nous ferons pour vous,
le les renouveller toûjours.

LETTRE XLV.

Trajan à Pline.

AY appris avec plaiſir par votre
Lettre, que vous aviez acquit-
vec les peuples de votre Gou-
ıement, les vœux faits aux
ux immortels pour ma ſanté,
ue vous en aviez fait de nou-
ux.

LEs Habitans de Nicc
Seigneur, ont dépen
ſe faire un Aqueduc, tr
lions trois cens vingt-ne
ſeſterces*; & cet ouvra
laiſſé imparfait, & même
truit. On en a depuis co
un autre ; & on y a mis de
lions de ſeſterces.** Il a é
re abandonnné ; & il faut
gens, qui ont ſi mal empl
argent, faſſent une nouv
penſe, s'ils veulent avoir c

er, ainſi que l'on avoit d'abord
nté de le faire par un ouvrage
ı forme d'arc, afin que l'eau ne
it pas ſeulement portée aux lieux
ıs de la ville. Il nous reſte en-
›re quelques Arcades de cet ou-
age. On peut en élever d'au-
:s, les unes avec de la pierre
ıarrée tirée du premier édifice;
s autres, à mon avis, pourront
re bâties de brique: & cela ſe-
plus aiſé & à meilleur marché.
lais il eſt ſur tout important que
›us veüilliez bien nous envoyer
ı. Fontainier, ou un Architecte,
: peur qu'il n'arrive de cette en-
epriſe comme des précédentes.
: puis ſeulement vous répondre,
ue, par ſon utilité & par ſa beau-
:, elle eſt très-digne de votre
mpire.

Trajan à Pline.

IL faut avoir ſoin que l
duiſe de l'eau à Nicom
ſuis très-perſuadé que
ferez travailler avec toute
cation que vous devez.
vérité vous n'en devez pa
apporter à découvrir par
de qui les Habitans de N
die ont perdu de ſi granc
mes ; & ſi ces ouvrages c
cez & laiſſez ne leur o
ſervi de prétexte, à ſe

LETTRE XLVIII.

A l'Empereur Trajan.

ON a commencé à Nicée, Seigneur, un Théâtre très-grand. Quoyque bâti en partie, il eſt encore imparfait, & coûte déja plus de dix millions de ſeſterces, * ainſi que je l'ay entendu dire; car je n'ay pas approfondi le fait. Je crains que cette dépenſe ne ſoit inutile. Il s'affaiſſe & s'entr'ouvre déja, ſoit par la faute du terrain mou & humide, ſoit par la faute de la pierre fragile & tendre. Il y a lieu de délibérer ſi on l'achévera, ſi on l'abandonnera, ou s'il le faut même détruire. Car les ouvrages faits pour l'appuyer & pour le ſoûtenir,

* Environ un million de notre monnoye.

me paroiſſent peu ſolides, & engagent à une grande dépenſe. Pour les accompagnements de ce Théâtre, pluſieurs particuliers ſont entrez en différents engagements. Les uns ont promis de bâtir autour de magnifiques maiſons; les autres des galeries qui le domineroient: Mais tout cela demeure imparfait avec le Théâtre, qui doit être auparavant achevé. Les mêmes Habitans de Nicée ont commencé avant mon arrivée, à rétablir un lieu d'exercice que le feu a détruit; mais ils le font beaucoup plus ample & plus grand qu'il n'étoit. Cela leur coûte encore; & il eſt à craindre que ce ne ſoit inutilement: car il eſt vaſte; & le deſſein en eſt mal entendu. Outre cela, un Architecte (à la vérité, c'eſt le rival de l'Entrepreneur) aſſure que les murs, quoyqu'ils ayent vingt-deux pieds de

ge, ne peuvent ſoûtenir la char-
: qu'on leur deſtine, parce qu'ils
: ſont point liez avec du ci-
ent & par des chaînes de brique.
es Habitants de Claudiopolis
euſſent auſſi plûtôt qu'ils ne bâ-
ſſent un fort grand bain, dans un
eu très-bas & commandé par
ne montagne. Ils y employent
rgent que les Sénateurs ſurnu-
éraires, qui, par votre bonté, ſont
grégez à leur Sénat, ou ont dé-
offert pour leur entrée, ou
ayeront dès que je leur en fe-
y la demande. Comme je crains
ue dans l'une de ces entrepriſes
s deniers publics, & que dans
utre (ce qui eſt plus précieux
ue tout l'argent du monde) vos
ienfaits ne ſoient mal placez, je
ne vois obligé de vous ſupplier
'envoyer icy un Architecte pour
ſoudre quel parti on doit pren-
re, ſoit pour ce Théâtre, ſoit

pour les bains. Il examinera s'il eſt plus avantageux, après la dépenſe qui a été faite, d'achever ces ouvrages ſur le plan qu'ils ont été commencez, ou bien de les réformer, & d'y changer ce qui doit y être changé ; de peur qu'en voulant conſerver ce que nous avons déja dépenſé, nous ne perdions ce que nous dépenſerons encore.

LETTRE XLIX.

Trajan à Pline.

VOUS examinerez & réglerez mieux que perſonne, vous qui êtes ſur les lieux, quel parti on doit prendre ſur le Théâtre de Nicée ; il me ſuffira de ſçavoir quel ſera votre avis. Quand l'ouvrage ſera fini, vous ne manquerez pas d'exiger ceux qui ont

té promis pour ſon accompagne-
ment, par les particuliers qui s'y
ont engagez. Les Grecs ont de
la paſſion pour les lieux d'exerci-
es ; & cela pourroit bien leur
voir fait entreprendre indiſcréte-
ent celuy-cy : mais il faut qu'ils
e contentent d'en avoir un ſuffi-
ant. Quant aux Habitants de
Claudiopolis, vous leur ordonne-
ez ce que vous jugerez le plus à
ropos ſur le bain qu'ils placent ſi
al. Vous ne pouvez manquer
'Architectes. Il n'eſt point de pays
ù l'on ne trouve des gens enten-
us & habiles : ſi ce n'eſt que vous
enſiez qu'il ſoit plus court de
ous en envoyer d'icy, où nous
vons coûtume de les faire venir
e Grèce.

LETTRE L.

A l'Empereur Trajan.

QUAND je ſonge à l'éten
duë de votre Empire, &
plus encore à la grandeur de vo
tre ame, je conçois qu'il eſt très
convenable de vous propoſer de
ouvrages dignes de votre gloire
dignes de durer autant qu'elle, &
qui ne ſoyent pas moins recom
mandables par leur utilité, qu'ad
mirables par leur magnificence.
Sur les confins du territoire de
Nicomédie, eſt un lac très-gran
Par ce lac, on tranſporte dans de
batteaux, à peu de frais & ſa
beaucoup de peine, le marbre, l
fruits, le bois & toute autre choſe
juſqu'au grand chemin. De-là, o
eſt obligé de ſe ſervir de charre

our les voiturer juſqu'à la mer ;
cela eſt d'une grande fatigue &
une grande dépenſe. L'ouvra-
: qui pourroit y remédier, de-
ande beaucoup d'ouvriers : mais
n n'en manque pas ; car la cam-
gne & la ville ſont fort peu-
ées ; & on peut compter que
ut le monde s'empreſſera de
ravailler à un ouvrage utile à
ut le monde. Il faudroit ſeule-
ent, au cas que vous le trouviez
propos, envoyer icy un Nive-
ur, ou un Architecte, qui exa-
inât de près ſi le lac eſt plus
ut que la mer. Les Experts de
: pays ſoûtiennent qu'il eſt
ns élevé de quarante coudées.
ay trouvé près de-là un très-va-
: baſſin creuſé autrefois par un
oy ; mais on ne ſçait pas trop
c'étoit pour recevoir les eaux
es champs d'alentour, ou pour
indre le lac à un fleuve voiſin ;

car ce baſſin eſt demeuré i
fait. On ne ſçait pas mieux
ouvrage a été abandonné, c
ce que ce Roy fut prévenu
mort, ou parce qu'il déſeſp
ſuccès. Mais j'en ay une
d'autant plus vive (pardo
mon ambition) de vous voi
ver ce que des Rois ont pû
ment commencer.

LETTRE LI.

Trajan à Pline.

LA jonction de ce la
mer, peut me tenter.
il faut bien prendre garde,
l'y joignant, il ne s'y écou
entier. Vous ſçaurez de C
nius Macer ce qu'il c
d'eau, & d'où elle luy vi
moy je vous envoyeray d

iveleur verſé dans la connoiſ-
ıce de ces ſortes d'ouvrages.

LETTRE LII.

A l'Empereur Trajan.

EN examinant les dépenſes
qui ſe font par les Biſan-
ıs, & qui ſont très-grandes, j'ay
ouvé, Seigneur, qu'ils vous en-
yoient tous les ans un dépu-
pour vous rendre leurs hom-
ages & vous en porter le dé-
et, & qu'ils luy donnoient dou-
mille ſeſterces. * Attentif à
xécution de vos deſſeins, j'ay
tenu le député; & je vous en-
ye le décret. Par-là, je les ſou-
ge des frais de ce député, &
ſſe le cours libre aux devoirs
blics. La même Ville eſt char-

* Environ douze cens livres de notre monnoye.

ſie. J'ay crû qu'il falloit
cher ces dépenſes à l'av
vous ſupplie, Seigneur,
loir bien m'apprendre ſur
intentions ; afin que la
ſance que j'en auray, ou
firme dans ma penſée, ou
d'erreur.

LETTRE LII

Trajan à Pline.

VOUS avez bien fai

ur me renouveller les aſſuran-
s de leur ſoûmiſſion. Leur dé-
et ſeul, que vous m'envoyez,
uppléera ſuffiſamment. Le Gou-
rneur de Moëſie voudra bien
ſſi leur pardonner, s'ils ne luy
it pas leur cour à ſi grands frais.

LETTRE LIV.

A l'Empereur Trajan.

E vous ſupplie, Seigneur, de
me marquer vos intentions ſur
priviléges, dont le temps eſt
piré; ſi c'eſt votre volonté qu'ils
ntinuent; & pour combien de
nps. Dans l'incertitude où je
s, je crains de manquer égale-
nt des deux côtez, ſoit que
itoriſe des choſes défenduës,
t que j'en défende de permiſes.

Trajan à Pline.

LEs priviléges dont l
eſt expiré, ne doiv
avoir d'autorité; c'eſt pour
me ſuis fait une loy très-
liére d'en envoyer dans to
Provinces, avant qu'elles
en avoir beſoin.

LETTRE LV

Pline à Trajan.

ouhaitoient tous, que je diſcu-
ſſe les comptes de leur Ville;
ue cependant aucun des Gou-
erneurs ne l'avoit fait avant moy;
& qu'ils étoient dans une ancien-
ne poſſeſſion du privilége d'ad-
miniſtrer leurs affaires publiques
comme il leur plaiſoit. J'ay voulu
qu'ils expliquâſſent dans une re-
quête tout ce qu'ils me diſoient;
& je vous l'ay envoyée telle que
je l'ay reçûë, quoyque j'aye bien
compris qu'ils y ont inſéré beau-
coup de choſes qui n'ont point de
rapport à la queſtion. Je vous ſup-
plie de vouloir bien me preſcrire
ce que je dois faire; car j'ay peur,
ou d'avoir paſſé les bornes, ou de
n'avoir pas rempli toute l'étenduë
de mon devoir.

LETTRE LVII.

Trajan à Pline.

LA requête des Habitants d'Apamée, qui étoit jointe à votre Lettre, m'a diſpenſé de l'obligation d'examiner les raiſons qu'ils prétendent avoir empêché les précédents Gouverneurs de prendre connoiſſance de leurs comptes, puiſqu'ils ne refuſent pas de vous la donner. Je veux donc récompenſer leur droiture, & qu'ils ſçachent que l'examen que vous en ferez par mon ordre, ne dérogera, ni ne préjudiciera point à leurs priviléges.

LETTRE LVIII.

A l'Empereur Trajan.

AVANT mon arrivée, les Habitants de Nicomédie voient commencé à faire bâtir une nouvelle Place publique auprès de l'ancienne. Dans un angle, se trouve un Temple de Cybele *, qu'il faut, ou rétablir, ou transférer, principalement parce qu'il est aujourd'huy trop bas auprès de ce nouvel ouvrage qui s'éleve beaucoup. Je me ſuis informé s'il y en avoit eu quelque acte de conſécration ; & j'ay appris qu'elle ſe faiſoit là autrement qu'à Rome. Je vous ſupplie donc, Seigneur, d'examiner ſi un Temple, qui n'a point été ſolemnellement

* Le texte dit, *de la Grande Mere.*

consacré, peut être transféré sans intéresser la Religion. D'ailleurs, si elle n'y met point d'obstacles, cela se peut faire très-commodément.

LETTRE LIX.

Trajan à Pline.

VOUS pouvez sans scrupule, mon très-cher Pline, si la situation des lieux le demande, transporter le Temple de Cybele, de l'endroit où il est, en un autre qui vous paroîtra plus commode. Ne vous embarrassez pas de ce que l'acte de sa consécration ne se trouve point. Le terrain d'une Ville étrangere n'est point capable d'être consacré avec les solemnitez propres aux Romains.

LETTRE LX.

A l'Empereur Trajan.

NOUS avons célébré, Seigneur, avec toute la joye que vous le méritez, ce jour, où en vous chargeant de l'Empire, vous l'avez ſauvé. Nous avons prié les Dieux de conſerver votre perſonne ſacrée & vos vertus au genre humain, dont elles ſont tout le repos & la ſûreté. Vos troupes, & tout le peuple, ont renouvellé entre mes mains leur ſerment de fidélité, dont je leur ay dicté la formule en la maniére ordinaire; & tous ont ſignalé leur zéle à l'envi.

LETTRE LXI.

Trajan à Pline.

JE ſuis fort ſatisfait, mon très cher Pline, d'avoir appris par votre Lettre, que vous ayez, à la tête des troupes & du peuple, célébré, avec tant de joye & de zèle, le jour de mon avénement à l'Empire.

LETTRE LXII.

A l'Empereur Trajan.

JE crains, Seigneur, que les deniers publics que j'ay dès fait recouvrer par vos ordres, & que l'on recouvre encore actuellement, ne demeurent oiſifs. On

trouve pas d'occaſion d'ache-
des héritages ; & l'on trouve
ore moins de perſonnes qui
illent devoir à une Républi-
: , principalement pour luy
'er des intérêts à douze pour
t par an , & ſur le même
d qu'aux particuliers. Examinez
ic , Seigneur , s'il ſeroit à pro-
de les prêter à un intérêt plus
, & d'inviter par-là des débi-
rs ſolvables à les prendre. Ou
au cas qu'avec cette facilité
me on ne puiſſe en trouver , il
faudroit point obliger les Dé-
ions à s'en charger , chacun
ır leur part , ſous bonne &
iſante caution. Quelque fâ-
:ux qu'il ſoit de les contraindre,
le ſera toûjours moins quand
térêt ſera plus modique.

LETTRE LXIII.

Trajan à Pline.

JE ne vois non plus que v
mon très-cher Pline, d'
réméde, que de baiſſer les
rêts, pour trouver à placer
aiſément les deniers publics.
en réglerez le cours ſur le no
de ceux qui ſe préſenteront
les demander. Mais il ne con
pas à la juſtice de mes maxi
que l'on force quelqu'un c
prunter ce qui luy ſera peu
inutile.

LETTRE LXIV.

A l'Empereur Trajan.

E vous rends très-humbles gra-
ces, Seigneur, de ce qu'au mi-
u de tant d'importantes affai-
s, vous avez daigné m'éclairer
ns celles où j'ay eu recours à vos
niéres. Je vous demande enco-
aujourd'huy la même faveur.
ı homme m'a dénoncé que ſes
ties qu'il avoit fait condam-
r, par l'illuſtre Servilius Calvus,
un banniſſement hors de la
ovince pendant trois ans, y ſé-
rnoient encore. Les autres ont
itenu au contraire, qu'ils avoient
remis dans leur premier état
le même Servilius Calvus, &
en ont lû le Décret. C'eſt ce qui
oblige de laiſſer la cauſe indéci-

ſe, pour vous en faire mon rapport ; car je trouve bien dans ma commiſſion, que je ne dois pas relever de leur condamnation ceux qui auront été condamnez, ſoit par moy, ſoit par un autre ; mais il n'y est rien dit de ceux qu'un autre aura condamné & rétabli. J'ay donc crû, Seigneur, qu'il falloit ſçavoir de vous ce qu'il vous plairoit que je fiſſe, non-ſeulement de ces gens, mais même de ceux qui, après avoir été bannis à perpétuité hors de la Province, y ſont toûjours demeurez, quoyqu'ils n'ayent point été relevez de la condamnation ; car j'ay à décider auſſi ſur cette eſpéce. On m'a amené un homme banni à perpétuité par Julius Baſſus. Comme je ſçay que tout ce qui a été fait par Baſſus, a été caſſé, & que le Sénat a donné à tous ceux que Baſſus avoit condamnez, le droit

: réclamer & de demander un
ouveau jugement dans les deux
ıs ; je me ſuis informé du ban-
, ſi dans les deux ans il s'étoit
lreſſé au Gouverneur, & l'avoit
ſtruit de l'affaire. Il m'a répondu
ue non. Voilà ſur quoy je me vois
ıgagé de prendre vos ordres.
'eſt à eux à m'apprendre ſi je dois
y faire ſubir la peine à laquelle
a été condamné, ou une plus
ande ; & quelle ſera celle que
ın impoſera, ſoit à cet homme,
it à ceux qui ſe trouveront dans
ı cas ſemblable. Je joins à cette
ettre le jugement rendu par Cal-
ıs, & l'acte qui l'annulle. Vous
trouverez auſſi le jugement pro-
ıncé par Baſſus.

LETTRE LXV.

Trajan à Pline.

JE vous manderay inceſſamment ce qu'il faut faire de ceux qui ont été bannis pour trois ans par P. Servilius Calvus, & qui, après avoir été par luy rétablis, ont continué de demeurer dans la Province. Je veux apprendre auparavant de Calvus même les raiſons qu'il a euës d'en uſer ainſi. Quant à celuy qui, banni à perpétuité par Julius Baſſus, pouvoit, s'il ſe croyoit injuſtement condamné, réclamer pendant deux ans; & qui, ſans l'avoir fait, eſt toûjours demeuré dans la Province, vous l'envoyerez lié aux Préfets du Prétoire.

Car ce n'eſt pas aſſez d'exécuter contre un criminel une condamnation, que par ſa déſobéiſſance il a mépriſée.

LETTRE LXVI.

A l'Empereur Trajan.

COMME je convoquois des Juges pour tenir ma ſéance, Flavius Archippus a demandé d'en être diſpenſé en qualité de Philoſophe. Il s'eſt trouvé des gens qui ont repréſenté que non-ſeulement il falloit l'exempter de juger, mais même le retrancher tout-à-fait du nombre des Juges, & le renvoyer au ſupplice, auquel il s'étoit dérobé en ſe ſauvant de priſon. On rapportoit la Sentence de Velius Paulus, qui le condamne aux Mines comme fauſſaire.

Archippus ne repréſentoit aucun acte qui l'eût rétabli ; mais il prétendoit y ſuppléer, & par une Requête qu'il avoit préſentée à Domitien, & par des Lettres honorables que ce Prince avoit écrites en ſa faveur, & par une délibération des Habitants de Pruſe. Il joignoit à tout cela des Lettres que vous luy aviez écrites, un Edit de votre auguſte Pere, & une de ſes Lettres, par laquelle il confirmoit toutes les graces que Domitien avoit accordées. Ainſi quoyqu'on luy imputât de tels crimes, je n'ay pas crû devoir rien réſoudre, ſans avoir ſçû vos intentions ſur une affaire qui me paroît digne d'être décidée par vous-même. Je renferme dans ce paquet tout ce qui a été dit de part & d'autre.

LETTRE DE DOMITIEN,

A Terence Maxime.

FLAVIUS ARCHIPPUS, Philoſophe, a obtenu de moy qu'on luy achetât aux environs de Pruſe une Terre de ſix cent mille ſeſterces *, dont il pût nourrir ſa famille. Je vous ordonne de luy faire payer cette ſomme, & de la porter en dépenſe dans le compte de mes libéralitez. «

* Environ ſoixante mille livres de notre monnoye.

LETTRE DU MESME,

A Lucius Appius Maximus.

JE vous recommande Archippus, Philoſophe, homme de bien, & dont les mœurs ne dé-

» mentent point la profeſſion. Ac-
» cordez-luy une entiére protec-
» tion dans tout ce qu'il pourra dé-
» ſirer honnêtement de vous.

EDIT DE NERVA.

» LA douceur de notre Em-
» pire, Meſſieurs, ordonne
» d'elle-même certaines choſes;
» & ce n'eſt pas par cet endroit
» que me devoient regarder com-
» me un bon Prince ceux à qui
» il doit ſuffire de me connoître.
» Il n'y a pas un de mes Ci-
» toyens qui ne ſe puiſſe répon-
» dre que j'ay préféré le repos
» public à mon repos particu-
» lier, pour être en état de ré-
» pandre à pleines mains de nou-
» velles graces, & de mainte-
» nir celles qui ont été déja fai-
» tes. Cependant, pour ne pas
» ſuſpendre le cours de la joye

publique, ou par la crainte de « ceux qui les ont obtenuës, ou « pour la mémoire de celuy qui « les a donnez, j'ay crû auſſi né- « ceſſaire qu'avantageux de pré- « venir tous ces doutes, par une « explication publique de ma vo- « lonté. Je ne veux pas que per- « ſonne penſe que s'il a obtenu « quelque privilége, ou public, « ou particulier de mes prédéceſ- « ſeurs, je ne l'annulle qu'afin « qu'en le rétabliſſant ou le confir- « mant, celuy qui l'aura ne le « tienne que de moy. Il ne fau- « dra point renouveller des re- « merciements pour des graces « faites; & à l'égard de celles « qui n'ont point encore été ac- « cordées, ceux à qui elles ſont né- « ceſſaires ſouffriront bien qu'el- « les ſoient diſpenſées par nous, « que la fortune de l'Empire a re- « gardé d'un meilleur œil: mais «

» qu'ils ſe ſouviennent de ne rien
» demander de ce qu'ils ont ob-
» tenu.

LETTRE DU MESME,

A Tullius Juſtus.

» LA réſolution que j'ay priſe,
» de ne toucher à rien de ce
» qui a été fait par mes prédéceſ-
» ſeurs, veut que l'on défére auſſi
» aux Lettres de Domitien.

LETTRE LXVII.

A l'Empereur Trajan.

FLAVIUS ARCHIPPUS m'a conjuré par vos jours ſacrez & r votre immortalité, de vous voyer la Requête qu'il ma préıtée. J'ay crû ne luy devoir acrder ce qu'il demandoit, qu'aès en avoir averti celle qui l'acſe. De ſon côté, elle m'a donné e Requête, que j'ay pareilleent reçûë. Je les ay jointes tous deux à cette Lettre, afin ıe vous puiſſiez prononcer & déder, comme ſi vous aviez entenı les deux parties.

LETTRE LXVIII.

Trajan à Pline.

DOMITIEN a bien pû ignorer le véritable état d'Archippus, lors qu'il écrivoit tant de choſes ſi honorables à cet homme : mais il eſt plus conforme à mon caractere, de croire que ce Prince, par ces marques d'eſtime, a voulu le rétablir. Ce qui me confirme dans cette opinion, c'eſt de voir que l'honneur des Statuës luy ait été tant de fois décerné par ceux qui n'ignoroient pas le jugement que Paulus leur Gouverneur avoit rendu. Ce que je vous écris ne doit pourtant point vous empêcher de luy faire ſon procès, ſi on l'accuſe de quelque nouveau crime. J'ay lû les Requê-

s de Furia Prima accuſatrice, & Archippus, que vous aviez joins à votre Lettre.

LETTRE LXIX.

A l'Empereur Trajan.

C'EST avec beaucoup de prudence, Seigneur, que ous avez appréhendé que le lac, ne fois entré dans le fleuve, & ır une ſuite néceſſaire dans la er, ne s'écoulât tout entier. Iais moy, qui ſuis ſur le lieu, crois avoir trouvé un reméde ce mal. On peut conduire par n canal le lac juſqu'au fleuve, ıais ſans l'y faire entrer. Au ontraire, on l'en ſéparera par ne rive, qui en même-temps en ontiendra les eaux. Par-là, ſans : mêler au fleuve, nous joüirons

du même avantage que s'il y étoit mêlé; car il sera très-aisé de transporter dans le fleuve par cette petite langue de terre, tout ce qui aura été chargé sur le canal. C'est à quoy il s'en faudra tenir, si la nécessité nous y contraint; mais je ne crois pas qu'elle le fasse. Le lac de luy-même est assez profond; & de l'extrémité opposée à celle dont nous voulons nous servir, sort un fleuve. Si l'on en arrête le cours de ce côté-là, pour le détourner où nous en avons besoin, le lac nous fournira toute l'eau qui nous est nécessaire, sans rien perdre de celle qu'il renferme aujourd'huy. D'ailleurs, dans les endroits par où il faut faire passer le canal, tombent beaucoup de petits ruisseaux, qui, ramassez avec soin, augmenteront encore ce que l'on tirera du lac. Que si vous aimiez mieux faire le canal plus

ng & plus étroit, & le mettre
ı niveau de la mer, dans laquel-
: il ſe viendra rendre directe-
ıent ſans paſſer par le fleuve, le
:flux de la mer fera rebrouſſer les
aux du lac, & les luy conſer-
era. Mais ſi la ſituation du lieu
e nous permettoit pas d'uſer d'au-
un de tous ces expédients, il nous
n reſteroit un dernier infaillible ;
e ſeroit de nous rendre maîtres
u cours des eaux par des écluſes.
'outes ces choſes ſeront infini-
ıent mieux entenduës & digé-
ſes par le Niveleur que vous
ae devez envoyer, Seigneur,
omme vous me l'avez promis ; car
'eſt une entrepriſe digne de vo-
re magnificence & de votre ap-
lication. J'ay cependant écrit ſui-
'ant votre ordre à l'illuſtre Cal-
hurnius Macer, de m'envoyer
ın Niveleur, le plûtôt qu'il le pour-
oit trouver.

LETTRE LXX.

Trajan à Pline.

IL paroît bien, mon très-cher Pline, que vous n'avez manqué ni de prudence, ni d'application, pour le ſuccès de l'entrepriſe du lac, puiſque vous avez tant raſſemblé d'expédients pour éviter qu'il ne s'épuiſe & pour nous le rendre d'un uſage plus commode. Choiſiſſez donc ce qu'à l'inſpection de la choſe vous jugerez le plus convenable. Je compte que Calphurnius Macer vous fournira un Niveleur; car ces Provinces ne manquent pas de ces ſortes d'ouvriers.

LETTRE LXXI.

A l'Empereur Trajan.

L'ETAT des enfants que l'on appelle expoſez, fait icy, Seigneur, la matiére d'une grande queſtion, qui regarde toute la Province. Comme je n'ay trouvé dans les conſtitutions de vos prédéceſſeurs aucune déciſion ſur ce ſujet, ni particuliére pour la Bithinie, ni même générale, j'ay crû la devoir chercher dans vos ordres. Car je ne penſe point qu'il me ſoit permis de me régler par des exemples, dans ce qui ne doit être réglé que par votre autorité. On m'a repréſenté un Edit, que l'on diſoit être d'Auguſte pour Adnia, des Lettres de Veſpaſien aux Lacédé-

moniens, de Titus aux mêmes & aux Achaïens, & enfin de Domitien à Avidius Nigrinus, à Armenius Brocchus, Gouverneurs de cette Province, & aux Lacédémoniens. Je ne vous les envoye pas, tant parce que ces piéces ne me paroiſſent pas en aſſez bonne forme, & que quelques-unes mêmes me ſont ſuſpectes, que parce que je ſçay que les vrais originaux en bon état ſont dans vos Archives.

LETTRE LXXII.

Trajan à Pline.

ON a ſouvent traité la queſtion qui regarde ceux qui, nez libres, ont été expoſez, & enſuite élevez par quelques gens & nourris dans la ſervitude. Mais parmi les conſtitutions de mes

édéceſſeurs, il ne s'en trouve
cune ſur ce ſujet qui ſoit géné-
e pour toutes les Provinces. Il
vray que l'on voit des Lettres
Domitien à Avidius Nigrinus
à Armenius Brocchus, ſur leſ-
ielles on pouvoit peut-être ſe ré-
er: mais entre les Provinces dont
es parlent, il n'eſt point fait
ention de la Bithinie. Je ne croy
nc pas, ni que l'on doive refuſer
liberté à ceux qui la reclameront
r un tel fondement, ni qu'on les
iſſe obliger à la racheter par le
mbourſement des aliments qu'on
ur aura fournis.

LETTRE LXXIII.

A l'Empereur Trajan.

PLUSIEURS perſonnes m'ont demandé permiſſion de tranſporter d'un lieu dans un autre les cendres de leurs parents, dont les tombeaux ont été renverſez, ou par l'injure des temps, ou par des inondations, ou par d'autres accidents; & ils ſe ſont fondez ſur les exemples de mes Prédéceſſeurs. Mais comme je ſçay qu'à Rome on n'entreprend rien de ſemblable, ſans en avoir conſulté le Collége des Pontifes, j'ay crû, Seigneur, que je devois apprendre de vous, qui êtes le Souverain Pontife, ce que je devois faire.

LETTRE

LETTRE LXXIV.

Trajan à Pline.

[L y auroit de la dureté à con-
- traindre ceux qui demeurent
ans les Provinces, de s'adreſſer
uxPontifes, lors que, par de juſtes
iiſons, ils déſireront de tranſ-
orter d'un lieu dans un autre les
endres de leurs proches. Vous
ɜrez donc mieux de ſuivre l'e-
emple de vos prédéceſſeurs, &
'accorder ou refuſer cette per-
iiſſion, ſelon que vous y verrez
ɐe la juſtice.

LETTRE LXXV.

A l'Empereur Trajan.

COMME je cherchois à Pr
ſe, Seigneur, une place
je pûſſe commodément élever
bain que vous avez permis à l
Habitants de bâtir, j'en ay tro
vé une qui me plaît fort. J'e
tends dire qu'il y avoit autrefo
une très-belle maiſon, qui n'
plus aujourd'huy qu'une horrib
mâſure. Nous gagnerons à ce
d'embellir la Ville, que ces ruin
rendent difforme, de l'augme
ter, & de ne démolir aucuns b
timents, mais de rétablir ceux q
le temps à démolis. Voicy ce q
j'ay appris de cette maiſon. Cl
dius Polienus l'avoit léguée à l'E

reur Claude, auquel il voulut
ıe l'on dreſſât un * Temple dans
ıe cour qui eſt environnée de
ılomnes ; & que le reſte fût
üé. La Ville en a reçû quelque
mps les revenus. Enſuite cette
aiſon, avec le périſtile, eſt en-
ére ment tombée, partie pour
oir été pillée, partie pour avoir
é négligée : de ſorte qu'il n'en
ſte preſque plus rien que la
lace. Si vous voulez, Seigneur,
u la donner, ou la faire vendre
ıx Pruſiens, à qui ce lieu ſeroit
ès-commode, ils recevront cet-
: grace comme un très-grand
ienfait. Au cas que vous le leur
ccordiez, je me propoſe de met-
e le bain dans cette même cour
ui ſe trouve vuide, d'entourer
e galeries & de ſiéges les lieux
ù étoient autrefois les bâtiments,

* Le texte dit, *Périſtile*. C'eſt une place environnée de colomnes.

& de vous conſacrer cet ouvr
ge, dont la Ville ſera redevable
vos bontez, & que l'on prend
ſoin de rendre magnifique & d
gne de votre nom. Je vous envo
une copie du teſtament : quo
qu'elle ſoit peu correcte, vous ve
rez que Polyenus, outre la ma
ſon, avoit laiſſé, pour l'embelli
bien des choſes qui ont péri cor
me elle. J'en feray pourtant la pl
exacte recherche que je pourray.

LETTRE LXXVI.

Trajan à Pline.

ON peut ſe ſervir, pour b
tir le bain des Pruſiens, c
cette maiſon tombée en ruine,
que vous me mandez être vuid
Mais vous ne me marquez poi
aſſez nettement ſi on a élevé da

la cour qui eſt environnée de colomnes le Temple de Claude ; car s'il a été élevé, quoyqu'il ſoit tombé dans la ſuite, la place demeure toûjours conſacrée.

LETTRE LXXVII.

A l'Empereur Trajan.

PLUSIEURS perſonnes m'ont preſſé de prononcer ſur les queſtions d'Etat pour la reconnoiſſance des enfants, & pour leur rétabliſſement dans tous les droits de leur naiſſance, ſuivant une Lettre de Domitien à Minutius Rufus, & conformément à l'exemple de mes prédéceſſeurs. Mais ayant examiné le décret du Sénat ſur cette matiére, j'ay trouvé qu'il ne parle que des Provinces qui ſont gouvernées par des

qui vous ſeroient conſacrez, ou à des Jeux publics que l'on célébreroit tous les cinq ans, & qu'on appelleroit *les Jeux de Trajan*. J'ay crû, Seigneur, vous en devoir informer, pour ſçavoir ce que je pourrois choiſir.

LETTRE LXXX.

Trajan à Pline.

JULIUS LARGUS vous a choiſi pour placer en vous ſa confiance, comme s'il vous eût parfaitement connu. C'eſt donc à vous pour éterniſer ſa mémoire, à examiner ce qui conviendra le mieux ſelon les mœurs du pays, & à vous y conformer.

LETTRE LXXXI.

A l'Empereur Trajan.

C'EST un effet de votre prévoyance ordinaire, Seigneur, d'avoir ordonné à Calphurnius Macer d'envoyer un Centurion * Légionaire à Biſance. Songez, s'il vous plaît, ſi les Habitants de Juliopolis ne mériteroient point une pareille grace. C'eſt une très-petite Ville, qui porte pourtant de très-grandes charges, & qui eſt d'autant plus foulée, qu'elle eſt plus foible. D'ailleurs le bien que vous ferez aux Habitants de Juliopolis, vous le ferez à toute la Province; car ils ſont à l'entrée de la Bithinie, & fourniſſent le paſſage à une infinité de gens qui trafiquent dans cette Province.

* Capitaine de cent hommes.

LETTRE LXXXII.

Trajan à Pline.

LA Ville de Byſance eſt ſi con ſidérable, par le concours d ceux qui y abordent de toute parts, que nous n'avons pû not diſpenſer, à l'exemple de nos pr déceſſeurs, de luy accorder u Centurion Légionaire, pour vei ler à la conſervation des privil ges de ſes Habitants. Si nous fa ſons même grace à ceux de Ju liopolis, nous nous chargeron d'un exemple. Pluſieurs autre nous demanderont la même fa veur, avec d'autant plus d'inſtan ce, qu'elles ſeront plus foible J'ay tant de confiance dans vo ſoins, que je ſuis perſuadé qu vous n'oublierez rien pour en

pêcher qu'il ne ſoit fait aucun dommage aux Habitants de Juliopolis ; mais ſi quelqu'un contrevient à mes ordonnances, il faut l'envoyer en priſon ; où, ſi l'action demande quelque choſe de plus, il faut le punir. Si ce ſont des ſoldats, informez leurs Capitaines de ce qui ſera paſſé. Que ſi ce ſont des perſonnes qui reviennent à Rome, vous m'en donnerez avis.

LETTRE LXXXIII.

A l'Empereur Trajan.

LA Loy Pompeïa, obſervée dans la Bithinie, défend d'exercer aucune Magiſtrature, & d'entrer au Sénat avant trente ans. La même Loy veut, que ceux qui auront été Magiſtrats, ſoyent

de plein droit Sénateurs. Auguſte a fait depuis un Edit, qui permet, à vingt-deux ans accomplis, d'exercer les petites Magiſtratures. On demande donc, ſi les Cenſeurs peuvent donner place au Sénat à celuy qui a été Magiſtrat avant trente ans. Et, au cas qu'ils le puiſſent, ſi, par une ſuite naturelle de la même interprétation, il ne leur eſt pas permis d'y donner entrée à ceux qui ont atteint l'âge auquel ils pourroient avoir été faits Magiſtrats. C'eſt ce qu'on prétend être autoriſé par l'uſage, & même par la néceſſité, puiſqu'il eſt plus honnête de remplir le Sénat de jeunes gens de bonnes maiſon, que de perſonnes d'une naiſſance obſcure. Les Cenſeurs m'ont demandé ce que j'en penſois. Je leur ay dit, qu'il me ſembloit que, ſelon l'Edit Auguſte & la Loy

Pompeïa, rien n'empêchoit ceux qui avant trente ans avoient été Magiſtrats, d'avoir entrée au Sénat avant leur trentiéme année, parce qu'Auguſte permettoit d'éxercer la Magiſtrature avant trente ans, & que la Loy Pompeïa vouloit que ceux qui avoient exercé la Magiſture fûſſent Sénateurs. Mais j'ay plus long-temps héſité ſur ceux qui ont atteint l'âge où les autres ont été Magiſtrats, ſans pourtant qu'eux-mêmes l'ayent été. C'eſt ce qui m'oblige de vous ſupplier, Seigneur, d'en décider. J'enferme dans ce paquet les chefs de la Loy & l'Edit d'Auguſte.

LETTRE LXXXIV.

Trajan à Pline.

J'ENTRE dans votre ſens, mon très-cher Pline. Je crois que l'Edit d'Auguſte a dérogé à la Loy Pompeïa, en ce qu'il a permis à ceux qui ont vingt-deux ans accomplis, d'exercer la Magiſtrature; & à ceux qui l'auroient exercée, d'entrer dans le Sénat de chaque Ville. Mais je ne crois pas que ceux qui ſont au-deſſous de trente ans, & qui n'ont point été Magiſtrats, puiſſent, ſous prétexte qu'ils pourroient l'avoir été, demander entrée dans le Sénat.

LETTRE LXXXV.

A l'Empereur Trajan.

PENDANT que j'étois à Pruſe, qui eſt ſituée près du mont Olimpe, Seigneur, & que j'y expédiois quelques affaires dans ma maiſon, réſolu de partir ce jour-là; Aſclepiade, Magiſtrat, m'a rapporté, que Claude Eumolpe avoit appellé devant moy, ſur la demande faite par Coccianus Dion, dans le Sénat de cette Ville, à ce que l'ouvrage qu'il avoit entrepris pour elle fût reçû. Alors Eumolpe, plaidant pour Flavius Archippus, dit qu'il falloit faire rendre compte à Dion de l'ouvrage, avant que de le recevoir, parce qu'il l'avoit fait autrement qu'il ne le devoit. Il ajoûta, que dans le

même lieu on avoit élevé votre Statuë, & enterré les corps de la femme & des fils de Dion; & demanda que je voulûſſe bien décider la cauſe dans l'Audience publique. Je déclaray que j'étois tout prêt, & que je différerois mon départ. Alors il me pria de remettre à en juger dans un autre temps & dans une autre Ville. Je marquay Nicée. Comme j'y eus pris ma ſéance, diſpoſé à les écouter; Eumolpe, ſous prétexte de n'être pas encore inſtruit, me ſupplia d'accorder un nouveau délay. Dion, au contraire, inſiſta pour être jugé. On dit de part & d'autre beaucoup de choſes qui regardoient même le fond. Mais comme je penſay qu'il ne falloit rien précipiter, & qu'il étoit à propos de vous conſulter dans une affaire qui tire à conſéquence, je dis aux Parties de me remettre entre les

mains leurs Requêtes. Je voulois que vous fûſſiez inſtruit par eux-mêmes de leurs prétentions & de eurs raiſons. Dion déclara qu'il me donneroit la ſienne ; & Eumolpe dit, qu'il expliqueroit ce qu'il demandoit pour la République ; & il ajoûta, quant à ce qui concernoit les ſépultures, qu'il n'étoit point l'accuſateur de Dion, mais l'Avocat de Flavius Archippus, auquel il avoit, ſur ce qui regardoit l'ouvrage ſeulement, prêté ſon miniſtere. Archippus, pour qui Eumolpe plaidoit auſſi-bien que pour la Ville de Pruſe, dit, qu'il me remettroit ſes mémoires. Cependant, quoyqu'un temps conſidérable ſe ſoit écoulé depuis, je n'ay encore rien vû de la part d'Eumolpe, ni d'Archippus. Dion ſeul m'a remis ſon mémoire, joint à cette Lettre. Je me ſuis tranſporté ſur le lieu : on m'y a

montré votre Statuë dans une
bliothéque. Quant à l'endroit
femme & les fils de Dion ſon
terrez, c'eſt une grande cour
fermée de galeries. Je vous
plie, Seigneur, de vouloir
m'éclairer dans le jugemen
cette eſpéce d'affaires. Sa
ſion tient icy tout le mond
ſuſpens : elle eſt d'ailleurs n
faire, ſoit parce que le fait eſt
tain & publiquement recon
ſoit parce qu'il eſt ſoûtenu de
d'un exemple.

LETTRE LXXXVI.

Trajan à Pline.

VOUS ne deviez pas héſiter, mon très-cher Pline, ſur la queſtion que vous me propoſez. Vous ſçavez fort bien que ce n'eſt pas mon intention, de m'attirer le reſpect par la crainte & par la terreur, ou par des accuſations du crime de leze-Majeſté. Laiſſez donc là cette accuſation, que je ne permettrois pas de recevoir quand il y en auroit des exemples. Mais prenez connoiſſance de ce qui regarde l'ouvrage entrepris par Coccianus Dion; & réglez les conteſtations formées ſur cela, puiſque l'utilité de la Ville le demande, & que Dion s'y ſoûmet, ou s'y doit ſoûmettre.

LETTRE LXXXVII.

A l'Empereur Trajan.

LEs Nicéens, Seigneur, m'ont conjuré par tout ce qui m'eſt & me doit être plus ſacré, c'eſt-à-dire, par vos jours & par votre gloire immortelle, de vous envoyer leurs très-humbles ſupplications ; & je n'ay pas crû qu'il me fût permis de leur refuſer. J'ay joint à cette Lettre la Requête qu'ils m'ont remiſe.

LETTRE LXXXVIII.

Trajan à Pline.

LEs Nicéens prétendent avoir reçû d'Auguſte le privilége

de recüeillir la ſucceſſion de ceux de leurs Citoyens qui meurent ſans avoir fait de teſtament. Examinez cette affaire en préſence des parties intéreſſées, & avec Gemellinus & Epimachus mon affranchi, tous deux mes Procureurs. Et après avoir peſé toutes les raiſons de part & d'autre, ordonnez ce qui vous paroîtra le plus juſte.

LETTRE LXXXIX.

A l'Empereur Trajan.

JE ſouhaite, Seigneur, que ce jour, où nous célébrons votre naiſſance, ſoit heureux pour vous, & ſuivi d'une infinité d'autres plus heureux encore; que vous joüiſſiez dans une longue & parfaite ſanté, de cette immortelle gloire que vous ont mérité vos vertus;

eſt ſuſpect peut porter l'ouvrag
d'un Aqueduc ; car je ne dou
point que l'on ne doive donn
de l'eau à la Colonie de Sinop
ſi tant eſt que par ſes propres fo
ces elle puiſſe ſe procurer un ava
tage, qui contribuera ſi fort à
rendre ſaine & agréable.

LETTRE XCIII.

A l'Empereur Trajan.

LA Ville d'Amiſe libre & a
liée de Rome, ſe gouver
ſous votre bon plaiſir, par ſ
loix. J'y ay reçû une Requê
qui regarde les Collecteurs d
impoſitions qu'ils font. Je l'ay joi
à cette Lettre, afin que vous v
ſiez, Seigneur, ce que l'on po
voit ſur cela tolérer ou défendre

LETTRE XCIV.

Trajan à Pline.

'I les Habitants d'Amiſe peu-
) vent avoir des Collecteurs aux
rmes de leurs loix, ſelon leſ-
ielles, par le traité d'alliance, il
ur eſt permis de vivre, nous ne
vons pas les empêcher d'en
oir; & moins encore, s'ils em-
oyoient les impoſitions qu'ils
nt, non à former des cabales,
à faire des aſſemblées illicites,
ais à ſoulager les pauvres. Dans
utes les autres Villes ſujettes à
)tre obéiſſance, il ne le faut
)int ſouffrir.

LETTRE XCV.

A l'Empereur Trajan.

IL y a long-temps, Seigneu
que, charmé des mœurs &
l'érudition de Suetone, je l
retiré chez moy. Plus je l'ay vû
près, plus je l'ay aimé. Deux
ſons ſollicitent en ſa faveur le
vilége dont joüiſſent ceux qui
trois enfants. L'une, il mérite q
ſes amis s'intéreſſent pour luy : l'
tre, ſon mariage n'a pas été h
reux; & il faut qu'à ma très-hu
ble ſupplication, il obtienne de
tre bonté ce que la malignité d
fortune luy a refuſé. Je ſçay, S
gneur, de quelle importance eſt
grace que je vous demande; m
je ne vous la demande, que p
ce que vous avez toûjours très-

norablement exaucé mes vœux. Vous pouvez juger à quel point je ſouhaite cette faveur, puiſque je ne prendrois pas un temps où je ſuis éloigné de vous, pour vous la demander, ſi je ne la ſouhaitois que médiocrement.

LETTRE XCVI.

Trajan à Pline.

VOUS ſçavez, mon très-cher Pline, combien je ſuis réſervé ſur ces ſortes de graces, puiſque j'ay coûtume d'aſſurer le Sénat que je n'ay point encore paſſé le nombre dont je luy ay déclaré que je ne contenterois. Je vous ay pourtant accordé ce que vous déſiriez. Et afin que vous ne puiſſiez douter que vous n'ayez obtenu pour Suetone le privilége de ceux qui

ont trois enfants, & ſous la condition accoûtumée, j'ay ordonné que le brevet en fût enregiſtré.

LETTRE XCVII.

A l'Empereur Trajan.

JE me fais une religion, Seigneur, de vous expoſer tous mes ſcrupules. Car qui peut mieux, ou me déterminer, ou m'inſtruire? Je n'ay jamais aſſiſté à l'inſtruction & au jugement du procès d'aucun Chrétien. Ainſi je ne ſçay ſur quoy tombe l'information que l'on fait contre eux, ni juſqu'où l'on doit porter leur punition. J'héſite beaucoup ſur la différence des âges. Faut-il les aſſujettir tous à la peine, ſans diſtinguer les plus jeunes des plus âgez? Doit-on pardonner à celuy qui ſe repent? ou eſt-il

autile de renoncer au Chriſtianiſ-
ne, quand une fois on l'a embraſ-
é? Eſt-ce le nom ſeul que l'on
unit en eux? ou ſont-ce les cri-
nes attachez à ce nom? Cepen-
lant voici la régle que j'ay ſuivie
lans les accuſations intentées de-
ant moy contre les Chrétiens. Je
es ay interrogez, s'ils étoient Chré-
iens. Ceux qui l'ont avoüé, je les
y interrogez une ſeconde & une
roiſiéme fois, & les ay menacez
lu ſupplice. Quand ils ont perſiſté,
e les y ay envoyez. Car de quel-
ue nature que fût ce qu'ils con-
eſſoient, j'ay crû que l'on ne pou-
oit manquer à punir en eux leur
éſobéiſſance & leur invincible
piniâtreté. Il y en a eu d'autres
ntêtez de la même folie, que j'ay
éſervez pour envoyer à Rome,
arce qu'ils ſont Citoyens Ro-
ains. Dans la ſuite, ce crime ve-
ant à ſe répandre, comme il arri-

sans nom d'auteur, où
d'être Chrétiens différe
ſonnes, qui nient de l'êtr
voir jamais été. Ils ont
fence, & dans les termes
preſcrivois, invoqué le
offert de l'encens & du
Image, que j'avois fai
exprès avec les Statuës
vinitez ; ils ſe ſont mên
tez en imprécations con
C'eſt à quoy, dit-on, l'
jamais forcer ceux qui ſ
blement Chrétiens. J'ay
qu'il les falloit abſoudre.
déférez par un dénonci

plus de trois ans, les autres depuis un plus grand nombre d'années; quelques-uns depuis plus de vingt. Tous ces gens-là ont adoré votre Image & les Statuës des Dieux. Tous ont chargé Chriſt de malédictions. Ils aſſuroient que toute leur erreur ou leur faute avoit été renfermée dans ces points : qu'à un jour marqué ils s'aſſembloient avant le lever du Soleil, & chantoient tour à tour des vers à la loüange de Chriſt, comme s'il eût été Dieu; qu'ils s'engageoient par ſerment, non à quelque crime, mais à ne point commettre de vol, ni d'adultere; à ne point manquer à leur promeſſe; à ne point nier un dépôt : qu'après cela, ils avoient coûtume de ſe ſéparer, & enſuite de ſe raſſembler, pour manger en commun des mets innocents; qu'ils avoient ceſſé de le faire depuis mon Edit, par lequel (ſelon vos

cher la vérité par la forc
ments, à deux filles eſcla
diſoient être dans le m
leur culte; mais je n'y
vert qu'une mauvaiſe
portée à l'excès ; & pa
ſon, j'ay tout ſuſpendu
demander vos ordres. L
paru digne de vos réfle
la multitude de ceux q
veloppez dans ce péril.
grand nombre de perſon
âge, de tout ordre, de to
& ſeront tous les jours
dans cette accuſation. C
cacieux n'a pas ſeulem

étoient preſque déſerts, ſont fréquentez; & que les ſacrifices, long-temps négligez, recommencent. On vend par tout des victimes, qui trouvoient auparavant peu d'acheteurs. De-là, on peut juger quelle quantité de gens peuvent être ramenez de leur égarement, ſi l'on fait grace au repentir.

LETTRE XCVIII.

Trajan à Pline.

VOUS avez, mon très-cher Pline, ſuivi la voye que vous deviez dans l'inſtruction du procès des Chrétiens qui vous ont été déférez; car il n'eſt pas poſſible d'établir une forme certaine & générale dans cette ſorte d'affaires. Il ne faut pas en faire perquiſition: s'ils ſont accuſez & convaincus, il

LETTRE CI.

A l'Empereur Trajan.

NOus nous ſommes acquittez, Seigneur, avec beaucoup d'ardeur & de joye, des vœux que nous avions faits pour vous l'année précédente ; & nous en avons faits de nouveaux. Les troupes & les peuples y ont également ſignalé leur zéle. Nous avons prié les Dieux pour votre ſanté, & pour la proſpérité de votre Empire ; & nous les avons conjuré de veiller à votre conſervation, avec cette bonté, que vous avez méritée d'eux par les plus grandes & les plus excellentes vertus, mais particuliérement par votre piété, & par le culte religieux que vous leur rendez.

LETTRE CII.

Trajan à Pline.

J'APPRENDS avec plaiſir, mon très-cher Pline, qu'à la tête des troupes & des peuples, vous avez acquitté vos anciens vœux, & que vous en avez fait de nouveaux pour ma ſanté.

LETTRE CIII.

A l'Empereur Trajan.

NOUS avons ſolemniſé avec beaucoup de zéle le jour où une heureuſe ſucceſſion vous a chargé de la tutelle du genre humain ; & nous avons recommandé aux Dieux, qui vous ont donné

l'Empire, l'accompliſſement des vœux publics, & l'objet de toute notre joye.

LETTRE CIV.

Trajan à Pline.

J'AY eu beaucoup de ſatisfaction, mon très-cher Pline, de ce qu'à la tête des troupes & des peuples, vous avez célébré le jour de mon avénement à l'Empire avec tout le zéle & toute la joye poſſibles.

LETTRE CV.

A l'Empereur Trajan.

VALERIUS PAULINUS, Seigneur, m'a laiſſé le droit de Patronage, qu'il avoit ſur ſes affranchis, & n'en a excepté qu'un

ſeul. Je vous ſupplie aujourd'huy, de vouloir bien accorder le droit de Bourgeoiſie ſeulement à trois d'entre eux. Car je craindrois qu'il n'y eût trop d'indiſcrétion à demander à la fois la même grace pour tous. Plus vous me prodiguez votre bienveillance, plus je la dois ménager. Ceux pour qui je vous adreſſe mes très-humbles priéres ſont, C. Valerius Æſtius, C. Valerius Dyoniſius, C. Valerius Aper.

LETTRE CVI.

Trajan à Pline.

LA priére que vous me faites en faveur de ceux que Valerius Paulinus a confiez à votre foy, eſt ſi pleine d'honneur, qu'afin que vous ſçachiez que j'ay

donné le plein droit de Bourgeoiſie Romaine à ceux pour qui vous me l'avez demandé, j'en ay fait à l'inſtant enregiſtrer le don, prêt à l'accorder à tous les autres pour qui vous ſouhaiterez une même grace.

LETTRE CVII.

A l'Empereur Trajan.

PUBLIUS AVIUS AQUILA, Capitaine de la ſixiéme Cohorte à cheval, m'a prié de vous envoyer ſa Requête, par laquelle il vous ſupplie d'accorder le droit de Bourgeoiſie Romaine à ſa fille. J'ay crû qu'il y auroit de la dureté à le refuſer, connoiſſant avec quelle douceur & avec quelle bonté vous écoutez les priéres des ſoldats.

LETTRE CVIII.

Trajan à Pline.

J'AY lû la Requête que vous m'avez envoyée au nom de Publius Avius Aquila, Capitaine de la ſixiéme Cohorte à cheval. J'ay accordé à ſa priére le droit de Bourgeoiſie Romaine pour ſa fille; & je vous en ay envoyé le Brevet pour le luy rendre.

LETTRE CIX.

A l'Empereur Trajan.

JE vous ſupplie, Seigneur, de m'apprendre quel droit il vous plaît que l'on accorde aux Villes de Bithinie & de Pont ſur les

biens de leurs débiteurs, & pour ſes ſommes dont elles ſont créanciéres, ſoit pour loyers & pour prix de ventes, ſoit pour d'autres cauſes. Je trouve que la plûpart des Gouverneurs leur ont accordé la préférence ſur tous les créanciers chirographaires; & que cela s'eſt établi comme une loy. Je crois pourtant qu'il ſeroit à propos que vous voulûſſiez bien faire ſur cela quelque réglement certain, qui aſſurât à l'avenir leur état. Car ce que d'autres ont ordonné, quoyqu'avec ſageſſe, ne ſe ſoûtiendra pas, ſi votre autorité ne le confirme.

LETTRE CX.

Trajan à Pline.

LE droit dont doivent uſer les Villes de Bithinie & de Pont ſur les biens de leurs débiteurs, ſe doit prendre dans les loix particuliéres à chacune d'elles. Car ſi elles ont un privilége de préférence à tous les autres créanciers, il le leur faut conſerver. Que ſi elles ne l'ont pas, je ne dois pas le leur donner au préjudice des particuliers.

LETTRE CXI.

A l'Empereur Trajan.

LE Procureur-Syndic de la Ville des Amiſéniens a pourſuivi devant moy Jule Piſon, pour la reſtitution de quarante mille deniers * qui luy ont été donnez par la Ville, du conſentement de leur Sénat; & s'eſt fondé ſur vos Edits, qui défendent ces ſortes de donations. Piſon a ſoûtenu au contraire, qu'il avoit fait beaucoup de largeſſes à la Ville, & qu'il avoit preſque épuiſé tout ſon bien pour elle. Il s'eſt retranché d'ailleurs dans l'eſpace de temps qui s'eſt écoulé depuis, & a demandé qu'on ne luy arrachât pas avec l'honneur, ce qui luy avoit été donné depuis tant

* Environ ſeize mille livres de notre monnoye.

nées, & qui luy avoit tant coû-
l'ay crû par ces raiſons, que je
ois ſuſpendre mon jugement,
u'à ce que j'eûſſe appris, Sei-
ur, vos intentions.

LETTRE CXII.

Trajan à Pline.

OMME mes Edits défen-
dent les largeſſes qui ſe font
deniers publics : auſſi la ſû-
é du grand nombre de parti-
iers, dont la fortune ſeroit
iverſée, ſi l'on revoquoit tou-
les donations de cette eſpéce
es depuis un certain temps,
mande que l'on n'y touche
s. Laiſſons donc ſubſiſter les
es de cette nature faits il y a
us de vingt ans. Car je ne veux
s avoir moins d'attention au
pos des habitants de chaque

mis dans leur Sénat, payero
non un droit d'entrée, & con
Il me ſemble donc, que, pou
tenir à ce qui eſt toûjours le pl
il faut ſuivre la coûtume de c
Ville. Je croy ſeulement qu
roit juſte d'exiger moins de
que l'on fait Sénateurs malgr

LETTRE CXV.

A l'Empereur Trajan

LA Loy Pompeïa, Seigi
permet aux Villes de l
me de donner le droit de l
geoiſie à qui bon leur ſem
pourvû que ce ſoyent des
toyens, non d'une Ville é
gere, mais de quelqu'autre
le de la Province. La même
énonce les raiſons qui autor
les Cenſeurs à chaſſer quelq

du Sénat; & il n'y eſt point fait mention de celuy qui n'eſt pas Citoyen du lieu. Quelques Cenſeurs ont pris de-là occaſion de demander, s'ils devoient chaſſer un homme qui étoit Citoyen d'une autre Ville que de la Province: J'ay crû, Seigneur, qu'il falloit ſçavoir vos intentions ſur cette affaire, parce que ſi la Loi défend d'agréger un Citoyen qui n'eſt pas d'une Ville de la Province, auſſi elle n'ordonne pas que l'on chaſſe du Sénat celuy qui n'eſt pas Citoyen. D'ailleurs pluſieurs perſonnes m'ont aſſûré, qu'il n'y avoit point de Ville où il ne ſe trouvât grand nombre de Sénateurs dans ce cas, & que l'on troubleroit beaucoup de Villes & de familles, ſous pretexte d'une Loy, qui dans ce chef ſembleroit depuis longtemps abolie par un conſentement tacité.

LETTRE CXVI.

Trajan à Pline.

C'EST avec raiſon, mon très-cher Pline, que vous avez balancé ſur la déciſion de la queſtion qui vous a été propoſée par les Cenſeurs, s'ils pouvoient choiſir pour Sénateurs des Citoyens d'autres Villes que de la leur, mais de la même Province. Car vous pouviez être entraîné d'un côté par l'autorité de la Loy, & de l'autre par l'ancienne coûtume qui avoit prévalu. Voicy le tempéramment que je croy devoir être pris. Ne touchons point au paſſé, laiſſons dans leur état ceux qui ont été faits Sénateurs, quoyque contre la diſpoſition de la Loy, & de quelque Ville qu'ils ſoient.

Mais ſuivons exactement à l'avenir la Loy Pompeia, dont nous ne pourrions faire remonter l'obſervation aux temps paſſez, ſans cauſer beaucoup de troubles.

LETTRE CXVII.

A l'Empereur Trajan.

CEUX qui prennent la robe virile, qui font des nôces, qui entrent en exercice d'une charge, ou qui conſacrent quelque ouvrage public, ont coûtume d'y inviter tout le Sénat de la Ville, même un grand nombre de perſonnes du peuple, & de leur donner à chacun un ou deux deniers.* Je vous ſupplie de m'apprendre, ſi vous approuvez ces

* Environ huit ſols, ou ſeize ſols de notre monnoye.

cérémonies, & juſqu'où l'on doit les ſouffrir. Pour moy, comme j'ay crû (& peut-être avec raiſon) qu'il falloit permettre d'inviter, principalement en ces occaſions de fêtes de famille; je crains auſſi, que ceux qui invitent quelquefois juſqu'à mille hommes & plus, ne paſſent toutes les bornes permiſes, & ne tombent dans une eſpece d'atroupement défendu.

LETTRE CXVIII.

Trajan à Pline.

VOUS n'avez pas tort, mon très-cher Pline, de craindre que cette maniere de convier, exceſſive dans le nombre, & qui raſſemble pour des rétributions publiques les corps entiers, & non les perſonnes de la connoiſ-

ıce particuliére de ceux qui vitent, ne dégénére en atrou-ːment. Mais moy, j'ay fait choix ː votre prudence, dans la vûë ıe vous réformeriez les abus de ːtte Province, & que vous y fe-ɜz les réglements néceſſaires ɔur luy procurer une perpétuel-tranquillité.

LETTRE CXIX.

A l'Empereur Trajan.

LEs Athlétes, Seigneur, pré-tendent que le prix que vous ez établi pour les Vainqueurs ıns les combats Iſelaſtiques *, ur eſt dû dès le jour qu'ils ont çû leur couronne; qu'il importe

* Combats, d'où celuy qui ſortoit vainqueur ɔit conduit dans ſa Ville, & y entroit par une ɓhe, couronné & monté ſur un cheval blanc.

peu quel jour ils font leur entrée ſolemnelle dans leur Patrie; qu'il ne faut regarder que de quel jour ils ont vaincu, & de quel jour par conſéquent ils ont pû la faire. Au contraire, je ſuis de l'avis de ceux qui préſident à ces combats; & je croy (non pourtant ſans douter bien fort) qu'il ne faut compter que du temps qu'ils ont fait leur entrée. Ces Athlétes demandent encore leur rétribution, pour le combat que vous avez depuis rendu Iſelaſtique, quoyqu'il ne le fût pas encore, au temps qu'ils ont emporté la victoire. Ils diſent pour raiſon, que de même qu'on ne leur donne rien pour ces combats qui ont ceſſé d'être Iſelaſtiques, depuis qu'ils ont vaincu; auſſi eſt-il juſte de leur donner, pour ceux qui le ſont devenus. Je me trouve encore fort embarraſſé ſur ce-

là, & je doute fort que l'on doive faire remonter les prix avant leur établiſſement, & les donner à ceux à qui ils n'avoient point été propoſez, quand ils ont vaincu. Je vous ſupplie donc, Seigneur, de réſoudre mes doutes, ou plûtôt de vouloir bien interpréter vous même vos graces.

LETTRE CXX.

Trajan à Pline.

LA recompenſe aſſignée au vainqueur dans les combats Iſelaſtiques ne me paroît dûë, que du jour qu'il a fait ſon entrée dans ſa Ville. Les retributions pour les combats, qui, avant que je les eûſſe rendus Iſelaſtiques, ne l'étoient point, ne peuvent remonter au temps où elles

n'étoient point établies. Et les changements ſurvenus, ſoit dans les combats qui ont commencé à être Iſelaſtiques, ſoit dans ceux qui ont ceſſé de l'être, ne décident rien en faveur des Athlétes. Car quoyque la nature de ces combats change, on ne leur fait point rendre ce qu'ils ont une fois reçû.

LETTRE CXXI.

A l'Empereur Trajan.

JUSQU'ICY, Seigneur, je n'ay donné de route à perſonne, ny pour d'autres affaires, que pour les vôtres. Une néceſſité imprévûë m'a forcé de rompre cette loy, que je m'étois faite. Sur la nouvelle que ma femme a reçû de la mort de ſon ayeul, elle a ſou-

haité de ſe rendre au plûtôt auprès de ſa grand'-tante. Comme le plus grand mérite d'un ſi juſte devoir conſiſte dans l'empreſſement, & que je ſçavois que vous ne déſapprouveriez pas un voyage où la tendreſſe pour ſes proches l'engageoit, j'ay crû qu'il y avoit de la dureté à luy refuſer cette route. Je vous mande ce détail, Seigneur, parce que je me ſerois reproché de l'ingratitude, ſi parmi tant de graces dont vous m'avez comblé, je vous avois diſſimulé celle-cy ſeule, que je n'ignorois pas ne tenir que de votre bonté pour moy. C'eſt la confiance que j'ay en elle, qui m'a fait faire, comme ſi vous me l'aviez permis, ce que j'euſſe fait trop tard, ſi j'eûſſe attendu votre permiſſion.

LETTRE CXXII.

Trajan à Pline.

VOTRE confiance en mon affection pour vous a été juſte, mon très-cher Pline. Il n'y avoit point à douter que la route que vous eûſſiez pû donner à votre femme luy eût été inutile, ſi vous aviez attendu à la luy remettre, que vous en eûſſiez reçû de moy la permiſſion. Car ſa diligence devoit augmenter de beaucoup le plaiſir que ſon arrivée devoit faire à ſa grand'-tante.

Fin du troiſiéme Tome.
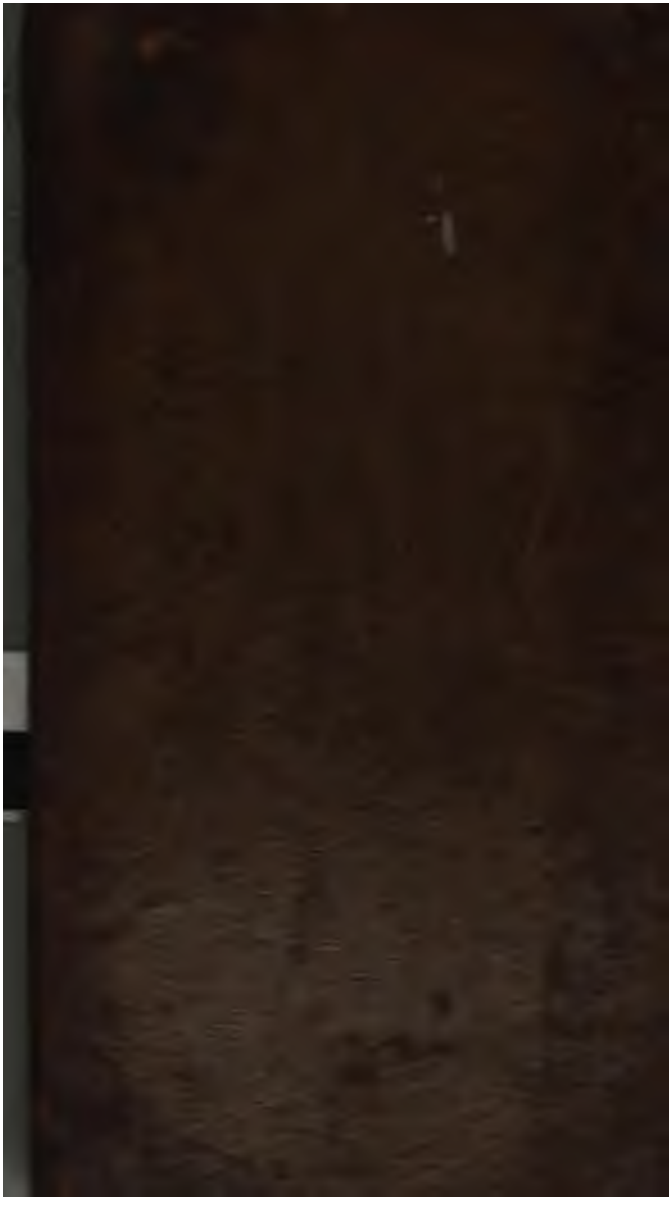
De l'Imprimerie de MOREAU.